

REPUBLIQUE DU BENIN

-----\$-----

MAIRIE DE COTONOU

-----\$-----

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE DE COTONOU (PDC - COTONOU)



Direction de la Prospective et du Développement Municipal (DPDM)
03 BP 1777 tél : 21 32 82 05

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1 : Présentation de la ville de Cotonou	13
1.1 Origines de la ville	13
1.2 Présentation physique de Cotonou	13
1.3 Carte de visite de Cotonou	16
Chapitre 2 : La population et les dynamiques démographiques	19
2-1 Natalité et fécondité	23
2-2 La mortalité	24
2-3 La nuptialité	24
2-4 Les flux migratoires	25
Chapitre 3: Gouvernance locale	26
3-1 L'administration locale	26
3-2 Gouvernance locale	31
3-3 L'intercommunalité	33
3-4 La décentralisation et le transfert des compétences	35
Chapitre 4 : Le cadre urbain	37
4-1 L'organisation spatiale et fonctionnelle de la ville de Cotonou	37
4-1-1) L'occupation du sol	37
4-1-2) La Typologie de l'habitat	37
4-1-3) Les enjeux fonciers	42
4-1-4) La trame urbaine	45
4-1-5) Le transport et la mobilité urbaine	47
4-1-5-1) Les gares routières	49
4-1-5-2) Les parkings poids lourds	49
4-1-5-3) L'amélioration de la mobilité urbaine	50
4-2 Les services urbains de base	52
4-2-1) Les infrastructures socio- communautaires	52
a) La couverture sanitaire est la meilleure du pays	52
b) L'accès à l'eau potable dans la ville de Cotonou semble être assuré, mais des quartiers demeurent encore sans adduction d'eau	53
4-2-2) L'assainissement	55
4-2-2-1) Les réseaux d'évacuation des eaux de pluie	55
4-2-2-2) La gestion et le traitement des déchets solides ménagers	57
4-2-3) L'énergie	59
4-2-3-1) Approvisionnement et demande énergétiques dans la ville de Cotonou	60
a) Les combustibles ligneux (BIOMASSE)	60
b) Les hydrocarbures	60
4-2-4) Les télécommunications	63
4-2-4-1) Les généralités	63
4-2-4-2) Evolution du niveau de branchement aux réseaux téléphoniques dans la ville de Cotonou.	65
Chapitre 5 : L'environnement	67

5-1 Les ressources	67
5-2 La pollution à Cotonou	69
5-2-1) La pollution atmosphérique	69
5-2-2) La pollution sonore	70
5-3) Les risques environnementaux	70
5-4) Les enjeux environnementaux	71
5-5) L'environnement et le développement	73
Chapitre 6 : L'économie locale	75
6-1 Rappel	75
6-2 La structure de l'économie locale	76
6-3 Le poids des activités économiques	77
6-4 Le Produit Local Brut (PLB) de Cotonou	77
6-5 Les activités économiques par secteur dans la ville de Cotonou	79
6-5-1) Le secteur primaire	79
6-5-2) Le secteur secondaire	85
6-5-3) Le secteur tertiaire	86
6-5-3-1) Les banques	87
6-5-3-2) Le commerce de réexportation	88
6-5-4) L'économie dans certains arrondissements périphériques de Cotonou	89
6-5-5) L'ampleur du secteur informel dans la ville de Cotonou	89
6-5-6) Le Registre Foncier Urbain à Cotonou	90
Chapitre 7 : La pauvreté dans la ville de Cotonou	98
7-1 Analyse de la pauvreté	98
7-2 Economie et pauvreté dans la ville de Cotonou	102
Chapitre 8 : Insécurité dans la ville de Cotonou	104
8-1 Le taux de criminalité.	104
8-2) La violence urbaine	105
Chapitre 9 : Le marché de l'emploi à Cotonou	106
9-1 Le niveau d'activité	106
9-2 Le niveau de chômage	107
9-3 Les caractéristiques et la durée du chômage	109
9-4 Le type d'emploi recherché	110
9-5 Les prétentions salariales des chômeurs	110
9-6 Les horaires de travail et le sous-emploi	111
Chapitre 10 : Les problèmes de développement de la ville de Cotonou	113
10-1 Les tendances d'évolution	113
10-1-1) Sur le plan démographique	113
10-1-2) Sur le plan de la mobilité urbaine	113
10-1-3) Sur le plan du développement spatial	113
10-1-4) Sur le plan des équipements et services urbains	113
10-1-5) Sur le plan de la gestion de l'environnement	114
10-1-6) Sur le plan économique et financier	114
10-1-7) Sur le plan de la gouvernance	114

10-2 Problèmes prioritaires, Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces__	115
Chapitre 11 : La vision, les objectifs et les orientations stratégiques ____	127
11-1 La vision de la ville _____	127
11-2 Les orientations stratégiques de développement de la Commune _____	127
11-3 Les Objectifs _____	129
Chapitre 12 : Cohérence du PDC de Cotonou avec les différents documents de planification stratégiques du Bénin _____	137
12-1 Analyse de la cohérence du PDC de Cotonou avec la vision et les orientations stratégiques du Bénin Horizon 2025 _____	137
12-2 Analyse de la cohérence du PDC avec le document de stratégie de croissance pour réduction de la pauvreté _____	138
Chapitre 13 : Le cadre logique du PDC de Cotonou _____	140
Chapitre 14 : Le plan d'actions du PDC _____	154
Chapitre 15 : La planification financière du PDC _____	169
15-1 Analyse de la capacité de financement de la commune de Cotonou ____	169
15-2 Le plan de financement des actions programmées-----	169
Chapitre 16 : Le cadre institutionnel de mise en œuvre _____	184
16-1 La mise en place d'un dispositif institutionnel _____	184
16-2 La stratégie de mise en œuvre du PDC _____	186
16-2-1 Un système de planification et de suivi- évaluation _____	186
16-2-2 La stratégie de mobilisation des ressources _____	187
CONCLUSION -----	184
Bibliographie -----	185
Annexes -----	186
Fiches de projets -----	187

Liste des SIGLES et ABREVIATIONS

PDC : Plan de Développement Communal
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMI : Petites et Moyennes Industries
IGN : Institut Géographique National
CNHU-HKM : Centre National Hospitalier et Universitaire Hubert Koutoukou MAGA
DGPN : Direction Générale de la Police Nationale
CRS : Compagnie Républicaine de Sécurité
BAC : Brigade Anti-Criminelle
RAID : Recherche Assistance Intervention et Dissuasion
BPL : Brigade de Protection du Littoral
FITHEB : Festival International de Théâtre du Bénin
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PDM : Partenariat pour le Développement Municipal
AFD : Agence Française pour le Développement
AIMF : Association Internationale des Maires Francophones
INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
RGPH3 : Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation
ISF : Indice Synthétique de Fécondité
TBR : Taux Brut de Reproduction
TBN : Taux Brut de Natalité
TGFG : Taux Global de Fécondité Générale
CGSM : Contrôleur Général des Services Municipaux
SG : Secrétariat Général
DSAJ : Direction des Services Administratifs et Juridiques
DSEF : Direction des Services Economiques et Financiers
DSAP : Direction des Services à la Population
DPDM : Direction de la Prospective et du Développement Municipal
DST : Direction des Services Techniques
MCOT : Mairie de Cotonou
CDQ : Comités de Développement de Quartiers
PIP : Programme d'Investissement Publics
CES : Conseil Economique et Social
HAAC : Haute Autorité de l'Audio-visuelle et de la Communication
MTP : Ministère chargé des Travaux Publics
SONAGIM : Société Nationale de Gestion Immobilière
SOCOGIM : Société de Construction et de Gestion Immobilière
SONACOTRAM : Société Nationale de Consignation et de Transport Maritime
DDEHU : Direction Départementale de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
AOF : Afrique Occidentale Française
ZAC : Zones d'Aménagement Concertées
SIG : Système d'Informations Géographiques
SCET-COOP : Société Centrale pour l'Equipement du Territoire- Coopération
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
PST : Projet Sectoriel de Transport
CSI : Contrat Supply Investment

SERHAU-SA : Société d'Etudes Régionales d'Habitat et d'Aménagement Urbain
PAC : Port Autonome de Cotonou
OCBN : Organisation Commune Bénin Niger
SONEB : Société Nationale des Eaux du Bénin
SONACOP : Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers
CEB : Communauté Electrique du Bénin
SBEE : Société Béninoise d'Eau et d'Electricité
URAD : Unités de Raccordement à Distance
CTI : Centre de Transit International
OPT : Office de Postes et Télécommunications
GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PIB : Produit Intérieur Brut
HCR : Haut Conseil de la République
PLB : Produit Local Brut
IPFL : Investissements Publics de Fonction Locale
ONEPI : Office National d'Edition de Presse et d'Imprimerie
BIT : Bureau International du Travail
PEESI : Programme d'Etudes et d'Enquêtes sur le Secteur Informel
CCIB : Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
RFU : Registre Foncier Urbain
TVA : Taxe à Valeur Ajoutée
TFU : Taxe Foncière Unique
TPU : Taxe Professionnelle Unique
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
CDS : Cities Development Strategies
PAACO : Projet d'Appui à l'Agglomération de Cotonou
ISE : Ingénieur Statisticien Economique
LES : Lieu d'Enfouissement Sanitaire
VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome de l'Immunodéficience Acquis
FFOM : Forces Faiblesses Opportunités et Menaces

AVANT- PROPOS

Le processus de décentralisation au Bénin est entré dans les faits avec les élections locales de décembre 2002 et janvier 2003. La loi a conféré aux communes la responsabilité d'élaborer et d'adopter des Plans de Développement Communaux (PDC). En effet, la loi N° 97- 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin dispose en son article 84 que « la commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population ».

Le développement de la ville de Cotonou est entrain de donner naissance à une vaste conurbation allant de Porto Novo (à l'Est) jusqu'à Ouidah (à l'ouest), qui posera à terme un problème majeur aux relations routières internationales entre le Nigeria et le Togo, le Ghana et la Côte d'ivoire, dont les espaces côtiers rassemblent déjà plus de 30 millions de personnes et la plus grande partie de l'économie des pays du golfe du Bénin. C'est à cette échelle qu'il faut préparer l'avenir de Cotonou à travers son plan de développement, sans pour autant perdre de vue les problèmes urgents posés par la croissance urbaine et l'aménagement de la ville.

A cet effet, pour répondre aux aspirations légitimes des populations de Cotonou et de son hinterland proche, le Maire de Cotonou, le Président Nicéphore D. SOGLO s'est donné pour objectif principal de construire une image de la ville telle qu'elle devrait être dans une dizaine ou une quinzaine d'années, avec comme buts principaux de mettre un terme à l'extension anarchique de la ville de Cotonou, d'éliminer dans toute la mesure du possible les dysfonctionnements actuels et d'en prévenir d'autres, de développer l'intercommunalité, afin de faire de Cotonou une cité moderne, insérée dans un cadre harmonieux allant de Sèmè- Podji à Abomey- Calavi.

Ce travail a été réalisé sous le parrainage du Maire de Cotonou le Président Nicéphore D. SOGLO avec l'appui du 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur Léhadi V. SOGLO et sous la supervision technique de Monsieur Michel MAKPENON, Directeur de la Prospective et du Développement Municipal.

Nous remercions sincèrement tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à travers leurs diverses observations à l'élaboration de ce document, en l'occurrence les Responsables à divers niveaux de la Mairie de Cotonou ; Edmond CAKPO- TOZO, Directeur de Cabinet du Maire ; Noëlie C. APITHY, Secrétaire Général, Arcadius DOSSOU- YOVO, Secrétaire Général Adjoint, Prosper VIGBE, Contrôleur Général des Services Municipaux, les Directeurs techniques de la mairie...

Liste des personnes ayant participé à l'élaboration du plan.

- 1) **Les cadres du cabinet GENIE D'AFRIQUE**
 - **HOUANDJI Agossou**
 - **Edmond DANHOEGBE**
 - **Pauline KPEGAN**

- 2) **Les cadres du cabinet HOMOCONSULTIO**
 - **Isidore AGBOKOU**
 - **Augustin NOUKOUMONKE**

- 3) **Les consultants indépendants**
 - **Charlemagne TOMAVO**
 - **Pierre Claver ADOMOU**

- 4) **Coordination Technique**

Coordonnateur : Michel MAKPENON, Directeur de la Prospective et du Développement Municipal (DPDM) ;

Collaborateurs :

Julien NOUMETON : Chef du Département des Services du Développement Municipal ;

Louis Sourou BOSSA : Chef du Département des Services de la Prospective et de la Planification ;

Urbain AGBODAÏNON : Chef Service de l'Analyse Economique ;

Richard AHLONSOU : Chef Service Appui aux Initiatives Communautaires ;

Yves SOGLO : Chef Service de la Prospective et de la Programmation ;

Viviane T. GBEGAN : Chef Service de l'Analyse Financière ;

Estelle DOHINNON : Chef Service de la Documentation Urbaine

Expédit LANMADOUCELO: Chef Service des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement

Sylvain HOUNSINO : Chef Service de la Politique Urbaine et des Zones d'Activités

Raphaël Antoine VIGAN : Chef Division Aménagement du Territoire

Héloïse GBEGAN : Chef division Suivi et exécution des projets

Pauline EDOH AMADOU : Chef Division de l'Organisation de la Société Civile

Jean Patrice AGOHOUMBO : Chef Division Agriculture Urbaine et Coopération
Décentralisée

Kossi ADJIITCHE : Chef Division Statistique

Christophe ECHOUBIYI : Chef Division Actions Sociales et Humanitaires

Sabine AKODANDE : Secrétaire DPDM

Arielle ADOUKONOU : Secrétaire DSDM

Christian BELLEBON et Julie CHARLES- DOMINE : Conseillers Techniques du Projet
d'Appui à l'Agglomération de Cotonou (PAACO)

INTRODUCTION

A l'instar d'autres villes africaines, la ville de Cotonou a connu une croissance extrêmement rapide après les années 1950. Cette situation est liée au peu de succès qu'ont connu les politiques de développement rural et à la faiblesse des revenus en milieu rural, aggravée par la chute durable des prix des produits de rente. Aussi la ville de Cotonou, contrairement à d'autres villes béninoises, a bénéficié depuis l'indépendance d'une forte concentration des investissements se traduisant par une offre d'emploi supérieure et des revenus salariaux substantiels. L'une des conséquences de ces inégalités est la croissance de la ville de Cotonou qui est passée de 5,4% entre 1961 et 1979 ; à 7,7% entre 1979 et 1992 avant de chuter à 2,17% entre 1992 et 2002. Les migrations internes et surtout l'exode rural ont largement contribué à la croissance de Cotonou. La ville se distingue par son poids démographique (10%) de la population totale du Bénin en 2002.

Malgré les travaux routiers exécutés à Cotonou, on assiste à l'aggravation de la congestion urbaine par la multiplication des points critiques à l'intérieur des zones administratives et d'activités ; des difficultés de traversées est – ouest (malgré la mise en service du 3^{ème} pont). De même on assiste à l'aggravation de l'état de sous-équipement et de déficit en service urbain public lié à la faible capacité de financement, et à une demande croissante. Une pollution de plus en plus importante de la nappe phréatique liée à l'occupation anarchique des bas-fonds, des marais et des chenaux naturels. Cette occupation hypothèque l'écoulement des eaux pluviales et perturbe le fonctionnement adéquat des infrastructures d'assainissement.

Face à cette pression exercée sur les ressources naturelles par une population toujours croissante, à la gravité des problèmes environnementaux et à la dégradation des conditions de vie des populations urbaines défavorisées, force est de constater que l'espoir d'un développement économique et social durable s'amenuise de jour en jour.

Ainsi, les travaux de planification du développement communal doivent non seulement se baser sur la participation des populations, mais aussi reposer sur une base scientifique et technique solide. Ceci suppose une bonne maîtrise et un bon usage des concepts, méthodes, techniques, règles et normes appropriés aussi bien pour les analyses diagnostiques (qualitative et quantitative), la définition des objectifs, des stratégies, des programmes, que pour la formulation des politiques et mesures d'accompagnement du Plan.

La réalisation du plan de développement de la ville de Cotonou a été conduite suivant deux approches fondamentales: une approche de recherche documentaire et une approche basée sur des enquêtes complémentaires.

La recherche documentaire a permis de recenser, d'étudier et d'analyser la plupart des rapports d'études spatiales, environnementales et socio-économiques réalisées sur la ville de Cotonou, y compris les rapports de consultations à la base avec les représentants des Comités de Développement de Quartiers (CDQ).

Les résultats issus de cette recherche documentaire ont été consolidés par des informations secondaires collectées lors des enquêtes complémentaires auprès des structures déconcentrées de l'Etat et des différentes directions techniques de la Mairie de Cotonou.

C'est dire que la démarche a été essentiellement transversale, ce qui a permis d'aborder tous les aspects de l'étude dans une perspective d'approche intégrée et dynamique.

Les différentes données collectées au cours de ces deux phases ont permis de mettre en exergue les axes suivants:

- L'identification des facteurs déterminants et l'analyse des mécanismes et dynamismes en cours sur le territoire de la commune ;
- L'élaboration des scénarii prenant en compte la vision du Maire ;
- La formulation des stratégies ;
- La transformation des stratégies générales en actions opérationnelles.

La combinaison de ces différents axes prioritaires a abouti à :

- une stratégie de développement des infrastructures urbaines (voirie et espaces publics) ;
- une stratégie de promotion des transports urbains (terrestres, fluviaux et ferroviaires) permettant notamment de circonscrire ou de cantonner le phénomène des taxis motos et des taxis inter- urbains ;
- un programme pour le drainage, l'évacuation des eaux usées et le traitement des ordures ménagères ;
- un programme de lutte contre la pollution et pour la protection de l'environnement ;
 - au calcul du Produit Local Brut (PLB) de la ville ;
 - des indicateurs de suivi de la pauvreté urbaine ;
 - des dispositions de mesures destinées à la dynamisation des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Petites et Moyennes Industries (PMI) et la promotion des micro- entreprises ; **(Une étude spécifique intitulée « Projet municipal de financement des microprojets » a été réalisée à cet effet) ;**
- une stratégie de promotion des emplois durables ;

Par ailleurs une étude spécifique est en cours à la Direction des Services Techniques sur l'actualisation du document directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Cotonou. De même la Direction chargée de la Prospective a entamé une collecte des données pour doter la ville d'un fichier apuré des établissements économiques.

Le rapport a été structuré comme suit :

- présentation des résultats du diagnostic participatif réalisé (diagnostics socio-économique, spatial et environnemental) ;
 - formulation des orientations, des objectifs et des axes stratégiques ;
 - traduction de la vision de la ville pour les dix prochaines années ;
 - Présentation du Plan de Développement de la ville ;
- Présentation d'un plan pluriannuel d'investissement basé sur les actions retenues ; avec un mécanisme de mise en œuvre et de suivi- évaluation du Plan de développement de la Commune (PDC) ;
- Présentation des études de faisabilité sommaire des projets prioritaires retenus.

A ces résultats, se sont ajoutées les recommandations du Maire et des partenaires techniques et financiers sur la faisabilité et les modes d'exécution, d'administration et de gestion de la mise en œuvre des stratégies et programmes proposés.

Chapitre 1 : Présentation de la ville de Cotonou

1.1 Origines de la ville

La ville de Cotonou a été créée en 1830 sur l'initiative du Roi Guézo (illustre roi d'Abomey). Selon l'une des légendes, « Kutonou », signifierait la « lagune de la mort » en raison de sa situation de carrefour du trafic des esclaves.

A la fin du 19^{ème} siècle, Cotonou s'est développée à partir de quelques villages de pêcheurs situés à l'Est et à l'Ouest de la lagune. En 1888, le territoire de la ville a été cédé à la France par le roi d'Abomey, ce qui eut pour effet l'accélération du processus de son développement.

A partir du noyau originel des Toffins, la ville de Cotonou s'est progressivement enrichie de toutes les ethnies du Bénin. Certains quartiers en portent aujourd'hui la marque. Ainsi, Guincomé signifie « sur la terre des populations Guin », venues de Grand- Popo et d'Agoué pour participer à la construction du Wharf de Cotonou. De même, Xwlacodji désigne la terre des Xwla.

Aujourd'hui, Cotonou est devenue une représentation du Bénin en miniature et sa croissance accélérée est entrain de donner naissance à une vaste « région urbaine » allant de Porto- Novo (à l'Est) jusqu'à Ouidah (à l'Ouest) et Abomey-Calavi (au Nord).

1.2 Présentation physique de Cotonou

La ville de Cotonou est située sur le cordon littoral qui s'étend entre le lac Nokoué et l'océan Atlantique, constitué de sables alluviaux d'environ cinq mètres de hauteur maximale, le relief du cordon a deux caractéristiques principales :

- dépressions longitudinales parallèles à la côte ;
- bas-fonds érodés par l'écoulement des eaux pluviales qui communiquent avec le lac.

Le site est coupé en deux par le chenal appelé "lagune de Cotonou", communication directe entre le lac et la mer, creusé par les Français en 1894. La liaison entre les deux parties de la ville est assurée par trois ponts. La nappe phréatique se trouve à proximité de la surface du sol dont la perméabilité élevée accélère l'infiltration des eaux pluviales et usées (risques de pollution).

Le climat est de type équatorial avec une alternance de deux saisons pluvieuses et de deux saisons sèches:

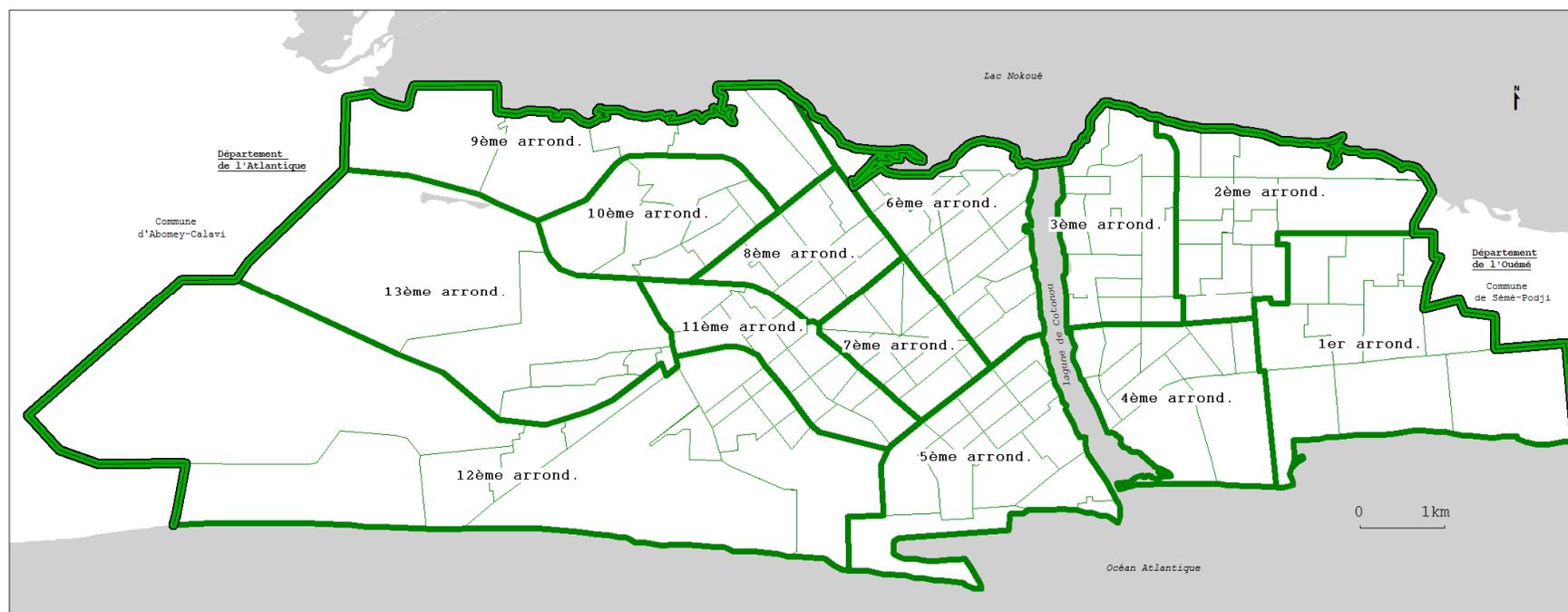
- une grande saison des pluies de mi- mars à mi- juillet ;
- une petite saison sèche de mi- juillet à mi- septembre ;
- une petite saison des pluies de mi- septembre à mi- novembre ;
- une grande saison sèche de mi- novembre à mi- mars.

Les précipitations ont lieu principalement entre mars et juillet avec un pic en juin (300 à 500 mm). Les températures moyennes mensuelles varient entre 27 et 31 degrés centigrades. Les écarts entre le mois le plus chaud et le mois le moins chaud ne dépassent pas 3,2 degrés à Cotonou, alors que cette variation se situe à 3,8 degrés dans le nord du pays. Les mois de février à Avril sont les mois les plus chauds et les mois de juillet à septembre sont les mois les plus frais. La commune de Cotonou ne dispose pas de cours d'eau, mais le lac Nokoué (85 Km²) et quelques bas-fonds constituent les réservoirs à eau de la commune.

Pendant la crue caractérisée par la descente des eaux de septentrion et surtout pendant la grande saison des pluies, la ville est menacée par de graves inondations (niveau bas, fortement influencé par les variations du niveau des plans d'eau ; niveau maximal des crues : 1,50 mètres IGN). Les épis du port ont contribué à l'érosion de toute la côte Est de la ville. Cette érosion s'opère à une vitesse moyenne de 16,80 mètres par an dans la crique.

Sur le plan administratif, la ville de Cotonou est divisée en 13 arrondissements qui s'étendent sur une superficie de 79 Km². Cette ville présente un statut administratif particulier et est érigée en un département (Département du Littoral). On y compte la plupart des services administratifs, les Ambassades, les agences de coopération, les sièges des institutions internationales.... Cette ville abrite également la quasi-totalité du potentiel économique du pays (maisons de commerce, industrie etc.).

Découpage administratif de la Commune de Cotonou



-  limite de quartier
-  limite d'arrondissement
-  limite communale

Cellule du Registre Foncier Urbain (RFU) de Cotonou
Novembre 2007

1.3 Carte de visite de Cotonou

COMMUNE DE COTONOU

1 CONTACTS DE LA MAIRIE

BP:	03 BP 1777
Téléphone	(229) 21 32 13 59/ 21 32 07 40/21 32 82 05
Site:	www.villedecotonou.com

2 RESPONSABLES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Maire	Nicéphore Dieudonné SOGLO	21 32 36 76
1er Adjoint	Léhadi V. M. SOGLO	21 32 40 43
2ème Adjoint	Apollinaire AMOUSSOU	95 96 13 94
3ème Adjoint	Félicité DAHOUÏ-AHOÏNI	97 64 69 76
Directeur de Cabinet	Edmond CAKPO- TOZO	95 05 40 71
Secrétaire Général	Noëlie C. APITHY	95 05 46 80
Secrétaire Général Adjoint	Arcadius DOSSOU-YOVO	95 05 41 69
Directeur de la Prospective et du Développement Municipal	Michel MAKPENON	95 05 42 44
Directeur des Services Economiques et Financiers	Mouftaou ALIDOU	95 05 46 64
Directeur des Services Techniques	Basile GBAGUIDI	95 05 43 32
Directeur des Services Administratifs et Juridiques	Joseph TAMEGNON	95 05 44 30
Directeur des Services à la Population	Christiane Solange SONGBE CAPO-CHICHI	95 05 41 97

3 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA COMMUNE

Superficie	79 Km ²
Limites Géographiques	Océan Atlantique, Lac Nokoué, Communes d'Abomey-Calavi et de Sèmè-Kpodji.
Relief	Deux caractéristiques principales:dépressions longitudinales parallèles à la côte et bas-fonds érodés par l'écoulement des eaux pluviales qui communiquent avec le Lac.
Cours d'eau	Le Lac Nokoué et la lagune de Cotonou

4 POPULATION, ETHNIES ET RELIGIONS

Population	665.100 Habitants en 2002.
Ethnies	Fon et apparentés (56,7%), Adja et apparentés (18,3%), Dendi et apparentés (1,4%), Yoruba et apparentés (11,5%), Autres ethnies (12,1%)
Religions	Catholique (57,8%), Islam (14,2%), Vodoun (2,3%) Protestants méthodistes (4,2%), Autres protestants (1,5%), Célestes (4,4%), autres chrétiens (7,8%), autres traditionnelles (0,4%), autres religions (2,1%), Aucune (4,1%).

5 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Unités administratives	13 arrondissements, 144 quartiers.
Différents arrondissements	1er,2ème,3ème,4ème,5ème,6ème,7ème,8ème, 9ème,10ème,11ème,12ème et 13ème arrondissements.
Organe d'administration	Conseil Municipal (organe délibérant) ayant à sa tête le Maire qui est assisté de trois (03) Adjoints directs.

6 INFRASTRUCTURES SOCIALES ET ECONOMIQUES/DPDM/2006

Infrastructures d'éducation	112 écoles primaires publiques en 2006, 282 écoles primaires privées, 20 collèges d'enseignement public, 158 établissements secondaires et techniques privés, 36 établissements supérieurs
Infrastructures de santé	1 hôpital de référence (CNHU), 3 hôpitaux de zone, 248 centres de santé.
Infrastructures de communication	4 chaînes de télévisions, 11 stations de radios.
Infrastructures de transport	01port, 01aéroport, 02 gares ferrées, 09 gares routières.
Infrastructures financières	06 recettes perceptions, 13 banques, 08 institutions de micro- finances...
Infrastructures de commerce	39 marchés secondaires, 1marché central : Dantokpa et un centre d'affaires à Ganhi.
Infrastructures de sécurité	15 Commissariats de Police, 4 bases (CRS, BAC, RAID et BPL) ,1 DGPN, 2 brigades de gendarmerie locale, 1 Brigade Territoriale, 1 Brigade de recherche, une brigade de protection des mineurs

7 POTENTIALITES DE LA COMMUNE

Ressources agricoles	Les produits maraichers
Ressources en élevage	Bovins, caprins, ovins
Ressources halieutiques	Principalement rencontrées dans la mer, la lagune et le lac. Les pêches (artisanale et industrielle) y sont très développées
Manifestations culturelles	Fête du vodoun, le Fitheb, autres manifestations

8 BESOINS DE LA COMMUNE

Besoins sociaux	Construction d'une médiathèque, d'un centre de récupération des déscolarisés, 05 centres sociaux, construction et réhabilitation des écoles, des adductions d'eau, construction des collecteurs, des ponts, des digues, renforcement des infrastructures sanitaires, développement des transports en commun etc.
Besoins de transport	Construction des voies d'accès, construction des échangeurs, développement des infrastructures de transport adaptées, etc.
Besoins économiques	Développement des PME (retournement du secteur industriel vers le secteur agricole), baisse des impôts, crédits à moyen et long termes par la baisse du taux d'intérêt, développement des nouvelles filières (manioc, karité, anacarde), développement de la consommation intérieure, construction des marchés, dynamisation du secteur informel, etc.

9 PARTENAIRES ET RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

Partenaires Techniques et Financiers	PNUD, PDM, AFD, Banque Mondiale, Union Européenne.
Relations avec l'extérieur	Membre de l'AIMF, Alliance des Villes, de Métropolis, jumelage avec Créteil, Atlanta et Zilina.

10 BUDGET DE LA MAIRIE

Montant du budget (2006)	10.807. 778. 764 FCFA en moyenne
Nature des ressources	Recettes fiscales, recettes propres, autres recettes, transfert des ressources.

Chapitre2 : La population et les dynamiques démographiques

Sur le plan démographique, la ville de Cotonou se désengorge progressivement aujourd'hui au profit des régions voisines ou banlieues de Sèmè-Podji et de Abomey-Calavi. Elle a connu un accroissement de 7,7 % entre les recensements de 1961 et 1979. Cet accroissement s'est beaucoup ralenti ces dix dernières années passant de 5,4% entre 1979 et 1992 à 2,17% entre 1992 et 2002. La population de Cotonou dénombrée était de 665 100 habitants en 2002 suivant les résultats du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2002. Il a été dénombré dans cette population 94,5 hommes pour 100 femmes. Son poids démographique est d'environ 10% de la population du pays avec une densité moyenne de 8420 habitants au Km².

Au niveau des différentes localités de la ville, les 12^{ème} (11,4) et 6^{ème} (10,7) arrondissements ont des poids démographiques supérieurs à 10. Ces deux arrondissements totalisent à eux seuls 22,1% de la population totale de Cotonou. Par ailleurs, la commune de Cotonou connaît un ralentissement de son taux d'accroissement qui se traduit entre autres par les taux de croissance négatifs enregistrés dans les 5^{ème}, 7^{ème} et 11^{ème} arrondissements. Cela est dû à plusieurs causes notamment le déplacement massif des populations de ces arrondissements vers d'autres localités, et les pressions exercées par les étrangers sur les parcelles en les achetant à des prix exorbitants aux propriétaires. Les ethnies rencontrées sont majoritairement: Les Fon et apparentés (56,7%), les Adja et apparentés (18,3%), les Yoruba et apparentés (11,5%), les Dendi et apparentés (1,4%), et les autres ethnies (12,1%). La commune est marquée du point de vue des religions par les catholiques (57,8%), l'Islam (14,2%), les autres chrétiens et les célestes qui font respectivement (7,8%) et (4,4%).

La population cotoinoise est relativement jeune. En effet, 34% de la population ont entre 0 et 14 ans, parmi eux 42% ont entre 0 et 5 ans. En moyenne 63% ont entre 15 et 59 ans. Les plus âgés à savoir ceux qui ont 60 ans et plus ne représentent que 3% de la population. Les 18 ans et plus représentent 59% de l'effectif total. Autrement dit environ 6 personnes sur 10 ont 18 ans et plus à Cotonou. Ce qui veut dire que la ville de Cotonou fera face dans les années à venir à de grands défis en matière d'infrastructures et de création d'emplois.

La ville de Cotonou concentre également plus de 45% des actifs des dix principales villes du Bénin. Viennent ensuite les villes de Porto-Novo (14,5%) et de Parakou (7,2%).

Les activités pratiquées dans la commune sont multiples et tournent autour de quelques industries manufacturières (17%), de la pêche, de l'élevage, du jardinage et surtout du commerce (42%). Le taux d'activité (population active rapportée à la population en âge de travailler) est de 67,7%. Un fait marquant est la hausse du taux d'activité observé au niveau de la population féminine qui est passé de 37,2% en 1979 à 54,7% en 1992 soit un accroissement annuel de 3% . Cela s'explique par la participation de plus en plus massive des actifs féminins à la production des biens et des

services dans le secteur formel. Le taux d'occupation (rapport de la population occupée à la population totale de 10 ans et plus) est de 66,7%. Les résultats du recensement de février 2002 et les enquêtes récentes (1-2-3 de 2003) révèlent que la participation à l'activité économique à Cotonou commence très tôt (dès 10 ans) et se poursuit bien au-delà de 55 ans.

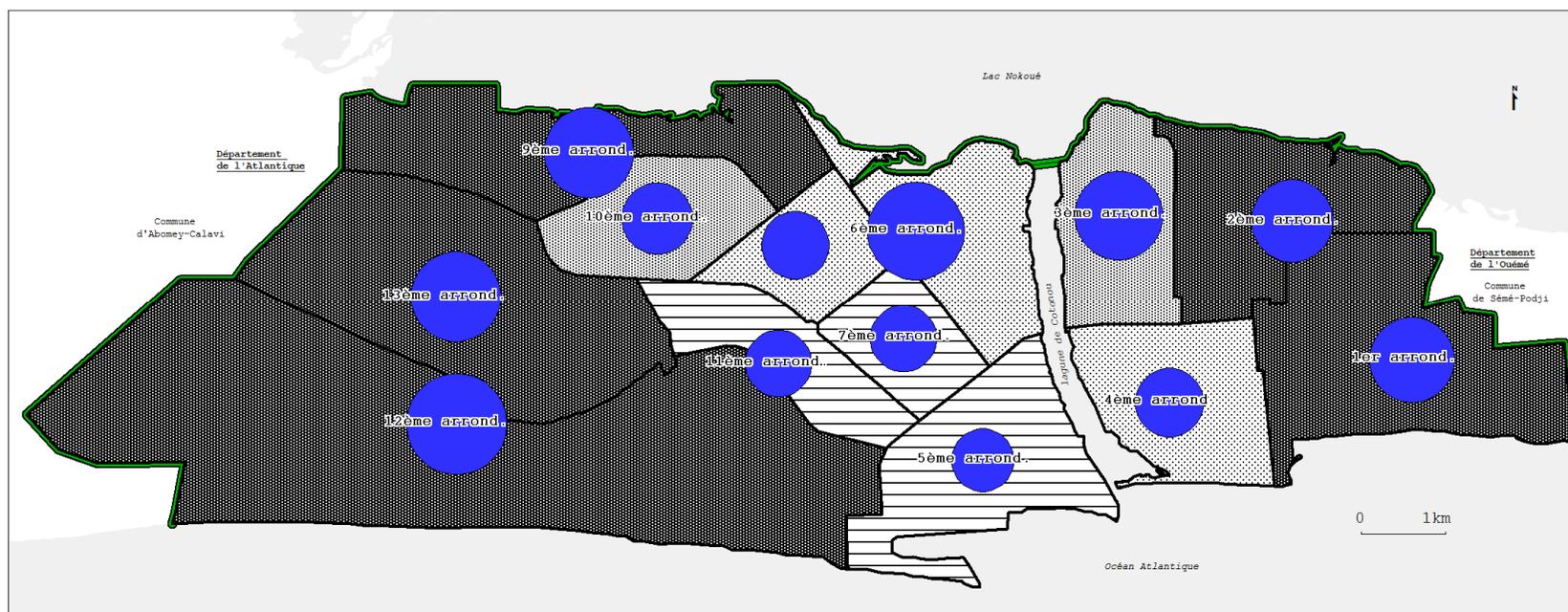
Cotonou capitale économique du pays se caractérise par un taux d'activité global élevé. Néanmoins des disparités existent selon le sexe et l'âge. Ainsi avant l'âge de 25 ans, 42% des femmes sont actives contre 30% des hommes du même âge. Après 55 ans, plus d'une femme sur deux est active (54%) contre 45% pour les hommes. L'entrée précoce dans la vie active des femmes explique sans doute la sous-scolarisation de ces dernières.

Tableau 1 : Répartition des effectifs par arrondissement

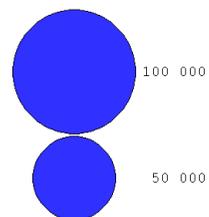
Arrondissements	Nombre de ménages	Effectif total	Masculin	Féminin	Taille du ménage	Taux d'accroissement	Poids %
01	12 176	55413	27 076	28 337	4,6	4,45	8,3
02	12 734	53 708	26 106	27 602	4,2	4,62	8,1
03	13 368	59 830	29 157	30 673	4,5	2,76	9,0
04	8 938	39 012	19 460	19 552	4,4	1,39	5,9
05	7 762	32 864	16 164	16 700	4,2	-1,25	4,9
06	16 637	71 085	34 686	36 399	4,3	1,22	10,7
07	8 410	36 158	16 963	19 195	4,3	-1,21	5,4
08	9 231	37 631	17 895	19 736	4,1	0,32	5,7
09	14 718	61 585	30 095	31 490	4,2	4,84	9,3
10	9 535	41 806	19 737	22 069	4,4	2,30	6,3
11	8 142	36 219	17 451	18 768	4,4	-1,47	5,4
12	18 172	76 217	37 191	39 026	4,2	3,76	11,4
13	14 523	63 572	31 187	32 385	4,4	3,90	9,6
TOTAL	154 346	665 100	323 168	341 932	4,3	2,17	100

Source : INSAE/RGPH 3 Février 2002

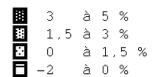
Démographie de la Commune de Cotonou



Effectif de la population



Taux de croissance moyenne annuelle de la population entre 1992 et 2002



Source : Données INSAE RGPH 1992 et 2002
 Cellule du Registre Foncier Urbain (RFU) de Cotonou
 Novembre 2007

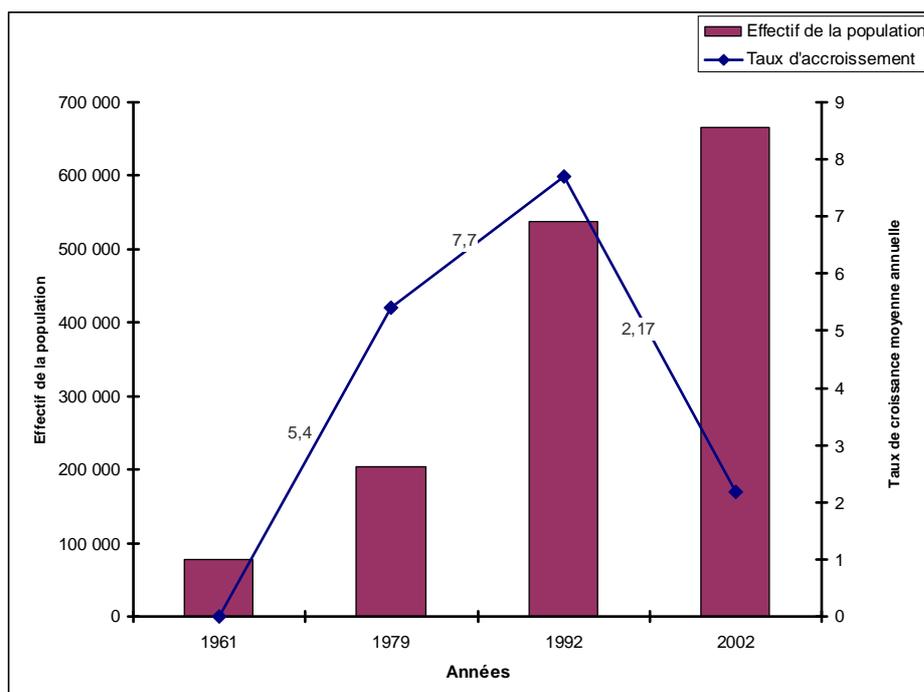
Tableau 2 : Répartition des effectifs par tranche d'âge et par arrondissement

Arrondissements	0- 5 ans	6-1 1 ans	0-14 ans	15 -59 ans	60 ans plus	18 ans plus
01	8 266	7 554	20 022	33 945	1 435	31 307
02	7 829	7 364	19 218	33 102	1 387	30 574
03	9 014	8 186	21 421	36 698	1 702	34 155
04	5 012	4 854	12 495	25 054	1 458	23 783
05	3 915	3 516	9 378	21 652	1 832	21 312
06	10 613	9 253	24 596	43 820	2 653	41 759
07	4 698	44 416	11 476	23 053	1 624	22 157
08	5 149	4 551	12 053	23 952	1 620	23 159
09	8 928	7 838	20 907	39 078	1 600	36 449
10	5 984	5 295	14 094	26 471	1 240	24 776
11	4 812	4 344	11 536	23 243	1 437	22 179
12	11 105	10 296	26 977	46 979	2 259	44 078
13	9 289	8 481	22 317	39 777	1 472	36 771
TOTAL	94 614	85 948	226 490	416 824	21 719	392 459

Source : INSAE/RGPH 3 Février 2002

Tableau 3 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE COTONOU DE 1961 à 2002

Années	Effectif de la population	Superficie en km ²	Densité (hts/km ²)	Taux d'accroissement
1961	78 300	79	1003,8	-
1979	203 842	79	2580,3	5,4
1992	536 827	79	6795,3	7,7
2002	665 100	79	8419,0	2,17



Source : INSAE/RGPH 3 Février 2002

La dynamique démographique à Cotonou peut être également appréciée par rapport à :

- la natalité et la fécondité ;
- la mortalité ;
- la nuptialité ;
- etc.

2-1 Natalité et fécondité

Tableau 4 : Natalité et fécondité

ISF (Nombre d'enfants par femme)	TBR (Nombre de filles /femme)	TBN (Nombre d'enfants/1000 habitants)	TGFG (Nombre d'enfants pour 1000 femmes)
3,12	1,52	29,41	99,8

Source : INSAE/RGPH 3 Février 2002

ISF : indice synthétique de fécondité ; TBN : Taux Brut de Natalité ;

TBR : Taux Brut de Reproduction ; TGFG : Taux Global de Fécondité Générale

Les résultats du tableau 4 montre qu'une femme cotoinoise produit en moyenne 3 enfants. Parmi eux il y a en moyenne 2 filles. De même pour 1000 habitants le nombre moyen d'enfants est de 29. Ces différents taux sont plus bas que ceux enregistrés dans les autres départements du pays. Cela est dû au fait que la fille de Cotonou compte parmi les populations féminines les plus instruites. Ainsi, avec les contraintes de l'emploi et le désir de mener une certaine aisance de vie, elles adoptent facilement des méthodes contraceptives pour réduire leur niveau de fécondité.

2-2 La mortalité

Tableau 5 : Mortalité

Libellé	Total	Masculin	Féminin
Espérance de vie à la naissance	61,72	59,40	65,45
Décès pour 1000 habitants	7,62	8,47	6,39
Décès maternels pour 100 000 naissances vivantes			489,52
Nombre d'enfants décédés pour 1 000 naissances			
Avant le 1 ^{er} anniversaire	75,0	89,0	61,0
Entre le 1 ^{er} et le 5 ^{ème} anniversaire	48	61	35
Avant le 5 ^{ème} anniversaire	119,4	144,57	93,87

Source : INSAE/RGPH février 2002

Selon les résultats du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation, un Cotonnois qui naît pourrait espérer vivre en moyenne 62 ans contre 59 ans au niveau national. Cet indicateur est relativement plus élevé chez les femmes (65,45 ans) que les hommes (59,40 ans). Ce qui confirme la surmortalité masculine ; un résultat qui se généralise au niveau de la mortalité infantile, comme le montre le tableau 5.

2-3 La nuptialité

La nuptialité revêt un caractère très important car elle constitue avec la fécondité des composantes essentielles de la dynamique de la population.

Tableau 6 : Nuptialité

Libellé	Total	Masculin	Féminin
Célibataire	51,7	57	46,7
Marié	43,9	20	23,9
Taux de polygamie	12,0		
Age moyen au 1 ^{er} mariage (ans)		29,6	24,1

Source : INSAE/RGPH février 2002

Il ressort du tableau 6 que le célibat dure plus chez les hommes que chez les femmes. Sur 100 hommes à Cotonou, 57 préfèrent la vie célibataire contre 47 femmes. Par ailleurs, les femmes cotoñoises contractent leur 1^{er} mariage beaucoup plus jeunes

que les hommes (24 ans contre 30 ans environ pour les hommes) ce qui traduit la grande précocité de la nuptialité des femmes dans cette commune.

2-4 Les flux migratoires

Le phénomène migratoire est très remarquable dans la ville de Cotonou. La commune est très attractive à cause de son caractère de principale ville économique du pays. Les motifs de migration sont généralement la recherche de l'emploi, le regroupement familial et la poursuite des études. La ville accueille aussi des étrangers notamment les libano- syriens, les Indo- pakistanais, les Ibo, les Yoruba du Nigeria pour des activités de commerce et autres.

Par ailleurs, depuis des décennies, la République du Bénin d'une manière générale et la ville de Cotonou en particulier, est connue pour son hospitalité légendaire, un espace de paix sociale et de stabilité politique. Un tel climat favorise la présence des réfugiés de plusieurs nationalités sur le territoire de Cotonou, notamment les togolais, les congolais, les sierra léonais,...qui bénéficient non seulement de l'accueil fraternel des citoyens, mais aussi du soutien d'organismes internationaux dont notamment le Haut Commissariat des Réfugiés (HCR).

Chapitre 3: Gouvernance locale

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des problèmes liés à la gestion et au développement de la ville de Cotonou, première ville du Bénin, il serait judicieux de détacher l'administration locale de la gouvernance.

3-1 L'administration locale

L'organisation politique et administrative de la commune de Cotonou est régie, à l'instar des Communes de Porto Novo et de Parakou par deux lois, à savoir, la loi N° 97 – 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin et la loi N° 98- 005 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes à statut particulier.

La ville de Cotonou est subdivisée en 13 arrondissements, et les arrondissements en quartiers. L'arrondissement n'a aucune personnalité juridique ni une autonomie financière, conformément à l'article 34 de la loi N°97- 028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin.

En application de la loi N° 97- 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin, en son article 12 relatif à la composition numérique du Conseil, le Conseil Municipal de Cotonou est composé de 45 Conseillers Municipaux élus au suffrage universel direct, pour un mandat de cinq (05) ans.

Le Conseil Municipal est tenu, conformément à l'article 16 de la loi susvisée, de se réunir obligatoirement en session ordinaire quatre fois l'an, aux mois de mars, juin, septembre et novembre. Chaque session ne peut excéder quatre (04) jours. Les sessions du Conseil Municipal de Cotonou s'étendent, en moyenne sur deux jours.

Le conseil peut également se réunir en session extraordinaire sur convocation du Maire ou à la demande motivée de la majorité absolue des membres du Conseil Municipal ou en cas de prescription par l'autorité de tutelle.

Le Maire et ses adjoints forment la Municipalité qui se réunit au moins une fois par mois. La municipalité ne constitue cependant pas un organe de la commune. Il s'agit d'une structure consultative et de suivi de l'action municipale.

En qualité d'ordonnateur, l'essentiel de la responsabilité financière incombe au Maire qui engage les dépenses et signe les mandats pour ordonnancement. Il signe également les certificats et ordres de recettes, fait les arbitrages de trésorerie nécessaires dans la programmation des dépenses.

Le fonctionnement de l'administration municipale s'articule autour de l'organigramme ci- après :

Au regard de cet organigramme, l'organisation administrative de la commune est de type fonctionnel. Les différentes activités de la mairie sont regroupées en trois grandes rubriques :

Les Directions opérationnelles qui fournissent directement les services à la Population (Direction des Services à la Population (DSAP), Direction des Services Techniques (DST)) ;

Les Directions Fonctionnelles qui gèrent les moyens et développent des activités purement fonctionnelles (Direction des Services Economiques et Financiers (DSEF), Direction des Services Administratifs et Juridiques (DSAJ)) ;

La Direction du Développement et de la Prospective qui est résolument tournée vers l'avenir : Direction de la Prospective et du Développement Municipal (DPDM).

Chacune des directions, supervisée par un directeur, est subdivisée en départements respectivement placés sous la responsabilité de Chefs de départements et les départements sont subdivisés en services placés respectivement sous la responsabilité des Chefs de service.

Tableau 7 : Répartition du personnel par direction, arrondissements et autres services selon les catégories :

Directions ou services	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E	Total
Cabinet	6	8	6	11	5	36
CGSM	0	0	1	0	0	1
SG	2	1	3	9	2	17
DSAJ	8	20	13	21	5	67
DSEF	22	48	56	104	32	262
DSAP	4	6	5	33	24	72
DPDM	19	11	1	3	1	35
DST	14	49	33	57	35	188
Arrondissements	0	18	16	96	25	155
Autres services	7	9	21	108	39	184
TOTAL	82	170	155	442	168	1017

Source : DSAJ/MCOT/juin2007

L'analyse des résultats du tableau 7 montre que les agents d'encadrement (catégorie B) représentent 16,72% de l'effectif total du personnel et les cadres de conception 8 %. Ces résultats témoignent de l'insuffisance de cadres à la Mairie de Cotonou pour s'occuper des tâches de conception en vue d'accélérer le processus de sortie d'une administration de commandement à celle de développement engagé par le président Maire, Nicéphore D. SOGLO.

Cette situation nécessite un renforcement des capacités du personnel de la Mairie afin de lui permettre d'accomplir les différentes missions qui sont assignées à elle dans le cadre de la décentralisation.

Il est vrai qu'avant cette période, la majeure partie du personnel des communes n'était affectée qu'aux tâches banales ne demandant pas un effort intellectuel excessif. Aujourd'hui, le contexte a changé et les communes doivent aller au-delà de ce qui se faisait habituellement en rendant des services de qualité à leurs populations. Par conséquent, la réalisation des tâches doit être assurée par des personnes ayant des niveaux de formation appréciables. Or le niveau de qualification actuel du personnel de la mairie n'est pas encore à la hauteur des attentes et il mérite d'être renforcé.

Une analyse fine des Ressources Humaines disponibles actuellement dans la commune de Cotonou a montré qu'il y a :

a.) Une forte pression exercée par le volume d'activité

La masse de travail en constante évolution dans la commune compte tenu de la demande de plus en plus croissante de la population, exerce une forte pression sur le personnel et peut à la longue avoir des effets néfastes sur son rendement notamment :

- retard dans le traitement des dossiers ;
- erreurs dans le traitement des dossiers ;
- contrôle difficile.

Ces difficultés peuvent aussi, à la longue, agir sur la probité des agents :

- tentative de corruption de la part des bénéficiaires des prestations pour accélérer le traitement des dossiers ;
- interventions extérieures pour hâter l'étude des dossiers : absence de transparence et distorsion au niveau de la concurrence.

b.) La difficulté pour les directeurs de s'occuper convenablement des tâches managériales

Les directeurs se trouvent confinés dans les travaux d'exécution et ne peuvent exercer véritablement des activités de management.

Le diagnostic fait en Août 2006, a révélé qu'en raison des réunions répétées, les directeurs n'ont plus le temps pour concevoir, agir et contrôler. De même beaucoup de propositions et contributions transmises parfois sur la demande de l'autorité restent sans suite pour diverses raisons notamment les insuffisances de moyens de travail.

Par ailleurs les réunions du Conseil Municipal ne sont pas suffisamment préparées :

- ✓ pas de rapport de commissions ;
- ✓ pas de communication préalable des dossiers.

c.) L'absence de motivations financières

Ceci pourrait entraîner le découragement et le départ du personnel qualifié et expérimenté. Il semble impératif, dans un premier temps, d'augmenter l'effectif du personnel affecté aux travaux de conception ; dans un second temps il s'agira de motiver le personnel par des intéressements et d'assurer sa formation qualitative.

Mais il convient de signaler par ailleurs que les résultats des arbitrages budgétaires ne sont pas connus des Directeurs. Le budget n'est pas élaboré sur la base d'un plan d'action concerté et approuvé. La planification des dépenses n'est pas rigoureuse.

d.) Inexistence d'une procédure de gestion du personnel et d'un manuel de règlement intérieur du personnel

Dès la prise de service des nouvelles autorités municipales de l'ère de la décentralisation, il a été noté l'inexistence d'un manuel de procédures de gestion du personnel. Pour pallier cette situation, la Mairie de Cotonou appuyée par la Banque Mondiale, vient de disposer d'une procédure de gestion du personnel.

Par ailleurs, l'inexistence d'un fichier unique de référence en matière de recrutement du personnel, a quelque peu émoussé les efforts de la Direction des Services Administratifs et Juridiques qui s'emploie à opérer des recrutements rationnels en tenant compte des besoins exprimés et surtout des disponibilités budgétaires y afférentes.

Il a été également noté des insuffisances au niveau de la formation du personnel, dues notamment à l'absence d'un plan de formation, ce qui n'offre pas une nette visibilité des actions de renforcement des capacités de personnel malgré les lacunes et insuffisances techniques constatées.

Par conséquent, il serait souhaitable que le manuel de procédures administratives, financières, comptables et techniques qui vient d'être élaboré pour la ville, soit rigoureusement mis en œuvre afin de garantir à la Mairie de Cotonou une administration performante et efficace.

Au total les dysfonctionnements les plus déterminants ont leur source dans le management qui :

- ✓ n'a pas été centré sur les objectifs et les résultats ;
- ✓ n'a pas laissé aux directeurs le temps de travailler ;
- ✓ a quelque peu freiné les prestations ;
- ✓ n'a pas tenu compte des critiques internes ;
- ✓ etc.

Eu égard à tout ce qui précède il s'avère urgent que des mesures soient prises aussi sur le plan organisationnel, technique, budgétaire et financier, politique... afin de permettre à la mairie d'être plus efficace. L'accent sera mis prioritairement sur le renforcement des capacités du personnel suivant des axes précis notamment des axes de renforcement de l'effectif et de formation et de la mise en œuvre effectif des manuels de procédure (procédures administratives, procédure d'élaboration du budget,

procédure d'exécution du budget, procédure de passation des marchés, procédures techniques...).

Il s'agira entre autres de :

- ✓ améliorer la qualité des services par le renforcement des capacités et des compétences du personnel ;
- ✓ pourvoir à l'insuffisance du personnel qualifié soit par le recrutement ou bien par une demande de mise à disposition du personnel au niveau de la mairie par l'Etat.

3-2 Gouvernance locale

Il a été constaté que les relations entre les populations et les élus souffrent d'un cruel déficit de communication. Cette situation crée quelques méfiances au sein des citoyens. Il s'agit alors de rétablir ce pont entre les élus et les populations en offrant à chacun d'eux des conditions de mieux jouer son rôle (participation aux travaux de la ville, offre des services de qualité à la ville) et en veillant à la cohérence et à la convergence des efforts de chacun.

Sous la pression des autorités révolutionnaires de l'époque du Parti de la République Populaire du Bénin (PRPB), les populations sont contraintes d'acquiescer une grande propension de mobilisation et même de participation physique, matérielle et financière. Cette dynamique de participation communautaire s'est émoussée et s'est de jour en jour dégradée depuis l'avènement du renouveau démocratique qui marque la libération des libertés embrigadées. Cette situation s'est d'ailleurs aggravée par la conjoncture économique ambiante qui amenuise la capacité de participation des communautés.

A cet effet, les autorités municipales doivent tout mettre en œuvre en vue de réactiver cette dynamique.

De même la décentralisation n'est pas allée à son terme, les chefs de quartiers n'ont pas été élus. Il y a très peu d'anciens chefs de quartiers, car certains sont morts, d'autres sont affaiblis par les maladies ou bien par le poids de l'âge. Pour animer les activités de développement dans les quartiers, le Maire a été obligé de mettre en place des Comités de Développement de Quartier (CDQ) qui sont des organes qui servent d'interface entre les élus et les populations.

Par ailleurs en termes de concertation, il existe certains dispositifs aussi bien formels qu'informels. Sur le plan formel, le Conseil Communal (qui regroupe le Maire, les conseillers et les chefs d'arrondissements) est l'unique creuset de concertation dans la commune. Au niveau de l'arrondissement il y a le Conseil d'Arrondissement qui regroupe le Chef d'Arrondissement et les Chefs de Quartier. La commune de Cotonou comme indiqué ci-dessus a mis en place dans chaque quartier un Comité de Développement de Quartier (CDQ) qui est une structure locale formelle.

Sur le plan informel, les habitants des quartiers de Cotonou, s'organisent sur leurs propres initiatives en mettant en place des organes de concertation pouvant leur permettre d'échanger sur les problèmes de leurs quartiers respectifs.

Le circuit de l'information, surtout descendant (du Maire vers les populations), se matérialise à partir du Conseil Municipal, de la Télévision et des radios implantées sur le territoire de la commune. En revanche, les mécanismes d'information ascendante (des populations vers les autorités municipales) ne sont pas fonctionnels, de façon à permettre la prise en compte des aspirations et préoccupations des populations et des Chefs de quartier. Cette situation se justifie surtout par l'inexistence des Conseils d'Arrondissement, du fait du non achèvement du processus de la décentralisation n'ayant pas abouti à l'élection des chefs quartiers.

De même, les pesanteurs politiques constituent souvent une véritable menace pour la qualité des relations entre les élus au sein du conseil. Certes le conseil municipal conscient de l'obligation de résultats de fin de mandat, transcendent par moment les divergences internes (présence de deux camps opposés) pour s'atteler aux tâches de développement. Mais souvent quelques signes de mécontentement s'observent toujours ; ce qui justifie l'absentéisme de certains élus.

Les populations de Cotonou sont souvent préoccupées par le développement de la ville surtout par les problèmes d'assainissement de la ville (lutte contre les inondations, la réalisation des grands ouvrages d'assainissement, la gestion des déchets solides ménagers...) malgré les efforts qui sont consentis tous les jours par la mairie à cet effet. Parfois elles se disent lassées par les dysfonctionnements de l'administration locale et de l'absence d'actions capables de sortir la ville de ces problèmes sus cités. Elles perdent confiance à l'administration locale et développent progressivement des attitudes non citoyennes. Il s'agit de la mauvaise utilisation des ouvrages publics, du refus de payer les impôts et taxes.

Par conséquent les élus doivent reconnaître que le développement local exige de leur part une compétitivité qui passe entre autres par la qualité des habitants et la capacité de la commune à offrir des services de qualité à leurs populations. Ce qui doit conduire à la valorisation des potentialités de la ville afin de combler les attentes des populations.

Face à tous ces problèmes identifiés dans la commune de Cotonou, il est indispensable que des options soient prises notamment :

- Susciter des formes de participation communautaires beaucoup plus motivées et pérennes (les CDQ, les associations de développement...)
- Définir des actions au profit des femmes pour leur implication plus accrue aux prises de décisions ;
- Favoriser une prise de conscience plus accrue des enjeux de développement ;
- Renforcer la gouvernance locale sur ses aspects de transparence dans la gestion, de l'implication de tous dans les prises de décision ;

- Revoir le comportement citoyen à travers l'implication de ceux-ci dans la gestion des services, le règlement des problèmes de développement qui se posent et la politique du changement par l'exemple (changer soi-même afin de changer les autres) ;
- Favoriser la valorisation du potentiel fiscal et non fiscal pour soutenir durablement les investissements ;
- Renforcer la qualité des services à travers la formation, l'équipement et la création de cadre adéquat de travail à la mairie de Cotonou.

3-3 L'intercommunalité

Des tentatives de développement à l'échelle intercommunale existent entre la commune de Cotonou et celles des communes voisines de Ouidah, Abomey- Calavi, Sèmè – Podji etc.

La plupart des actions intercommunales sont souvent appuyées par les partenaires au développement et les responsables départementaux qui assurent la tutelle.

Par exemple, la construction du Lieu d'Enfouissement Sanitaire (LES) à Ouessè (Ouidah) avec l'appui des canadiens pour la gestion des déchets solides ménagers de Cotonou, la construction du nouveau cimetière de Cotonou à Somè (Abomey- Calavi), le traitement de la boue humaine de Cotonou à Sèmè – Podji...

Même s'il n'existe pas un cadre formalisé de concertation entre Cotonou et ces différentes communes voisines, de nombreuses occasions d'échanges privilégiant surtout les opportunités offertes par les partenaires et autres projets intervenant simultanément dans Cotonou et son hinterland proche sont valorisées.

Les interrelations entre Cotonou et son hinterland se traduisent par la nécessité de réaliser des projets d'intérêt commun, à travers l'élaboration des requêtes conjointes, la prise d'arrêtés intercommunaux (cas du projet de développement urbain de l'agglomération de Cotonou : Cotonou- Abomey- Calavi- Sèmè – Podji), la mise en place de comités techniques (exemple du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du « Grand Cotonou ») et la participation conjointe à des organes de gestion de projets, etc.

Le développement de la culture d' « être chez soi » a imposé un nouveau mode de gestion de l'espace caractérisé par la ruée des populations de Cotonou vers les communes d'Abomey- Calavi et de Sèmè- Podji. Selon les autorités communales d'Abomey – Calavi en principe, la réalisation de certaines infrastructures (notamment le cimetière de Somè) devrait favoriser la mise en place d'un certain nombre d'équipements par la mairie de Cotonou au profit des populations riveraines. Ces infrastructures portent notamment sur l'aménagement et l'électrification des voies de desserte (celle de Kpota vers Togba) et la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau

potable dans le village de Somè. Ces équipements n'ont pas été mis en place. Mais les dispositions sont prises par la mairie de Cotonou pour appuyer la Commune de Calavi à cet effet.

Les conflits de limites constituent de nos jours un facteur de fragilisation des relations entre les communes de l'agglomération de Cotonou. En effet, les poses de pancartes par la mairie de Cotonou pour annoncer les départs et les arrivées sur le territoire de Cotonou sont mal appréciées par certaines autorités communales en l'occurrence les Maires de Calavi et de Sèmè. Ils pensent que le Maire de Cotonou n'a pas respecté les frontières entre Cotonou et ses voisins. Ils traduisent cette situation par une tentative de « phagocyter » progressivement Abomey- Calavi et Sèmè –Podji.



Photo N°1 : Pancarte de « Bienvenue » installée par les services de la Mairie, située à l'entrée Est de la ville Cotonou.

Au total, ces déterminants relationnels entre la Commune de Cotonou et les Communes voisines explicitent le degré de complémentarité et de dépendance entre Cotonou et son hinterland proche bien que les différentes communes soient dotées d'une autonomie organisationnelle, financière et territoriale. Il urge alors de définir les conditions et les modalités de mise en place d'un cadre de coopération intercommunale, à travers des actes constitutifs et des conventions déterminant les droits et obligations des parties prenantes.

3-4 La décentralisation et le transfert des compétences

Les attentes que suscite la décentralisation à Cotonou sont en butte à deux grands écueils :

- la difficulté pour l'Etat de transférer les compétences avec tous les attributs politiques, économiques et financiers ;
- les problèmes pour la commune de Cotonou de mobiliser des ressources financières suffisantes indispensables (recettes fiscales, autres ressources...) pour le fonctionnement et les investissements.

Par exemple, certaines attributions transférées aux communes sont toujours aux mains des sociétés et offices d'Etat tels que :

la Société Nationale d'Eau du Bénin : SONEB ; l'Office des Postes et Télécommunications : OPT et l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin : ORTB; contrairement à l'article 90 de la loi 97- 029 du 15 janvier 1999 qui stipule que: la commune a la charge de la réalisation des infrastructures hydrauliques et de l'installation des lignes de télécommunication locales ainsi que des cabines publiques, des centres d'écoute publique radiophonique et/ou télévisuelle ;

la Société Béninoise d'Energie Electrique : SBEE alors que l'article 88 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 prévoit : la commune a la charge...de la signalisation routière, de la réalisation et de l'entretien des réseaux d'éclairage public.

Etc.

De même, conformément à l'article 104 de la loi 97 – 029 du 15 janvier 1999, la commune a la charge de la construction, de l'équipement, des réparations, de l'entretien et de la gestion des marchés et abattoirs. Néanmoins les marchés de Dantokpa, de Gbogbanou et de Ganhi sont toujours gérés par la Société de Gestion des Marchés (SOGEMA) qui est une société appartenant à l'Etat. En revanche ce marché produit plus de cent (100) tonnes de déchets par jour à la charge de la ville de Cotonou. Le Maire dépense environ quarante (40) millions chaque mois afin d'enlever ces ordures. Autrement dit les recettes sont pour l'Etat et les ordures pour la ville.

Or, les moyens mobilisés par la commune de Cotonou, sur la base de l'assiette fiscale actuelle, ne permettent pas la prise en charge des services attendus par les populations. Ces moyens sont essentiellement composés des taxes et impôts sur le bâti (ou non) et la gestion du foncier.

Ainsi, dans le but d'offrir un cadre idéal, viable et économiquement solide aux populations de Cotonou, il importe donc d'engager une cordiale collaboration avec les responsables des diverses structures concernées

Par ailleurs, le financement du développement de la ville notamment des infrastructures d'assainissement et de drainage est assuré majoritairement par les partenaires au développement sous forme de projets d'assistance à des conditions

financières variées, pour lesquels ce sont les bailleurs qui décident de l'objet des financements.

Cette approche pose d'énormes problèmes d'appropriation.

Pour pallier cette situation, avant l'identification des besoins, le Maire doit s'informer sur les projets retenus par les partenaires ou bien inscrits au Programme d'Investissements Publics (PIP). Cette information préalable permettra au Maire d'éviter les doubles-emplois. De même le Maire doit exiger que l'Etat requière l'avis préalable de la Commune de Cotonou avant n'importe quel investissement sur le territoire de la ville. Cet avis doit être soutenu par le Préfet qui doit informer suffisamment le Maire sur les nouveaux projets inscrits au PIP et qui seront exécutés sur le territoire de la ville.

Aussi, outre cette information « descendante », les textes de la décentralisation (notamment l'article 23 de la loi sur le régime financier des communes) ont également prévu que « la liste des projets [inscrits à la section d'investissement du budget de la commune], conformément au Schéma Directeur d'Aménagement de la commune, accompagnée d'une fiche signalétique par projet, soit communiquée par le Maire à l'autorité de tutelle, en vue de la prise en compte desdits projets au Programme d'Investissements Publics ».

Chapitre 4 : Le cadre urbain

4-1 L'organisation spatiale et fonctionnelle de la ville de Cotonou

4-1-1) L'occupation du sol

L'occupation du territoire de Cotonou a évolué progressivement et par étape. Les différentes étapes d'évolution peuvent se résumer comme suit :

- La ville a été créée en 1830 sur l'initiative du roi Ghézo, illustre roi d'Abomey ;
- A la fin du 19ème siècle, Cotonou s'est développée à partir de quelques villages de pêcheurs situés à l'Est et à l'Ouest de la lagune ;
- Avant 1930, Cotonou dont les activités tournaient pour l'essentiel autour du Wharf et de la gare ferroviaire, s'étendait de Xwladodji à Saint Michel ;
- De 1930 à 1970, des infrastructures économiques et portuaires ont été mises en place, suivies vers les années 1970 du transfert du siège du gouvernement de Porto Novo à Cotonou et de la construction de l'aéroport à Cadjèhoun ;
- De 1970 à 1980, la ville s'étendait à Agontikon, Gbèdjromindé, akpakpa sud, nord et à certaines zones périphériques. De même après 1980, les grandes extensions ont eu lieu consécutivement à l'explosion démographique ;
- A partir des années 1990, la conurbation de Cotonou, Calavi et Sèmè s'était amorcée. Ainsi les extensions Ouest avaient englobé les centres urbains d'Abomey- Calavi, Godomey, Dèkounbé, togoudo et les centres ruraux de Togba, houèto et akassato et les extensions Est, les centres ruraux d'Agblanganda, Ekpè, Gbèffa, Agbalilamè, Sèmè- Podji, Djrègbé, Houenta et Kraké...

Aujourd'hui Cotonou a une superficie de 79 km². La ville est organisée autour de deux pôles d'activités notamment :

a) Le principal pôle situé au centre géographique et structuré comme suit :

- la zone commerciale et d'entrepôt d'une superficie d'environ 126 ha située autour des marchés Dantokpa et Ganhi ;
- la zone des grands équipements d'environ 647 ha abritant les principaux centres de décision du pays notamment : la présidence de la République, la quasi- totalité des départements ministériels, la Cour Constitutionnelle, la Haute Autorité de l'Audio- Visuelle et de la Communication (HAAC), le Conseil Economique et Social (CES), les représentations diplomatiques, Le Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU), le Port et l'Aéroport...

L'ensemble constitué de la zone commerciale et celle des grands équipements représente le principal centre d'activités économique, administrative et de transport de Cotonou et en même temps de l'agglomération voire du Bénin.

b) Le deuxième pôle constitué des zones péri- urbaines de Cotonou.

Cotonou souffre d'une véritable politique en matière de gestion de l'occupation du sol. Une telle situation est préjudiciable pour la ville. En effet, le fait marquant de la croissance urbaine à Cotonou est l'occupation anarchique des zones impropres à l'habitation, entérinée parfois par l'administration publique.

Les politiques d'aménagement du territoire jusqu'à présent ont été insuffisantes pour réduire l'occupation des bas-fonds, des berges et des marécages, et réguler les concentrations des populations. Ce qui n'est pas sans conséquences sur l'état de santé des habitants surtout sur la capacité et la possibilité des autorités locales à gérer des villes où subsistent encore des pratiques rurales cohabitant avec les contraintes citadines.

4-1-2) La Typologie de l'habitat

L'habitat est à première vue très peu différenciée, avec une dominance des maisons basses situées dans une concession clôturée et ayant une ou plusieurs cours. Desservis par une voirie généralement orthogonale sauf à la périphérie, les quartiers dégagent une certaine impression d'uniformité typologique, accentuée par la présence d'entreprises artisanales ou commerciales dont les installations débordent sur la voie.

Il existe cependant des différences (types d'habitat, qualité de dessertes et infrastructures) qu'expliquent l'insuffisance de la planification, l'inégalité des revenus et le développement historique de la ville.

Il a été dénombré à Cotonou 154 346 ménages lors du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de février 2002.

Trois statuts d'occupation ont caractérisé essentiellement les ménages de Cotonou à savoir : Locataires (49%), Propriétés familiales (27%) et propriétaires sans titre (15%). En effet près de la moitié des Chefs de ménages sont locataires (49%) dans la ville de Cotonou.

Tableau N° 8 : Statut d'occupation

Statut d'occupation	%
Propriété familiale	27
Propriétaire sans titre	15
Locataire	49
Logé gratuitement par le privé	03
Propriétaire avec titre	04
Logé gratuitement par l'Etat	00
Autres	02
TOTAL	100

Source : RGPH3, Février 2002

Du point de vue de la forme, les habitations sont caractérisées dans leur ensemble à Cotonou par deux types de construction : les maisons en bande (79%), les maisons isolées (10%). Par conséquent les maisons pour la plupart sont en bande (79%) à Cotonou.

Tableau N° 9 : Type d'occupation

Type de construction	%
Maison en bande	79
Maison isolée	10
Case isolée	02
Villa	04
Immeuble	04
Autre	01
TOTAL	100

Source : RGPH3, Février 2002

Les villas et les immeubles sont très peu nombreux et ne représentent que 4% pour chaque type.

Pour ce qui concerne le toit des maisons, la tôle est le matériau le plus utilisé (87%) ensuite viennent la dalle (8%), la tuile (3%) et de façon négligeable la paille (1%).

Le sol des maisons est pour la plupart en ciment (90%). Ensuite suivent le carreau (6%) et la terre (3%). Plus de huit (08) maisons sur dix (10) ont le mur construit en brique dans Cotonou.

On distingue dans la ville plusieurs types d'habitat :

- l'habitat ancien dans les zones de Xwlacodji, Enagnon et Adogléta ;
- l'habitat de grand standing dans les zones comme : les résidences les cocotiers, la haie- vive, la cité vie nouvelle, la cité houéyiho, la zone des ambassades... ;
- la zone d'habitat mixte (habitat commerce) développée autour des marchés Dantokpa, Ganhi... Il s'agit des anciens quartiers de Cotonou qui se

dépeuplent au profit des activités commerciales et d'entrepôt. Les commerçants hindous, libanais ou syriens contactent des baux sur les parcelles servant jadis d'habitation pour y ériger des entrepôts et des magasins de vente ;

- l'habitat péri-urbain loti ou en cours de lotissement constitué par les quartiers Agla, Ahogbohouè, Houénoussou Ces zones ont connu une densification rapide. Elles accueillent les populations émigrées de la zone commerciale et des anciens quartiers ;
- l'habitat marécageux loti se retrouvant surtout au niveau des quartiers longeant la lagune et le chenal de Cotonou. Ce type d'habitat abrite la couche de la population la plus défavorisée de Cotonou vivant dans des conditions d'hygiène et d'assainissement précaires ;
- l'habitat marécageux non loti. Ce type d'habitat a une faible densité de population et abrite les populations généralement pauvres vivant aussi dans des constructions d'hygiène et d'assainissement précaires. Cette densité cache d'énormes disparités. En effet au niveau de certains marais non lotis (Houénoussou, Agla) on observe une occupation assez poussée tandis que d'autres marais sont presque inoccupés.

L'habitat pauvre et insalubre se situe dans les quartiers périphériques mais aussi dans les quartiers marécageux ou non, situés au cœur de la ville et peuplés d'habitants à faible niveau de vie et pourtant grands producteurs de déchets (cas du quartier Zongo). Ainsi, il y a à Cotonou des quartiers insalubres (bidonvilles) tels que les quartiers en bordure de mer, les quartiers le long de la lagune et du lac Nokoué, les quartiers de bas-fonds.

L'habitat à Cotonou est handicapé par une série d'insuffisances dont les plus importantes sont :

- la non adhésion, voire le refus d'adhésion des propriétaires et acquéreurs de parcelles en tant qu'apporteurs potentiels de ressources financières à la viabilisation de l'habitat ;
- le refus ou l'absence d'adhésion des propriétaires et acquéreurs de parcelles à l'application du taux de réduction des apports de superficie ou au prélèvement du taux de réduction des apports de superficie pour en dégager des parcelles dont les produits de vente sont destinés au financement partiels des coûts de viabilisation ;
- la non définition d'une politique de financement des travaux de lotissement ;
- la faible implication de l'Etat jusqu'à une période récente (fin des années 1990) dans la réalisation et le financement des opérations de promotions immobilières ou des travaux de lotissement ;

- l'absence au niveau des institutions financières installées sur le territoire de la ville de lignes de crédit adaptées au financement des travaux de viabilisation ou la réticence de celles-ci à prévoir des concours financiers ;
- l'inexistence d'institutions financières spécialisées dans le financement des projets d'amélioration du cadre de vie notamment par la viabilisation avant l'installation des populations ;
- l'absence d'une bonne politique de l'habitat, ce qui entraîne l'installation anarchique des populations, la construction des maisons sans norme, l'occupation anarchique de l'espace ;
- etc.



Photo : N°2 quartier Saint-Michel



Photo : N°3 Quartier Donatin

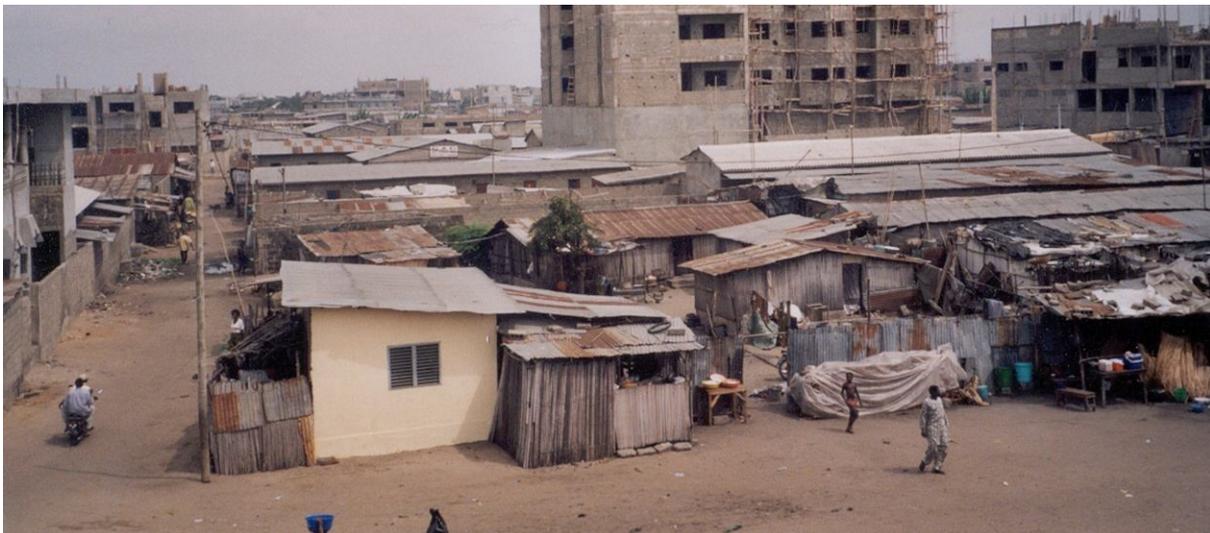


Photo : N°4 Quartier Kpankpan

4-1-3) Les enjeux fonciers

L'absence d'un contrôle efficace du foncier et des politiques de lotissements rationnelles constituent l'un des problèmes majeurs de développement de la ville de Cotonou.

En effet les premiers travaux de lotissement au Bénin ont eu lieu à Cotonou et ses alentours. De nos jours encore la plupart des grands travaux de lotissement s'y déroulent. Dans les années 80, deux grandes structures de l'Etat s'étaient occupées du lotissement à savoir l'Institut National Géographique (IGN) qui était sous la tutelle du Ministère chargé des Travaux Publics (MTP) qui faisait les travaux d'état des lieux et la SONAGIM devenue SOCOGIM, suite à la fusion avec la SONACOTRAM qui était une société de construction gérée par les Travaux publics. Pour ce qui concerne les structures privées, il y avait le cabinet « HURST » du Géomètre expert feu ADAH Etienne premier cabinet installé au Bénin avant l'indépendance du pays et le cabinet du Géomètre Expert DJINADOU Tadjou en 1970.

Actuellement, les principaux acteurs du domaine sont installés soit en Cabinets de géomètres pour ce qui concerne les phases d'état des lieux et d'application des travaux de lotissement, phases exécutées par l'IGN ou en cabinets d'Urbanisme ou d'Architecture pour la phase d'étude éventuellement exécutée par la Direction Départementale de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme (DDEHU).

Les géomètres sont regroupés au sein de l'Ordre des Géomètres- Experts du Bénin alors que les Architectes et les Urbanistes sont inscrits à l'Ordre National des Architectes et des Urbanistes du Bénin.

Depuis l'indépendance, très peu d'efforts ont été consacrés à la mise en place d'un véritable arsenal juridique sur le foncier en général et sur la politique d'occupation du sol à Cotonou en particulier, susceptible de constituer l'instrument privilégié de la politique foncière de l'Etat. La seule véritable référence nationale dans le domaine du foncier demeure incontestablement la loi N° 65-25 du 14 Août 1965 portant régime de la propriété foncière au Bénin. Il s'agit en fait du cadre juridique de l'immatriculation qui n'est autre qu'une copie conforme du décret du 24 juillet 1932 réorganisant le régime de la propriété foncière en Afrique Occidentale Française (AOF).

Parmi les causes de l'échec du régime de l'immatriculation (puisqu'il n'a pas permis de résoudre le problème de sécurité foncière), les plus importantes concernent la lourdeur de la procédure, son coût onéreux et la centralisation du service de la conservation foncière. Il faut ajouter à tout cela le défaut de vulgarisation des textes. Il est vrai qu'à Cotonou, les populations entendent parler souvent de titre foncier tout comme du permis d'habiter qui est un titre précaire et révocable délivré par les mairies.

Au-delà des problèmes précités, selon une étude réalisée par le cabinet Canadien LAVALIN en 1994 à la demande du Président Nicéphore D. SOGLO, Cotonou est constituée de un tiers (1/3) de zones inondables, un tiers (1/3) de bas-fonds et un tiers(1/3) de zones sèches. Par conséquent pour une bonne politique d'occupation du sol à Cotonou, on devrait distinguer des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) à savoir :

- des zones habitables ;
- des zones non habitables ;
- des zones industrielles ;
- etc.

Cette démarche n'a pas été respectée si bien que les populations ont occupé anarchiquement les bas-fonds et les zones inondables bouchant ainsi le passage de l'eau. Ce qui occasionne régulièrement des inondations dans la ville.

Cotonou est débordée par une croissance démographique et spatiale à laquelle elle n'a pas été préparée : un zonage inadapté et un sous-équipement crucial qui posent des problèmes tant dans les centres que dans les quartiers périphériques.

Par ailleurs, les autorités préfectorales ont loti sans aucun plan d'aménagement toutes les zones inondables et les bas-fonds, ce qui constitue un véritable casse-tête pour les autorités municipales.

L'état des lieux des problèmes de lotissement à Cotonou avant et après la décentralisation se présente comme suit :

Avant la décentralisation :

Les opérations de lotissement et de recasement étaient gérées par la préfecture de l'Atlantique et du Littoral de même que les actes domaniaux, en l'occurrence le permis d'habiter. Cette gestion qui a été faite par la préfecture était entachée de beaucoup d'irrégularités notamment :

- le non respect des procédures conduisant aux lotissements et aux recasements ;
- la passation des marchés de lotissement de gré à gré ;
- le non respect des textes sur la gestion foncière ;
- l'existence de nombreux intermédiaires et de démarcheurs ;
- le chevauchement de plusieurs actes de même nature sur la même parcelle ;
- la gestion désastreuse des contentieux domaniaux entraînant un nombre important de dommages intérêts à payer aux administrés ;
- le nombre impressionnant de mécontents et de lésés ;
- le retrait sans base juridique et sans fondement de parcelles ;

- les attributions non justifiées de parcelles et souvent sans quittance de paiement ;
- le nombre impressionnant de sinistrés dus à la création anarchique de réserves destinées aux infrastructures socio- communautaires ;
- le morcellement de réserves en violation des procédures prévues en la matière ;
- le tripatouillage des répertoires de lotissement et de recasement ;
- les ventes frauduleuses de parcelles par les membres des comités de recasement et des agents de la préfecture ;
- l'absence d'adressage et de Système d'Information Géographique (SIG) ;
- l'absence de système de contrôle et de suivi des travaux des géomètres ;
- etc.

Après la décentralisation

Il a été constaté après la décentralisation ce qui suit :

- le transfert de compétence en matière domaniale prévue par la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin ;
- la passation des documents et répertoires sur la gestion des affaires domaniales à la ville de Cotonou par la préfecture (les répertoires de lotissement et de recasement remis sont inexploitable) ;
- rétention des originaux des répertoires de lotissement et de recasement par la préfecture (remise de documents photocopiés non exploitables) ;
- existence de répertoires définitifs à la préfecture et contraires aux photocopies de répertoires transmises à la mairie de Cotonou ;
- transfert des comptes bancaires de lotissement à la mairie de Cotonou.

Face aux différents problèmes de lotissement et de recasement posés à Cotonou, le Maire s'est engagé à poursuivre les opérations dans tous les arrondissements où il a encore de difficultés. Il s'agira de procéder à un recensement foncier dans la ville afin de sécuriser les terres pour éviter les contentieux domaniaux. Il sera procédé également au recasement dans les zones où ce n'était pas encore fait. Il sera réglé aussi par voie administrative, certains conflits domaniaux et fonciers.

Des actions ont été menées et des dispositions ont été prises. Néanmoins des difficultés persistent dans plusieurs arrondissements notamment :

- dans les 6^{ème} et 9^{ème} arrondissements, il y a des zones marécageuses, des oppositions à des ouvertures de voies et aux travaux de recasement ;
- Dans le 8^{ème} c'est plutôt l'inaccessibilité des sites de recasement ;
- Dans le 10^{ème} arrondissement, le répertoire n'est pas réaménagé et il y a beaucoup de contentieux ;
- Dans le 11^{ème} arrondissement il y a le non paiement des honoraires du géomètre KOULO pour les travaux de lotissement (6 millions FCFA) et le retard dans la clôture du lotissement dans la tranche K ;
- Dans le 12^{ème} arrondissement il y a le problème de délimitation des frontières entre Cotonou et Abomey- Calavi, des contentieux entre les collectivités propriétaires terriens VODOUNGBO, NOBIME, KPAKPO, MOMBI, AKPLOGAN et autres, le coefficient de réduction des parcelles est trop élevé (45%), les difficultés liées à la prise en compte par l'administration du lotissement privé entrepris par ADJAHA.
- etc.

Toutefois, il convient de souligner l'esprit mercantile qui guide désormais les opérations de lotissement dans Cotonou où les nouveaux travaux de lotissements peuvent avoir un impact sur la protection de l'environnement et la sauvegarde des espaces publics. Car si on ne prend pas garde, on risque d'assister à la non sauvegarde des espaces publics à savoir : les places pouvant abriter les infrastructures socio-communautaires.

4-1-4) La trame urbaine

La trame urbaine fait apparaître un maillage irrégulier délimité par des voies primaires et secondaires. A l'intérieur de chaque maille on distingue le réseau de voirie tertiaire desservant les îlots découpés en parcelles.

Au niveau du centre ville et en général des zones d'activités, les îlots et les parcelles sont de grandes tailles.

A partir de la zone d'activités portuaires jusqu'au voisinage de l'avenue Clozel, la plupart des îlots et des parcelles sont de forme carrée, donnant au tissu urbain l'allure d'un damier. Dans les extensions urbaines, les îlots et les parcelles sont généralement de forme rectangulaire.

Cette morphologie résulte des lotissements réalisés après les années 70 et dont les réseaux structurants sont pour la plupart le prolongement du réseau structurant de base mis en place par le colonisateur mais aussi ce réseau traduisant des documents de planification de la ville, notamment le plan directeur de 1961 et le schéma de structure de 1985 élaborés respectivement par les cabinets SCET- COOP et GIGGS. Cette trame urbaine présente une autre particularité. En dehors du centre ville regroupant la zone des grands équipements, la zone commerciale et d'entrepôt et la zone industrielle qui

rayonne sur tout le pays et la ville de Cotonou, les secteurs issus du maillage ne comportent pas de pôles d'activités pouvant servir de relais entre les activités noyées dans l'habitat et le pôle d'activités principal de la ville de Cotonou.



Photo : N°5 Photographie prise d'avion révélant la trame urbaine (Centre ville de Cotonou)

Cette situation est à la base de nombreux dysfonctionnements dans la convergence des déplacements vers le centre-ville et les problèmes de circulation qui en résultent.

Le réseau structurant a connu un niveau d'aménagement relativement élevé au cours des dernières années. Notamment le rechargement des voies au cours des cinq (05) dernières années fait environ neuf (09) fois celui des cinq (05) années précédentes. Ce qui témoigne tout l'effort fait par le Maire de la ville le Président Nicéphore D. SOGLO pour assainir la ville. Le pavage a connu une augmentation d'environ 25%. Ces aménagements ont permis de réduire les difficultés de transport et de mobilité dans la ville. Notamment avec les voies d'accès et de traversée de la ville.

Actuellement la voirie urbaine s'étend sur environ 1200 Km dont plus de 160 Km de voies revêtues.

En matière d'équipements, la ville de Cotonou concentre de grands équipements et administrations d'intérêt national et international (Port Autonome de Cotonou, Aéroport international de Cadjèhoun, siège de la BCEAO et des Institutions financières, palais de la Présidence, sièges des représentations diplomatiques et des organismes internationaux etc.) ; mais également les principaux équipements de santé (CNHU-HKM), économiques (marché Dantokpa), éducationnels (Universités) , culturels, touristiques et de loisirs.

Tout ce potentiel recensé à l'actif de la ville de Cotonou lui confère le statut d'un grand centre économique, politique et administratif du Bénin. Les équipements touristiques et de loisirs sont peu nombreux. A Cotonou on trouve trois hôtels de classe internationale (Bénin Marina Hôtel, PLM Alédjo et Novotel), quelques hôtels de classes intermédiaires (Hôtel du port, hôtel Croix du sud, hôtel GL, hôtel de la plage...) et une multitude d'hôtels, de motels et d'auberges de qualité inférieure. Cotonou dispose également d'un stade olympique (stade de l'amitié) et d'un second stade (stade René Pleven).

La ville abrite également des marchés secondaires de ravitaillement des populations locales en l'occurrence les marchés de Ganhi, Saint Michel, Gbégamey, Wologuèdè, Akpakpa, Kouhounou...).

Le niveau d'équipement de proximité varie suivant les quartiers et est généralement faible en qualité et en quantité dans les quartiers périphériques.

4-1-5) Le transport et la mobilité urbaine

Le transport occupe une place importante dans l'économie urbaine de Cotonou. Il contribue de façon consistante au Produit Local Brut. Le transport a connu une augmentation due au contexte particulier de la ville caractérisé par une concentration de l'essentiel de l'appareil économique et une population agglomérée de plus de un million d'habitants. Le transport permet d'une part d'assurer le trafic interne indispensable et l'approvisionnement en biens de consommation et surtout en produits vivriers, d'autre part, le trafic dit de transit favorisé par la situation particulière de la ville, la configuration du réseau de voirie et la relative stabilité du Bénin dans une sous- région en proie aux difficultés politiques.

La complexité de la problématique des déplacements tient aussi de la quasi-absence de transport collectif de masse et d'une prolifération du mode de déplacement à deux roues, notamment les motos taxis appelées « Zémidjans ».



Photo : N°6 Petite circulation – centre ville de Cotonou



Photo : N°7 Grande circulation – centre ville de Cotonou

Quoique le rôle économique de ces derniers soit indéniable, le coût social et la pollution atmosphérique engendrés suscitent des réflexions sur la fiabilité et la capacité de ce mode à faire face à long terme à une demande de transport sans cesse croissante.

Le plan de circulation de Cotonou élaboré et approuvé en 1996 a apporté des solutions à cette préoccupation majeure en définissant trois modes de transport urbain complémentaires à savoir les voitures particulières ou les taxis, les deux roues ou les moto-taxis et le transport urbain collectif.

En effet en 1996, le groupement TRANSITEC-AUXI-BTP, était parvenu au terme de son analyse sur les déplacements à Cotonou, aux principales conclusions ci-après :

- Les deux roues sont le mode de déplacement majoritaire à Cotonou et représentent près des deux tiers (2/3) des déplacements de personnes au centre ville ;
- Les véhicules particuliers représentent entre un quart (1/4) et un tiers (1/3) des déplacements de personnes à l'intérieur de la ville ;
- Le transit est insignifiant ;
- Le trafic d'échange est faible ;
- Le trafic interne est très important et représente 9 trajets sur 10 dont les trois quarts ($\frac{3}{4}$) s'effectuent exclusivement dans l'ouest.

L'évaluation de la demande future a montré les limites du système actuel et démontré la nécessité de définir un schéma multimodal de déplacement organisé autour d'un mode de déplacement de masse (transport collectif). Dans ce contexte, il faut nécessairement penser à l'élaboration d'un nouveau plan de circulation et de déplacements au sein de la ville.

Plusieurs réflexions ont été menées au niveau de la ville par rapport aux gares et parkings et par rapport à l'amélioration de la mobilité urbaine.

4-1-5-1) Les gares routières

La création des gares routières dans la ville de Cotonou se faisait jusqu'en 1996, de façon azimut sans aucune étude préalable. Cette situation se traduit par le positionnement des gares routières aux endroits non appropriés, l'accaparement de la voirie par les véhicules de transport interurbain et les stationnements hors parcs. Les conditions de circulation deviennent de plus en plus difficiles à l'intérieur de la ville.

Pour pallier cette situation le plan de circulation de Cotonou a été élaboré. A cet effet, il a été recommandé la création d'une gare routière centrale à Cotonou dans le secteur du marché Dantokpa et les autres gares, aux entrées Est et Ouest de la ville. Pour la mise en œuvre de ce projet, la Banque Mondiale a, en 1999, dans le cadre du Projet Sectoriel des Transports (PST) apporté un appui en finançant les études techniques de construction et de gestion de la gare routière centrale de Dantokpa.

Les aménagements prévus sur les différentes gares comprennent : le revêtement en pavés et l'assainissement des aires de circulation, les bâtiments de gestion, le hall des voyageurs, les équipements d'éclairage et de signalisation.

Les objectifs visés sont d'une part de délocaliser les gares créées de façon anarchique à l'intérieur de la ville, d'autre part d'améliorer les déplacements des usagers à faibles revenus vers les zones périphériques et enfin de réduire les accidents de circulation et les nuisances sur l'environnement.

4-1-5-2) Les parkings poids lourds

Le stationnement des poids lourds à l'intérieur de la ville de Cotonou se fait actuellement un peu partout. Il s'en suit un accaparement de la voirie urbaine et des espaces publics au détriment des usagers. La restriction actuelle des horaires de circulation des véhicules poids lourds ne résout pas tous les problèmes liés à la circulation de ces véhicules et les nuisances liées à leur stationnement aux abords des routes dans l'attente des heures autorisées.

Afin de lutter contre le stationnement anarchique, une étude du stationnement des poids lourds financée par la Banque Mondiale a été faite par un bureau d'études suisse afin de définir une politique de stationnement des poids lourds à Cotonou. Deux concepts de stationnement sont retenus : stationnement de courte durée (1jour) à l'intérieur de la ville et le stationnement de longue durée (supérieur à i jour) à l'extérieur de la ville aux sorties Ouest et Est.

En ce qui concerne le stationnement de courte durée, à l'intérieur de la ville, sur financement de l'Institut du Développement Agricole (IDA), et dans le cadre du projet sectoriel des transports, deux parcs de stationnement ont été construits. Le premier au centre ville devant le collège de l'Espoir et le second à Todomè à Dantokpa.

Les perspectives dans ce domaine sont essentiellement relatives à la construction des parcs à l'extérieur de la ville : à l'est au PK 11 et à l'ouest à Akassato. Les objectifs visés sont essentiellement de répondre à la demande de stationnement de longue durée, aux problèmes d'insécurité et de congestion liés aux poids lourds afin d'améliorer la fluidité du trafic et diminuer les nuisances sur l'environnement. L'espace public sera également récupéré et les problèmes de dégradation des infrastructures et des ouvrages d'assainissement urbains due aux poids lourds seront résolus.

4-1-5-3) L'amélioration de la mobilité urbaine /Le transport terrestre

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de circulation de Cotonou, différentes actions ont été entreprises depuis 1997 par la ville de Cotonou avec l'aide des partenaires au développement dont notamment la Banque Mondiale.

L'un des volets les plus importants de ce plan de circulation est l'implantation à Cotonou d'un système de transport collectif de masse. Elle devrait changer fondamentalement le paysage du transport urbain à Cotonou et régler entre autres, les énormes problèmes d'embouteillage et de pollution.

Pour y parvenir, différentes études ont été réalisées en vue d'affiner la stratégie du transport urbain collectif définie dans le plan de circulation. Il s'agit de :

- Etude de mise en place des transports urbains collectifs à Cotonou (SERHAU-SA décembre 2001) ;
- Etude technico- économique de rentabilité de la concession des lignes d'autobus du transport urbain collectif à Cotonou (Cabinet CSI Consultants novembre 2002).

Au total, l'absence d'un système de transports urbains en commun et la prédominance du mode de transport individuel caractérise la mobilité urbaine dans la ville de Cotonou. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Une congestion urbaine importante due à l'accroissement rapide du parc de véhicules automobiles, et des engins à deux roues, et ce malgré les efforts en terme de construction d'infrastructures routières ;
- La vétusté du parc constitué en grande majorité de véhicules d'occasion (moyenne d'âge 15 ans) importés d'Europe et dont l'usage entraîne une forte pollution locale de l'environnement dans la ville ;
- Le développement rapide d'un mode de transport commercial avec les véhicules à deux roues (les motos- taxis dit « Zémidjans ») dont le nombre s'accroît de jour en jour dans la ville ;

- Une offre de stationnement insuffisante avec notamment comme points noirs (i) le centre-ville commercial qui est un lieu d'attraction, amenant une fréquentation dense aux abords des magasins, sans que la demande de stationnement ne soit satisfaite ; (ii) le marché Dantokpa, avec une croissance régulière amenant un élargissement continu de son périmètre, a occupé quasiment tout l'espace disponible. Son attractivité amène une circulation automobile et une demande en stationnement qui ne sont pas réalisées dans des conditions satisfaisantes ;
- Un trafic poids lourds important et générateur de nuisance. La vocation tertiaire et semi-industrielle de la ville de Cotonou, notamment du Port, fait d'elle un centre d'attraction privilégié. La ville draine un trafic poids lourds de marchandises et de matériaux de construction important qui perturbe la circulation sur la plupart des artères de la ville ;
- L'utilisation généralisée de carburant de mauvaise qualité acquis sur le marché informel.

4-1-5-4) Les autres types de transport

✓ Réseau ferroviaire

La ville est traversée par un réseau ferroviaire de l'Organisation Commune Bénin-Niger (OCBN) complètement obsolète.

✓ Transport aérien

Cotonou dispose d'un aéroport international (aéroport de Cadjèhoun) qui a une piste d'atterrissage de 2400 mètres de longueur sur 45 mètres de largeur pouvant recevoir les longs avions en provenance d'autres pays. Son parking est d'une capacité de dix longs avions.

✓ Transport maritime

La ville abrite un port dénommé Port Autonome de Cotonou (PAC) qui joue un rôle régional en assurant une partie du trafic import-export de certains pays enclavés tels que le Niger, le Burkina-Faso, le Mali et le Tchad, d'où sa réputation de poumon de l'économie nationale.

✓ Transport fluvial

Coupée en deux par le chenal appelé « lagune de Cotonou », la ville offre des possibilités de transport fluvial. Cependant, ce mode de transport se réduit actuellement, sur la lagune, à quelques navettes artisanales des populations riveraines entre les rives Est et Ouest de la ville distantes de 200 mètres. Par ailleurs, l'embarcadère du marché Dantokpa accueille tous les jours des barques motorisées, les pirogues à voile et autres courriers en provenance des villages lacustres et/ou semi lacustres tels que Ganvié, Sô-Ava, Houèdo, Vèki, Zounko et Dèkin.

4-2 Les services urbains de base

4-2-1) Les infrastructures socio- communautaires

Du point de vue infrastructures socio- communautaires, la ville de Cotonou demeure la commune qui bénéficie de plus d'infrastructures à cause de son statut de capitale économique du Bénin.

a) La couverture sanitaire est la meilleure du pays

On dénombre plusieurs centres médicaux de référence dont le grand Centre National Hospitalier Universitaire Hubert K. MAGA (CNHU-HKM).

Tableau 10 : Répartition des infrastructures socio- sanitaires et le personnel

Arrondissements	Centres de santé y compris (dispensaires, maternités...)	Pharmaciens	Centres de promotion sociale	Médecin	Infirmier/ infirmière	Sages femmes	Aides soignants	Techniciens de laboratoire
01	12	08	01	14	21	06	41	04
02	28	05	00	50	51	38	75	23
03	27	05	01	36	50	31	123	22
04	13	07	03	34	35	19	46	32
05	11	08	02	42	106	76	108	21
06	25	09	01	33	61	37	107	13
07	23	08	00	37	44	18	75	19
08	11	05	01	22	17	01	51	11
09	21	05	03	36	64	28	99	20
10	20	05	00	65	130	27	88	29
11	13	10	02	25	36	25	67	11
12	33	07	00	179	374	73	353	110
13	15	04	00	21	31	30	55	13
TOTAL	252	86	14	594	1020	409	1288	328

Source : Données socio- économiques/DPDM/MCOT 2006

Les résultats du tableau 10 révèlent qu'il y a une bonne couverture sanitaire dans la ville de Cotonou, favorisée par la forte contribution du secteur privé dans ce domaine. En effet, sur les 251 centres de santé de Cotonou, 229 appartiennent aux particuliers, soit 91,23 %. Ce qui veut dire que sur dix (10) centres de santé fonctionnels dans la commune de Cotonou, plus de neuf (09) sont détenus par les privés. Une telle cohabitation du secteur privé doit être organisée et renforcée en vue de mettre fin aux différents dérapages observés aujourd'hui dans le secteur.

Par ailleurs, d'autres difficultés existent notamment le problème d'approvisionnement et d'équipement des centres en matériels et équipements adéquats, les disparités entre les arrondissements en l'occurrence ceux périphériques et les autres.

Par exemple, le 13^{ème} arrondissement de Cotonou compte 6 quartiers pour une population totale de 63 572 habitants selon les résultats du 3^{ème} Recensement Général

de la Population et de l'Habitation en 2002. Cet arrondissement ne dispose que de petites maternités et de petites infirmeries pour les consultations. Ces centres de santé n'ont pas les capacités nécessaires pour accueillir dans les conditions requises les différents cas de maladie. Par conséquent les conditions socio- sanitaires de vie des populations de cet arrondissement d'ortoir sont extrêmement critiques.

Les populations du 13ème arrondissement vivent dans des conditions d'hygiène précaires et sont exposées à des risques élevés. Les maladies les plus courantes sont le paludisme, la diarrhée, les affections gastro- intestinales. Le paludisme représente environ 40% des cas de consultation, les affections respiratoires aiguës 29%, les affections gastro- intestinales 15% etc.

b) L'accès à l'eau potable dans la ville de Cotonou semble être assuré, mais des quartiers demeurent encore sans adduction d'eau

Tableau 11 ; Accès à l'eau potable

N° d'ordre	Titre	%
01	Eau courante SONEB	43,6
02	Eau courante SONEB ailleurs	54,5
03	Bonne fontaine ou robinet public	0,1
04	Citerne	0,0
05	Puits protégés ou busés	0,7
06	Puits non protégés	1,0
07	Rivières ou marigots	0,0
08	Autres	0,1

Source : INSAE/RGPH3 2002

Les résultats du tableau ci- dessus montrent que 98,9% des populations ont accès à l'eau potable. Néanmoins seulement 43,6% d'entre elles ont l'eau courante¹ à la maison, ce qui veut dire que plus de la moitié de la population de Cotonou (54,5%) vont acheter l'eau courante dans les maisons voisines. La question de satisfaction des besoins en eau potable dans la ville de Cotonou demeure donc limitée.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable au sein de cette ville à l'horizon 2013 nécessite donc la prise en compte des propositions suivantes :

- ✓ La mise en place d'un cadre de concertation entre la mairie et la SONEB en vue de l'appropriation progressive du secteur de l'eau ;
- ✓ La mise en place d'un projet pilote de petits systèmes d'alimentation en eau potable pouvant desservir les zones défavorisées ;
- ✓ L'organisation de séances périodiques de sensibilisation et d'éducation des usagers d'eau dans les quartiers, les écoles sur l'interaction eau-hygiène-santé ;

¹ Est considérée comme eau courante, l'eau courante de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), à domicile, ailleurs, l'eau de la fontaine, de la pompe du quartier, de la citerne et des puits protégés.

- ✓ La mise au point d'un laboratoire de contrôle de la qualité de l'eau ;
- ✓ La mise au point d'un système d'épurations des eaux usées.

c) L'éducation, même si la couverture ne semble pas être réglée par l'Etat, les nombreux centres de formation privés comblent le vide. Sur 394 écoles primaires dénombrées en 2006, 282 appartiennent aux privés soit 71,57%. Autrement dit sur dix (10) écoles primaires exerçant sur le territoire de Cotonou, plus de sept (07) appartiennent aux privés. Mais des difficultés existent aujourd'hui dans ce secteur en ce qui concerne le respect des normes sanitaires par les formations privées.

Il a été dénombré dans la ville de Cotonou et par arrondissement les établissements ci- après :

Tableau N°12 : Répartition des établissements d'enseignement par arrondissement

Arrondissement	Ecole primaire publique	Ecole primaire privée	Etablissement secondaire public	Etablissement secondaire et techn privé	Etablissement supérieur	Effectif primaire	Effectif secondaire	Effectif supérieur
01	12	25	02	16	01	9 203	12 874	48
02	14	28	01	12	01	10 009	1 190	107
03	14	29	01	11	00	11 460	5 831	00
04	08	17	01	11	02	9 514	4 460	704
05	07	11	01	10	02	6 468	4 825	110
06	07	35	02	11	05	12 728	5 647	219
07	05	15	00	10	04	5 865	7 433	216
08	06	16	02	20	02	7 807	7 821	300
09	06	30	02	13	01	8 752	7 453	22
10	06	21	01	05	01	7 400	3 477	55
11	07	08	01	19	07	6 384	6 841	3 699
12	12	35	03	14	08	11 188	5 359	3 026
13	08	12	03	06	02	6 504	5 803	350
TOTAL	112	282	20	158	36	113	79 014	8 856

Source : Données socio- économiques/DPDM/MCOT 2006

Il est important de préciser que dans une école primaire publique, on peut dénombrer plusieurs groupes.

d) Les équipements marchands

Il s'agit à ce niveau principalement:

- des marchés ;
- des gares et parkings ;
- des abattoirs ;
- etc.

Tableau N°13 : REPARTITION DES MARCHES, GARES ROUTIERES ET ABATTOIRS DANS LES DIFFERENTS ARRONDISSEMENTS DE COTONOU

Arrondissements	MARCHES	Gares et parkings	Abattoirs
	Nombre	Nombre	Nombre
01	05	00	01
02	03	00	00
03	02	01	00
04	01	00	00
05	04	06	00
06	03 dont Dantokpa	05	00
07	01	02	00
08	02	01	00
09	04	01	00
10	03	00	00
11	04	01	00
12	04	00	00
13	04	00	00
TOTAL	40	17	01

Source : Données socio- économiques DPDM/MCOT/2005

La ville dispose au total de quarante (40) marchés répartis sur tout le territoire de la commune dont les marchés de Dantokpa, Gbogbanou et Ganhi. S'agissant de ces trois marchés, il se pose un véritable problème de conception et de gestion de l'espace. Les espaces sont bâtis anarchiquement, les hangars sont juxtaposés sans un plan préalable. Par conséquent la circulation est rendue difficile dans le marché. Ce qui pose des problèmes de sécurité et d'incendie. On enregistre également à Cotonou des supermarchés tels que : la pointe, CODIPRIX, L'EPICIER, BBS, Supermarché du pont, Leader price, COOP, KORA...

Par ailleurs, en ce qui concerne les gares et parkings, on constate que près de la moitié des arrondissements de la ville ne disposent pas de ces infrastructures sur leur territoire, ce qui entraîne une certaine surcapacité des gares et parkings existants et des encombrements de la voirie urbaine, source des nombreux cas d'accidents observés.

4-2-2) L'assainissement

4-2-2-1) Les réseaux d'évacuation des eaux de pluie

Les réseaux de drainage des eaux de surface et d'assainissement se composent essentiellement des collecteurs principaux à ciel ouvert. Pour ce qui concerne les collecteurs primaires, Cotonou a bénéficié de 28 570 ml de collecteurs revêtus, 4500 ml de collecteurs en terre et 20 000 m² de bassins. Il est prévu par ailleurs la construction d'autres collecteurs ou bassins pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie notamment : la suite du collecteur P à Fifadji, le collecteur XX à Agla, le Collecteur AA à Akogbato, le collecteur V2 à Akpakpa et le contournement nord de Cotonou passant par Vossa- Podji.

Quant aux collecteurs secondaires, ils couvrent une longueur totale de 243 909 ml dont :

Collecteurs secondaires couverts et ouverts : 182 814 ml ;

Collecteurs secondaires enterrés : 61 095 ml ;

L'entretien des collecteurs enterrés est fait à travers celui des regards. Beaucoup de regards sont détériorés ou en mauvais état de fonctionnement.

Le problème principal des ouvrages d'assainissement à Cotonou est celui de leur entretien et aussi de l'incivisme dont ils sont objet de la part des populations. Par conséquent il est indispensable d'entretenir régulièrement les ouvrages et de sensibiliser les populations pour qu'elles ne les polluent pas. Par ailleurs il faut des travaux de réfection de ces ouvrages ; notamment la réfection des radiers et parois des collecteurs primaires et la réfection des dalettes, avaloirs etc. Il faut également le curage régulier des collecteurs. Enfin il faudra mettre en place un mécanisme de suivi permanent.



Photo : N°8 Collecteur construit au quartier Donatin

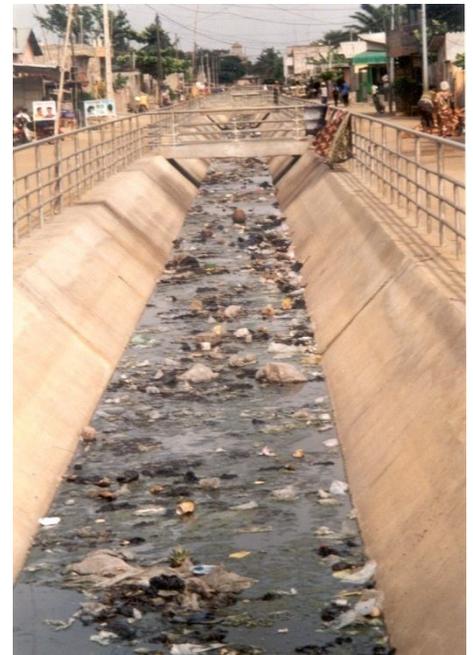


Photo : N°9 Collecteur construit au quartier Minontchou montrant l'incivisme des populations.

Tableau N°14 : Ouvrages indispensables à réaliser pour lutter contre les inondations

Secteur	Ouvrages	Coût en millions de FCFA	Coût en millions d'euros	Quartiers concernés	Observations
Assainissement drainage	Digue nord de Cotonou	70 000	107,69	Akpakpa, Vossa,...	Financement UE, Pays- Bas (le financement n'est pas bouclé)
	Bassin XX	28 000	43	Agla, Kindonou	L'UE finance pour 20 millions d'euros soit 13,4 milliards de FCFA
	Bassin AA	52 000	80	Akogbato	Financement à rechercher
	Collecteur P	30 000	45	Fifadji	Banque Mondiale
	Collecteur V2	2630	4,05	Dandji	Financement AFD
	Autres collecteurs	PM	PM		
	TOTAL	182 630	279,74		

Source : DPDM/MCOT/2006

4-2-2-2) La gestion et le traitement des déchets solides ménagers

L'une des activités importantes de la mairie de Cotonou est la gestion des déchets solides ménagers.

Conformément à l'article 93 de la loi N° 97- 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin : « la commune a la charge de la collecte et le traitement des déchets solides autres que les déchets industriels... ».

Cette disposition consacre la ville comme premier responsable de l'assainissement du cadre de vie des populations. Les autorités municipales conscientes de leurs responsabilités ont pris en compte la filière et l'ont structuré en définissant les attributions de chaque intervenant considéré comme un maillon de la chaîne.

En effet le système mis en place pour gérer les déchets comprend :

- la pré- collecte ;
- la collecte et le transport ;
- la décharge.

La ville de Cotonou produit par jour 718 tonnes de déchets solides ménagers. La ville compte tenu de ses capacités n'en enlève qu'environ 500 tonnes. En moyenne 218 tonnes de déchets restent entassés tous les jours dans la ville de Cotonou. Les populations brûlent une partie ou bien jettent une partie dans les bas-fonds ou bien procèdent à l'enfouissement d'une partie polluant ainsi l'environnement.

En vue d'une meilleure gestion de la filière des déchets dans la ville de Cotonou, il est nécessaire de réaliser des infrastructures spécifiques qui à terme aideront la mairie à mieux faire. Ceci pourra faciliter ou bien amoindrir le coût du transport des ordures des points de regroupement jusqu'à la décharge finale. De même l'installation d'une unité de tri à la sortie de Cotonou permettra d'envoyer sur la décharge de Ouessè (Ouidah) des déchets triés. Cela permettra de réduire au maximum le coût de transport.



Photo : N°10 Quartier Kpankpan où les ordures ménagères servent de remblais.



Photo : N°11 Quartier Donatin où les habitations sont entourées des tas d'immondices



Photo : N°12 Brigade de Salubrité publique « Finamin » chargée du nettoyage des rues.

Les déchets pré- collectés au niveau des ménages nécessitent d'être regroupés en un endroit ou site de transit appelé point de regroupement en attendant leur acheminement vers la décharge finale.

L'aménagement de ces points est d'autant plus justifié car, il évite la multiplication des dépotoirs sauvages tous azimuts dans la ville. De plus, il assure la liaison entre la pré – collecte et la collecte et permet une évacuation écologique des déchets des ménages vers la décharge finale.

Il s'agira alors pour la mairie de Cotonou d'améliorer la gestion des déchets solides ménagers dans la ville. Autrement dit il faudra éviter les dépôts anarchiques d'ordures ménagères dans la ville, ce qui permettra de diminuer la pollution de la nappe phréatique. Ce qui suppose la mise en place d'équipements adéquats d'aménagement.

Par ailleurs pour assurer la propreté de la ville de Cotonou, il faut nécessairement déployer des efforts concertés aussi bien par les services de la mairie de Cotonou que par les citoyens de la ville. En effet les éléments qui rendent la ville insalubre sont entre autres :

- l'entreposage des carcasses de véhicules sur les voies publiques ;
- le mauvais conditionnement des déchets solides ménagers par les populations ;
- le non abonnement à la pré- collecte d'un nombre important de ménages ;
- la création des dépôts sauvages d'ordures à cause du faible taux de collecte ;
- l'ensablement des voies ;
- l'ensablement et la présence des déchets dans les ouvrages d'assainissement ;
- le déversement de déchets sur les voies publiques par les populations ;
- le non enlèvement des gravats et déblais aux devantures des maisons ;
- le déversement des déchets sur les voies publiques par les commerçants ambulants ;
- l'utilisation des espaces publics pour satisfaire les besoins naturels ;
- etc.

Pour remédier à ces différents actes qui salissent la ville, les services de la mairie, les populations, la police environnementale, la police sanitaire doivent travailler en étroite collaboration.

4-2-3) L'énergie

4-2-3-1) Approvisionnement et demande énergétiques dans la ville de Cotonou

Les différentes énergies utilisées dans la ville de Cotonou sont :

- les combustibles ligneux (bois de feu, charbon de bois);
- les hydrocarbures ;
- l'électricité ;
- les énergies nouvelles et renouvelables

a) Les combustibles ligneux (BIOMASSE)

Il s'agit du bois de feu et du charbon de bois. Le charbon de bois demeure le mode de cuisson le plus utilisé dans la ville de Cotonou. Sur cent (100) ménages recensés à Cotonou en 2002, 62 ont utilisé le charbon de bois et seulement 12 le bois de feu pour la cuisson.

Il ressort des prévisions que si des mesures de rationalisation de l'exploitation des ressources forestières ne sont pas renforcées, le déficit de bois- énergie va s'accroître dans les prochaines années. La demande de bois énergie serait pratiquement trois fois supérieure à l'offre de l'horizon 2027.

b) Les hydrocarbures

Le bassin sédimentaire côtier du Bénin recèle des gisements d'hydrocarbures. Un des gisements, celui de Sèmè au sud du pays non loin de Cotonou, a été mis en exploitation en 1982 et fermé en 1998. Les travaux d'exploration en cours depuis quelques années sur le bassin ont permis de localiser des structures géologiques susceptibles de contenir des hydrocarbures et de faire un découpage adéquat du bassin sédimentaire côtier. Les réserves en Hydrocarbures du Bénin s'évaluent à :

- 4580 millions de barils de pétrole brut ;
- 200 millions de barils de Condensât ;
- 77 milliards de m³ de Gaz.

Les hydrocarbures sont importés et commercialisés par la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP). Cette société détenait jusqu'en 1995 le monopole de l'importation, du stockage de la commercialisation et de la distribution des produits pétroliers sur tout le territoire national.

Mais par le décret n° 95- 139 du 03 mai 1995, ce monopole a été supprimé. Ainsi, plusieurs sociétés ont reçu l'autorisation d'approvisionner le marché béninois en produits pétroliers.

Parallèlement au secteur formel, une commercialisation de produits pétroliers par le « marché noir » en provenance du Nigeria s'est développée depuis les années 80 à cause de la forte dépréciation du Naira (la monnaie nigériane) et de la forte subvention des produits pétroliers par le gouvernement fédéral du Nigeria. Ce sont surtout les essences, le gasoil destiné au transport et le Kérosène qui sont affectés par la fraude.

Concernant les produits pétroliers importés par le circuit officiel, ils arrivent surtout du Nigeria, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, de la France, des Pays- Bas...

La SONACOP en charge de cette importation possède une capacité totale de stockage d'environ 100 000 m³ dont 90 000 m³ sont situés à Cotonou.

Notons aussi que sur cent (100) ménages recensés à Cotonou en 2002, 30 utilisent le pétrole comme mode d'éclairage.

Le sous- secteur des hydrocarbures, n'est pas bien gouverné. Son contrôle a échappé pratiquement à l'Etat depuis les années 80 en raison de la vente illicite de l'essence frelatée. Les autorités politico- administratives sont débordées par l'entêtement et l'organisation des trafiquants ainsi que leur capacité de nuisance à travers des mouvements sociaux. En effet, ce trafic est devenu une source importante d'emplois et de revenus pour plusieurs milliers de ménages.

L'ampleur de ce commerce informel des hydrocarbures est une source majeure de pollution (surtout de la nappe phréatique), de dégradation des routes, d'infections respiratoires, de nombreux accidents (incendies) mortels et occasionnant par ailleurs une baisse sensible des recettes fiscales.

c) L'énergie électrique

L'énergie électrique consommée à Cotonou provient de deux sources :

- Achat à la Communauté Electrique du Bénin (CEB) ;
- Production propre des centrales de la Société d'Energie Electrique du Bénin (SBEE).

Les importations en provenance de la CEB couvrent environ 80% de la demande. Les sources d'approvisionnement de la CEB sont le barrage hydroélectrique de Nangbéto, le barrage d'Akossombo au Ghana et la CIE en Côte d'Ivoire. Mais ces derniers temps, la Côte d'Ivoire n'approvisionne plus le Bénin en énergie électrique.

Le barrage hydroélectrique de Nangbéto sur le Mono est une unité de production propre à la CEB, construite en 1987 et disposant d'une puissance installée de 66 MW avec une capacité de production moyenne de 170Gwh/an.

Le principal réseau de distribution électrique dans la commune de Cotonou est raccordé au poste 161/63/15 KV de Védoko et au poste d'Akpakpa (20MVA).

Sur cent (100) ménages recensés à Cotonou en 2002, 70 utilisent l'électricité comme mode d'éclairage. Les tendances d'évolution de la demande sont fonction de l'évolution des populations.

Tableau N°15 : Evolution de la demande de branchements électriques

Années	Population	Besoins de branchements
2002	732 237	146 447
2007	852 177	170 435
2012	987 815	197 563
2017	1 143 901	228 780
2022	1 323 367	264 673
2027	1 558 123	311 625

Source : Calculé à partir des données de branchements SBEE, 1999- 2001 des projections démographiques de l'INSAE, mars 1994

Les conditions d'accès à l'énergie électrique sont difficiles. Les systèmes de branchement précaires à risque (toile d'araignées) sont souvent observés au niveau des ménages pauvres éloignés du centre ville ou des poteaux électriques.

Il leur est difficile de financer l'extension du réseau électrique selon les normes requises. Or cette pratique de toile d'araignées expose les populations concernées à des menaces d'électrocution et d'incendie.

En conséquence, il s'avère nécessaire voire impérieux d'améliorer le système d'éclairage public à Cotonou à travers :

- ✓ Le renforcement de la collaboration entre la mairie et la SBEE afin d'étendre le réseau d'énergie électrique aux autres quartiers de la ville conformément au plan directeur d'électrification;
- ✓ La sécurisation du réseau d'éclairage public existant et l'assurance de son fonctionnement;
- ✓ La modernisation du réseau d'éclairage public et la mise en place de différents mécanismes d'économie d'énergie;
- ✓ L'organisation des séances de sensibilisation des populations par rapport aux cas de vandalisme et d'incivisme et la mise en place d'une équipe de surveillance des différentes artères et places publiques ;
- ✓ La mise en place d'un système de lutte contre l'insécurité par l'entretien régulier du réseau d'éclairage public existant et de nouvelles extensions du réseau ;
- ✓ La revue du système de taxation des consommateurs d'énergie électrique (2F/KWH) à la hausse et sa budgétisation en vue d'assurer l'extension du réseau.

Tableau N° 16 : Utilisation des différentes sources d'énergie comme mode de cuisson par les ménages de Cotonou en 2002

Source énergétique	%
Bois	12
Charbon	62
Pétrole	16
Gaz	07
Autres	03
TOTAL	100

Source : INSAE/RGPH Février 2002

L'utilisation du gaz (07%) comme mode de cuisson à Cotonou est faible par rapport aux autres sources énergétiques. Le charbon de bois (62%) demeure le mode de cuisson le plus utilisé. Ensuite viennent respectivement le pétrole (16%) et le bois de feu (12%).

4-2-4) Les télécommunications

4-2-4-1) Les généralités

Le secteur des télécommunications au Bénin est actuellement structuré autour de deux intervenants : l'autorité de tutelle (le Ministère chargé de la Communication et l'opérateur historique : l'Office des Postes et Télécommunications du Bénin (OPT). Le Ministère chargé de la Communication est l'autorité de tutelle administrative et politique du secteur des télécommunications et de l'Audiovisuel ; il définit la politique sectorielle et joue également le rôle d'autorité de régulation et de contrôle du secteur ; il gère les attributions de fréquences et de licences ainsi que les choix de standards technologiques.

Le cadre institutionnel a connu une certaine évolution avec l'adoption par le gouvernement de la déclaration de politique sectorielle des Postes et Télécommunications en 1994, qui définit le cadre pour une restructuration de l'OPT et la «Note de stratégie de réforme du secteur des Postes et Télécommunications» en 1999 qui prévoit la libéralisation des activités Télécoms. En outre, le 31 janvier 2002 les autorités ont pris deux ordonnances relatives à la création de l'Autorité de régulation des Télécommunications et à la définition des principes fondamentaux du régime des télécommunications en République du Bénin. L'application de ces ordonnances devrait faire évoluer sensiblement ce cadre institutionnel et assurer la libéralisation effective du secteur des télécommunications.

Le réseau téléphonique conventionnel est centré autour du commutateur numérique (OCB 83) de Cotonou, auquel sont raccordés, des unités de raccordement à distance (URAD), le centre de transit international (CTI) ainsi que les réseaux GSM. Il compte actuellement 27 centraux téléphoniques automatiques d'une capacité totale effective de 87.982 lignes principales dont 20.000 sur le réseau cellulaire analogique. Le taux de numérisation en commutation est de 90%.

Les télécommunications internationales s'effectuent par le centre de transit International qui est équipé d'un central de type MT20 qui comporte 337 circuits mixtes, 90 circuits (arrivée) et 29 circuits (départ). Une station terrienne de type A, orientée sur le satellite INTELSAT VI F3 assure la plus grande partie des communications internationales. Les autres liaisons terrestres inter états sont assurées par des équipements analogiques.

L'OPT dispose d'un système de télécommunications par satellite comprenant douze stations (Bohicon, Savalou, Parakou, Djougou, Natitingou, Kandi, Bopa, Tanguieta, Banikoara, Malanville, Nikki, Segbana) et un hub installé à Abomey-Calavi. Il y a une liaison fibre optique de 450 km entre Cotonou et Parakou qui a été mise en service en 2001. Des centraux téléphoniques numériques sont installés à Parakou et à Savalou.

Le réseau cellulaire a été mis en service début mai 2000 ; il couvre quelques grandes agglomérations urbaines avec une capacité de 70 000 abonnés. Les autorités ont agréé cinq sociétés qui exploitent le marché : Libercom, Moov, MTN, BellBénin et Global com.

L'OPT exploite aussi un réseau des données avec 58 abonnés au réseau X25, 24 abonnés au Minitel et plus d'une vingtaine de liaisons spécialisées qui ont été raccordées pour le réseau internet. La bande passante a une capacité de 47 Mbit/s.

En 2003 le parc total d'abonnés est de 63.950 sur le réseau conventionnel et 68.450 sur le réseau GSM (OPT 2003). La densité téléphonique nationale est de 9 téléphones pour 1.000 habitants par rapport au réseau téléphonique commuté (conventionnel).

La téléphonie communautaire constitue aussi un segment de clientèle de l'OPT qui se développe avec l'installation des télécentres privés et les publiphones ; il y a 801 publiphones en exploitation dans le réseau (OPT 2003).

Les réseaux locaux desservant plusieurs villes (Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Abomey, Bohicon...) sont actuellement saturés. Les réseaux locaux des autres villes sont d'architecture rigide et ont besoin d'être réaménagés. On enregistre aussi une saturation précoce de la capacité du réseau cellulaire et une très mauvaise qualité de service malgré l'existence d'une demande en pleine croissance ; le cas du réseau Libercom est le plus cité.

Les prestations fournies sont généralement de qualité médiocre: les demandes de raccordement au téléphone dans les grandes villes ne sont pas toujours satisfaites, ou le cas échéant après de longs mois ou des années d'attente. La facturation n'est pas fiable ce qui est la cause des fréquentes et nombreuses contestations de la part des clients. Après 30 jours 15% des abonnés en panne ne sont pas relevés ; ce chiffre paraît très inférieur à la réalité en raison des nombreuses plaintes formulées en la matière. La majorité du réseau est analogique, seules quelques centrales des grandes agglomérations sont numériques, ce qui participe aussi à la dégradation de la qualité de service.

D'importants investissements ont été faits ces dernières années dans le sens de la modernisation des infrastructures. Les investissements du secteur sont assurés par l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), à partir des ressources dégagées de

l'exploitation de l'OPT, des crédits et des dons. Les recettes sont essentiellement constituées des produits des ventes du téléphone (90 à 92%) et notamment du trafic international (moins de 40% du trafic) qui génère entre 60 et 70% des recettes. Ceci rend l'OPT très vulnérable aux aléas de l'environnement international. En outre, ses ressources sont insuffisantes au regard des besoins exprimés pour la modernisation du réseau et son extension. L'Office des Postes et Télécommunications, en partenariat avec une société privée chinoise, mettent en œuvre un important programme d'investissement dans le secteur des télécommunications.

Au cours des cinq dernières années, les ressources mobilisées pour assurer le financement dans le secteur des télécommunications, représentent en moyenne 2,17% seulement du coût total du programme d'investissements publics.

La proportion des lignes de la ville principale par rapport à sa population fait apparaître le poids démesuré des zones urbaines et le sous équipement des zones rurales. Il existe une inégalité quant à la répartition des lignes téléphoniques à travers le pays. En 1992, 60 % des téléphones du pays étaient concentrés à Cotonou, qui ne rassemble que 10 % de la population du pays. Il est fort probable que cette tendance a dû se maintenir compte tenu de la lenteur du développement de la téléphonie rurale et du sous-équipement de ces localités et du poids démesuré de la ville de Cotonou par rapport aux autres localités².

De même, la couverture géographique du territoire est insuffisante ; en 2003 l'OPT indique que sur les 77 communes du territoire 54 sont raccordées au téléphone mais avec des niveaux de qualité de service en deçà de celui obtenu dans les grandes agglomérations. Certaines régions sont coupées du réseau pendant plusieurs mois au cours de l'année.

Les tarifs pratiqués par les opérateurs pour les services accordés à la clientèle sont parmi les plus élevés de la sous région.

4-2-4-2) Evolution du niveau de branchement aux réseaux téléphoniques dans la ville de Cotonou.

Tableau N°17 : Proportion des ménages de Cotonou branchés au téléphone conventionnel

Années	Pourcentage
1994	10,2
1999	18,2
2002	21,5
2007	25,37

Source : DPDM/MCOT/2006

Malgré les progrès observés d'année en année, les niveaux de branchement sont bas. Ces indicateurs ne sont pas de nature à inciter les investisseurs.

² Problèmes et stratégies de promotion des NTIC dans les pays en développement - Antoine Berthaut décembre 1998.

L'installation du réseau cellulaire au début du mois de mai 2000 a bouleversé les statistiques. Dans la ville de Cotonou trois (03) personnes sur cinq (05) en moyenne disposent d'un téléphone portable, avec un coût d'accès qui demeure élevé au regard des revenus des ménages. Le coût du téléphone conventionnel est relativement bas mais sa couverture demeure limitée.

L'utilisation de l'Internet, même si elle demeure limitée en raison des contraintes d'équipement et de son coût, rentre de plus en plus dans les habitudes en matière de communication. Plusieurs cyber café sont installés dans la ville. L'utilisation de l'Internet est freinée compte tenu du niveau d'instruction des populations (son utilisation demande un niveau minimum d'instruction par rapport au téléphone qui est utilisé par tous).

Pour le renforcement de la communication, des projets sont initiés pour étendre les réseaux locaux de câbles. L'essentiel est que ces projets se réalisent à temps et de façon efficace pour soulager les populations.

Chapitre 5 : L'environnement

5-1 Les ressources

L'article 27 de la Constitution du Bénin du 11 décembre 1990 indique : « Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement ». De même selon l'article 28 de la même constitution : « Le stockage, les manipulations et l'évacuation des déchets toxiques, ou polluants provenant des usines et autres unités industrielles ou artisanales installées sur le territoire national sont réglementés par la loi. Malgré toutes ces dispositions les autorités locales doivent veiller de façon rigoureuse à la protection de leur environnement.

Les ressources environnementales dans la ville de Cotonou prennent en compte les éléments comme l'eau, le sol, le paysage, les sites naturels, la diversité biologique et ses composantes mais aussi l'interaction entre ces éléments, abordant les activités, mesures et accords relatifs à l'environnement. Ces ressources se subdivisent en deux classes : les ressources fondamentales et les ressources du cadre de vie.

Les ressources fondamentales sont essentiellement :

- les ressources en eau (qualité des plans d'eau, de la nappe phréatique et des eaux souterraines) ;
- les ressources en terre (gestion de la fertilité des sols et la stabilisation des exploitations agricoles, la sécurisation foncière pour une politique d'aménagement du territoire favorable à l'émergence de pôles secondaires de développement) ;

Quant aux ressources du cadre de vie, on peut citer :

- les ressources halieutiques (qualité de la biodiversité, aménagement des espaces aquatiques) ;
- les ressources spatiales (qualité de l'air) ;
- les ressources minérales (exploitation des carrières de sable...) ;
- les ressources forestières (qualité de la biodiversité, aménagement des massifs forestiers et des espaces verts) ;
- les ressources fauniques terrestres (qualité de la biodiversité, aménagement des zones cynégétiques).

Pour le développement des activités socio- économiques et touristiques, ces ressources sont exploitées. L'exploitation abusive de ces ressources entraîne leur épuisement ou leur dégradation et affecte aussi bien le développement que la qualité de la vie.

Dans la ville de Cotonou, les problèmes affectant les ressources sont d'abord liés au système entretenant la vie et la protection des processus écologiques essentiels. Il s'agit entre autres des dégradations relatives au sol, à l'eau et aux mécanismes qui commandent les cycles bio- géo- chimiques. Ensuite, ils sont liés à la biodiversité et enfin à la promotion des systèmes de production durable et sont générés par les problèmes des établissements humains (habitat), de la production industrielle et de l'exploitation minière. Ces problèmes sont entre autres :

- la perte de productivité des différents écosystèmes ;
- l'appauvrissement et l'exploitation excessive des ressources naturelles ;
- la dégradation des zones humides, et de la diversité biologique ;
- l'érosion côtière et l'intrusion saline ;
- la dégradation de l'infrastructure et de l'équipement en général ;
- la spéculation foncière accrue ;
- l'occupation anarchique de l'espace, accompagnée d'un gaspillage foncier ;
- le développement incontrôlé du tourisme côtier ;
- l'influence de l'extension des villes et d'une croissance urbaine mal maîtrisée sur tout le système côtier ;
- l'occupation des zones insalubres et impropres à l'habitation ;
- l'invasion des cours d'eau par les jacinthes d'eau ;
- la pollution.

Photo : N° 13 montrant les conséquences de l'occupation anarchique de l'espace dans les quartiers :



Minontchou



Fidjrossé



Photo : N° 14 Erosion côtière à l'Est de la commune- Zone d'Akpapa

5-2 La pollution à Cotonou

Cotonou capitale économique du Bénin et point de concentration des activités du pays n'a pas pu échapper à l'un des fléaux modernes communs aux grandes métropoles du monde : la pollution. Une classification des différents types de ce fléau a permis de retenir quatre types au niveau de la ville. Il s'agit de :

- la pollution du sol (ordures ménagères, eaux usées domestiques, huiles de vidange, puisards, déchets artisanaux et industriels, matières fécales...) ;
- la pollution de l'air (latrines, fumée domestique, gaz d'échappement des engins, odeurs...) ;
- la pollution sonore causée par les centres de menuiserie et de scierie, les garages, les buvettes, les confessions religieuses... ;
- les autres nuisances (encombrement des voies, déchets biomédicaux, divagation des animaux, abattoirs...).

5-2-1) La pollution atmosphérique

Les résultats de la 2^{ème} édition de l'étude relative à la perception de l'image du Maire et les attentes des populations réalisée en 2006 par la SERHAU-SA pour le compte de la mairie de Cotonou ont montré non seulement que le niveau de pollution dans la ville est élevé (72%) dont très élevé (41%) et que les principales sources de pollution atmosphérique sont les taxis- motos (83%), les véhicules gros porteurs (7%), les taxis-ville (3%) et les fosses sceptiques (3%).

A la première édition (2005), les principales sources de nuisance étaient : les taxis-motos (47%), les véhicules gros porteurs (27%), les fosses sceptiques (11%) et l'essence frelatée (10%).

En effet, depuis deux décennies, Cotonou connaît du fait de sa forte urbanisation, une véritable explosion du nombre de véhicules motorisés, ce qui fait des transports la 1^{ère} source de pollution par les gaz d'échappement. Ces véhicules principalement utilisés

pour des taxis- motos communément appelés « Zémidjans » sont dans leur grande majorité des véhicules d'occasion importés d'Europe avec des moteurs à deux temps.

Les effets des gaz sur l'environnement et la santé humaine sont de mieux en mieux cernés et quelques initiatives sont prises par le ministère en charge de l'environnement. Les causes de morbidité liées à la pollution atmosphérique commencent par prendre de l'ampleur dans le pays. Aussi, les affections respiratoires aiguës représentent-elles à elles seules 16% des consultations et viennent après les conjonctivites et les affections cardiovasculaires (3,2%) selon les résultats du RGPH3 de février 2002. Par conséquent les dangers liés à la pollution atmosphérique sont d'importance majeure car ayant des effets néfastes sur la santé et des risques accrus de mortalité par le cancer, etc.

Les causes du phénomène sont variées. On peut citer entre autres : l'ampleur du chômage, surtout des jeunes ; le développement incontrôlé de l'importation des véhicules usagés, la prolifération du commerce illicite de l'essence frelatée et une croissance démographique peu contrôlées...

5-2-2) La pollution sonore

L'élément fondamental de la pollution sonore est le bruit qui trouble la quiétude et la tranquillité du voisinage. Le bruit est lié à l'action de l'homme et plus précisément à celle de certaines catégories socio- professionnelles. En effet, le bruit provient du brouhaha des scieries et ateliers de soudure, de la sempiternelle « hot » musique des buvettes et discothèques, de l'animation cacophonique des confessions religieuses et des cérémonies, du vacarme assourdissant des meuneries et des véhicules et autres engins à pots d'échappement défectueux.

Selon les résultats généraux de 2004 sur les nuisances environnementales, la pollution sonore (toutes sources confondues) constitue dans l'ordre le 4ème problème après les eaux usées, les ordures ménagères et l'encombrement des voies.

5-3) Les risques environnementaux

Les risques encourus par les populations de Cotonou, sont divers. L'étude épidémiologique en rapport avec la pollution de l'air a conclu à un taux élevé de bronchite chez les taxis- motos ainsi qu'un risque de développement de divers cancers à long terme. Ce risque est lié à la concentration élevée de benzène (environ 70 microgrammes/m³) manifeste par les coupures de brins d'ADN ainsi que la modification du taux de purine plus importante suivant le degré d'exposition.

Il y a aussi les risques bactériologiques, liés à l'insalubrité des sites des périmètres maraîchers. Les plus grands sites maraîchers de la ville de Cotonou situés à Houéyiho et à Kouhounou ont des sols très pollués (pollution bactériologique), avec des risques de contamination d'origine fécale.

Par ailleurs, le compost utilisé par les exploitants maraîchers est de mauvaise qualité microbiologique, en raison du mauvais tri des déchets urbains.

Après cette série de risques ayant des conséquences néfastes sur la santé, il faut aussi noter les risques d'explosion, d'incendie et d'inondation. Les risques d'explosion sont évidents au niveau des industries, des stations services, des oléoducs, des gazoducs et dépôts d'hydrocarbure. Les risques d'incendie menacent quotidiennement tous les quartiers de Cotonou et sont potentiels à cause de la commercialisation de l'essence frelatée dans tous les coins de rue.

Quant au risque d'inondation très menaçant, il est lié à :

- l'occupation des exutoires naturels, des bas-fonds et des couloirs d'écoulement des eaux... par les populations;
- la non prise en considération des contraintes liées aux pentes très faibles de la ville entraînant une difficulté d'évacuation des eaux pluviales, les couloirs d'écoulement des eaux pluviales étant par ailleurs occupés ;
- un sous équipement en infrastructures de drainage.

5-4) Les enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux sont liés au fonctionnement de plusieurs secteurs et touchent à plusieurs dimensions environnementales. Les enjeux intrinsèques au fonctionnement de la ville de Cotonou se présentent comme suit :

Tableau N°18 : Les enjeux environnementaux de la ville de Cotonou

SECTEUR	PROBLEMES/CONSTATS	ENJEUX
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> - Les déchets liquides industriels sont déversés pour la plupart à la mer, dans les lagunes et dans la nature. - Les contrôles annuels du ministère en charge de l'industrie ne touchent que les aspects liés à la sécurité au travail, à l'hygiène et à l'assainissement. 	<ul style="list-style-type: none"> . Amener les industriels à disposer dans leurs unités de production des sites d'épuration des eaux industrielles. . Renforcer les dispositifs de contrôle des ministères sectoriels dans le cadre de la sécurité au travail, de l'hygiène et de l'assainissement (Ministères de la santé, de la Fonction publique et de l'Industrie et de la Lutte contre l'érosion côtière)
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture de la vielle en stations service - Prépondérance des vendeurs de carburant frelaté - Non viabilisation de tous les quartiers en électricité (toiles d'araignées dans certains quartiers peuplés) - Cherté des factures d'électricité au regard des revenus des populations - Inexistence de recours aux énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des sources d'énergie « propre » - Rationalisation de la consommation d'énergie dans les activités à caractère productif, industriel, artisanal et touristique. - Efforts continus concernant le bois-énergie (reboisement, rendement de la carbonisation, économie de bois énergie)
Espaces naturels et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution atmosphérique sans précédent - Pollution de l'environnement par des décharges et sites sauvages d'ordures ménagères - Souillure des plans d'eau par toutes sortes de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un cadre viable de concertation, suivi et coordination de la gestion de la diversité biologique entre Cotonou et ses communes voisines ; - Promotion de la recherche et de l'éducation ; - Restauration et valorisation des ressources énergétiques dans les actions de modernisation d'une « agriculture écologiquement acceptable » surtout aux abords des lacs et lagunes.
Eau (ressources et usages)	<p>Tous les ménages ne disposent pas de l'eau courante dans leur maison. Certains ménages utilisent l'eau de puits comme eau de boisson</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accessibilité de l'eau courante à tous les ménages - Domaine fondamental à explorer - Développer une approche systémique (GIRE) - Aller vers une gestion concertée et partagée de la ressource
Forêt et bois énergie	<p>Forte utilisation du bois, du charbon comme énergie de cuisson Déforestation accrue liée aux effets des activités humaines Non suivi des actions de reboisement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance des ressources - Gestion rationnelle des ressources disponibles - Participation et intéressement des populations à la gestion et aux produits de la forêt - Plantations communales - Systèmes agro forestiers de production de bois de feu pour soutenir le besoin en bois énergie.

SECTEUR	PROBLEMES/CONSTATS	ENJEUX
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Raréfaction des ressources ; - Utilisation illégale des filets à mailles trop réduites et prolifération d'engins de pêche prohibés ; - Capture de poissons en dessous de leur taille de première maturité sexuelle (plus de 90% des poissons capturés sont immatures) - Pollution des eaux (pesticides) - Déversement anarchique des eaux usées industrielles et domestiques - Déversements accidentels de produits pétroliers transportés par voie d'eau - Encombrement des plans d'eau par des jacinthes d'eau - Comblement des lacs et lagunes par l'érosion - Changement dans la teneur en sel des lagunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la filière pêche - Renforcement des capacités des pêcheurs en techniques et méthodes de pêches pour une économie durable - Suivi et évaluation des actions mises en œuvre - Désensablement des lacs et lagunes
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Non valorisation des sites potentiels de tourisme - Inorganisation du secteur - Difficile mobilisation des ressources pour le financement du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des nouveaux concepts promus par l'Organisation Mondiale du Tourisme (écotourisme, tourisme solidaire, tourisme durable) - Meilleure prise en compte des retombées sur l'environnement : normes pour la construction et les équipements (impacts environnementaux des constructions, rationalisation de l'utilisation de l'énergie, de l'eau, des détergents, recours aux énergies renouvelables).

Source : Etude initiale des impacts environnementaux du premier DSRP ; janvier 2006

5-5) L'environnement et le développement

Les problèmes environnementaux majeurs qui affectent le développement durable de la ville de Cotonou sont essentiellement au nombre de sept (07) et leur ampleur requiert des mesures plus hardies pour que la stratégie de réduction de la pauvreté génère une meilleure qualité de vie et de sécurité pour les populations.

Au nombre de ces problèmes nous pouvons retenir :

- l'insécurité foncière et la mauvaise gestion de la fertilité des terres ;
- la prolifération des taudis dans les quartiers périphériques de Cotonou ;
- la multiplication des décharges sauvages et la défécation en pleine nature ;
- l'appauvrissement et la pollution des ressources en eau de surface ;

- la pollution de l'air en milieu urbain et le développement de l'importation de véhicules usagés soustrait de la circulation en Europe ;
- le trafic de produits dangereux (essence, médicaments, intrants agricoles et vétérinaires) sans un minimum de mesures de contrôle et de sécurité ;
- la faible capacité organisationnelle et technique du système public et privé d'appui- conseil et d'éducation sur l'environnement (ONG, ville, cellules environnementales...)

Chapitre 6 : L'économie locale

6-1 Rappel

L'option « socialiste » de développement adoptée par le Bénin entre 1972 et 1990, s'est traduite par la prédominance accordée à l'intervention de l'Etat dans le secteur productif et financier de l'économie au détriment du secteur privé. Dans de multiples domaines (institutions financières, industrie sucrière, cimenterie, pétrole, engrais...) les entreprises nationalisées, très intensives en capital, jouissaient d'un confortable monopole et d'un niveau de protection élevé. De ce fait, elles se sont avérées peu efficaces et extrêmement coûteuses pour la collectivité. L'activité économique privée, par contre, prisonnière d'un carcan de réglementations contraignantes et soumise au harcèlement social, ne comptait guère sur des incitations adéquates à l'épanouissement de ses initiatives³

La politique d'industrialisation devait, à terme, déboucher sur la création de plusieurs milliers d'emplois. Or, en dépit des investissements considérables consentis par l'Etat, le volume des effectifs engagés dans les sociétés d'Etat et les entreprises parapubliques ne représentait que 6,2% de la population active non – agricole en 1971 et 6,3% en 1985. Le secteur privé moderne non- agricole, quant à lui, comptait pour 5,8% et 5,9% respectivement. Pendant la même période, l'emploi dans la fonction publique et les collectivités locales s'est accru passant de 16 852 fonctionnaires en 1977 à 44 000 en 1990, soit 2,6 fois plus⁴

Les années 80 se sont avérées moroses pour l'économie locale, le taux d'accroissement annuel du PIB à prix constant ayant été très erratique : une année de faible croissance succédant à une année de recul ou de tassement entre les extrêmes en 1986 (2,2%) et 1989 (-2,8%). Les banques nationalisées, en proie à d'importantes difficultés financières, se sont avérées incapables d'honorer les demandes de retrait des déposants. 75% de leur portefeuille n'étaient pas recouvrables à la fin de 1987. Cette illiquidité et le gel des dépôts résultèrent en une paralysie progressive de l'économie et un recul de l'investissement⁵. En effet, le taux d'investissement qui était de 30% du PIB en 1982, baissa à 18% en 1983 pour chuter à environ 12% par la suite entre 1990 et 1991.

Cette situation de graves déséquilibres que le gouvernement ne parvenait plus à maîtriser conduisit à de graves tensions politiques et sociales. Vers la fin de 1989, le mécontentement à l'égard du régime à parti unique entraîna sa chute après la Conférence Nationale des forces vives, tenue en février 1990, qui a permis la mise en place d'un Haut Conseil de la République et un Référendum sur la nouvelle constitution (11 décembre 1990).

³ République du Bénin : Etude sur la Relance du secteur privé au Bénin (Ministère Chargé du Plan)

⁴ République du Bénin : Situation de l'emploi et mesures d'ajustement du Bénin (PNUD, Ministère de l'emploi et des affaires sociales 1993)

⁵ République du Bénin : Table ronde des partenaires du développement économique et social (Genève, Ministère Chargé du Plan, 1992)

Un nouveau gouvernement a été mis en place et dirigé par le Président Nicéphore D. SOGLO. Grâce aux efforts importants fournis par ce gouvernement, l'économie a été assainie, la reprise de la croissance a été assurée. Malgré ces efforts un changement s'était produit à la tête de l'Etat faisant revenir aux affaires l'ancien Président Mathieu Kérékou.

Le Bilan après les deux mandats du Général Mathieu Kérékou de 1996 à 2006, fait apparaître encore une situation précaire, stigmatisée par une recrudescence du phénomène de la pauvreté, dont les causes sont multiples : couverture des services sociaux notoirement insuffisante, dégradation du marché du travail, érosion des revenus et du pouvoir d'achat, aggravation de la situation des groupes vulnérables (femmes et enfants en particulier).

En matière de santé publique, éducation et nutrition, il a été remarqué une profonde dégradation de l'environnement social. Or ces trois dimensions ensemble constituent un facteur de productivité de la main- d'œuvre pour les entreprises à la recherche d'une efficacité accrue.

Un nouveau changement a été opéré à la tête de l'Etat amenant aux affaires le docteur YAYI Thomas Boni. Quelle que soit la forme sous laquelle le gouvernement se présente, le peuple n'espère qu'un mieux être. Par conséquent la population de Cotonou fera encore cette nouvelle expérience et verra ce que cela donnera.

6-2 La structure de l'économie locale

Tableau N° 19 : Répartition des unités de production par secteur et branches d'activités

Secteur et branche d'activités	%
1) Production	14,1
1-1) Agriculture/extraction	0,3
1-2) Alimentation	2,1
1-3) Textile	4,1
1-4) Bois	2,8
1-5) Imprimerie	1,4
1-6) Chimie	0,2
1-7) Minerais non métalliques	0,3
1-8) Fabrications métalliques	2,5
1-9) Electricité	0,3
1-10) Autres industries manufacturières	0,1
2) Services	26,2
2-1) Restauration	12,1
2-2) transports	1,7
2-3) Banques / assurances	1,8
2-4) Autres services	10,6
3) Commerce	57,2
3-1) Commerce de gros	3,4
3-2) Commerce de détail	53,8
4) Bâtiments et Travaux Publics	2,5
TOTAL	100

Source : DPDM/MCOT/2006

Les domaines dans lesquels l'économie locale s'est particulièrement illustrée par ses dynamiques multiformes sont le commerce, l'artisanat alimentaire et les services. Ils sont à l'origine d'une recomposition profonde des marchés des biens et de capitaux embrassant des circuits économiques bien au-delà des frontières du pays.

6-3 Le poids des activités économiques

Sur un échantillon de 458 unités de production sélectionnées dans le 8^{ème} arrondissement en 2005, 46% appartenaient à la branche de l'artisanat, 50% relevaient du commerce et 4% de la production.

Sur le plan de la production annuelle, le commerce a produit 15%, l'artisanat 8% et la branche de la production 77%.

Alors que les entreprises de la branche production ne représentaient que 4% du nombre total des activités, elles avaient concentré 77% de la production annuelle des entreprises enquêtées.

L'artisanat, majoritaire en terme de nombre d'activités (50%), n'a apporté que 8% de la production des entreprises enquêtées. La capacité productive de cette branche est extrêmement faible d'activité (100 fois moins que la branche des entreprises de production) alors qu'il fidélise plus de 25 000 clients par an soit 14% des clients.

Le commerce ne représentait que 15% de la production annuelle, et il était de plus, un secteur à faible valeur ajoutée.

Au total, l'essentiel de la valeur ajoutée est produite par les entreprises du secteur de la production.

6-4 Le Produit Local Brut (PLB) de Cotonou

Le Produit Local Brut de Cotonou (PLB) est passé de 470 milliards en 1990 à 629 milliards en 2005. En revanche le Produit Brut Local moyen par habitant a baissé passant de 906 000 FCFA en 1990 à 887 000 CFA en 2005. Cette baisse est principalement imputable à la relative stagnation du secteur moderne dont la contribution au PLB de Cotonou a chuté passant de 55% en 1990 à 50% en 2005.

La contribution de la Commune de Cotonou à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) national a baissé, passant de 36% en 1990 à 27% en 2005. Cette baisse peut s'expliquer à la fois par la crise économique du début de la décennie 1990 et par le dynamisme relatif de l'économie rurale soutenue notamment par la filière coton.

Tableau N°20 : Produit Local Brut (PLB) et productivité de la Commune de Cotonou

Années	PLB en milliards de FCFA	Productivité en milliers de FCFA
1990	470	906
2005	629	887
2015	1242	1226
2025	2268	1825

Source : PDM/DPDM/MCOT/2006

**Tableau N° 21 : Valeur ajoutée par habitant de la Commune de Cotonou
Valeurs par habitant en milliers de FCFA**

Libellé	1990	2005	2015	2025
Secteur primaire	278	432	762	1345
Secteur informel	576	602	806	1186
Secteur moderne	1815	1780	2228	3139
Moyenne tous secteurs	906	887	1226	1825
Ratio revenu informel/secteur primaire	2,1	1,4	1,1	0,9

Source : PDM/DPDM/MCOT/2006

Une analyse de l'évolution de l'économie de l'agglomération de Cotonou (Cotonou-Abomey-Calavi- Sèmè-Podji) suppose une forte accélération de la croissance économique associée à une expansion du marché intérieur et les échanges villes-hinterland et à un accompagnement de la croissance des villes par des investissements publics adéquats. Les Communes périphériques hébergeront une fraction croissante de l'activité économique de l'agglomération de Cotonou. Mais la commune de Cotonou, bénéficiant de la mise à niveau des infrastructures et équipements publics dont les quartiers populaires sont aujourd'hui mal lotis, verra sa part dans le PIB total du Bénin remonter en passant de 27% en 2005 à 28% en 2015. A plus long terme, ce pourcentage est appelé à décroître lentement avec la relocalisation d'activités secondaires dans la périphérie.

Tableau N° 22: Valeur ajoutée et PLB de Cotonou (Valeurs en milliards de FCFA)

Libellé	1990	2005	2015	2025
Secteur primaire	4	7	12	22
Secteur non primaire informel	209	313	563	975
Secteur non primaire moderne	256	309	667	1272
Secteur non primaire total	466	622	1230	2246
Produit Intérieur Brut au prix du marché	470	629	1242	2268
Contribution au PLB de l'agglomération de Cotonou	93%	79%	74%	67%
Contribution au PIB total du Bénin	36%	27%	28%	26%

Source : PDM/DPDM/MCOT/2006

Mais il faut noter tout de même que les taux de prélèvement sur le Produit Local Brut (PLB) de Cotonou sont anormalement faibles :

- Taux de prélèvement inférieur à 0,3% du Produit Local Brut alors que la norme africaine est de 5% ;
- Impôts fonciers très en deçà du potentiel économique ;
- Dépenses d'entretien inférieur au vingtième des besoins ;
- Etc.

La seule croissance du stock d'Investissement Publics de Fonction Locale (IPFL) (hors réhabilitation) exigerait un flux d'investissements de l'ordre de 20 milliards par an en 2012 dont 10 pour la voirie, l'assainissement et les transports (cf. tableau ci-dessous).

Tableau N° 23 : Investissements urbains à Cotonou (Valeurs en milliards de FCFA année de référence 2003)

Année	1990	2003	2012	2020
Population en milliers d'habitants	528	858	1233	1504
Produit Local Brut (PLB)	512	755	1289	1989
Secteur privé				
Investissements résidentiels privés totaux	59	65	193	316
Investissements Publics de Fonction Locale (IPFL)	11	12	36	59
Total des investissements résidentiels	70	77	230	375
Investissements résidentiels en % du PLB	14%	10%	18%	19%

Source : Tableau de bord économique de Cotonou PDM 2005

6-5 Les activités économiques par secteur dans la ville de Cotonou

Les activités économiques dans la ville sont réparties en activités dominantes et en activités secondaires :

Les activités dominantes sont principalement le commerce, l'industrie et les services. Tandis que les activités secondaires sont le tourisme, l'agriculture et autres.

6-5-1) Le secteur primaire

De part sa situation géographique la ville de Cotonou offre des atouts pour des activités agricoles notamment :

- la pêche continentale et maritime ;
- le maraîchage des légumes locaux et exotiques dans les zones de bas-fonds ;
- les pépinières de fleurs et d'arbres fruitiers ;

- l'élevage des espèces conventionnelles et non conventionnelles comme le lapin et les aulacodes ;
- etc.

Le développement de ces activités participe à la résolution de nombreux problèmes tels que le chômage, l'insécurité alimentaire, l'insuffisance des revenus, et contribue à la valorisation des ordures ménagères et des déchets.

Les activités agricoles développées

Bien que développée sur de faibles superficies, l'agriculture urbaine à Cotonou et environs comporte la production végétale, la production animale, la production halieutique, etc.

La Production végétale

- **Occupation spatiale du sol**

La production végétale la plus en vue est le maraîchage intensif qui se pratique sur huit (08) grands sites situés au cœur de la ville concentrant 87,9% des superficies agricoles et 86,87% des producteurs dont les plus importants sont :

- Houéyiho, occupé depuis 1972 avec 15 ha soit 41,84% avec un effectif de 334 producteurs (59% du total) ;
- Cocotiers occupé depuis 1982 avec une superficie de 4 ha soit 11,15% avec 27 exploitants soit 4,76% ;
- ONEPI (Office National d'Édition de Presse et d'Imprimerie), occupé depuis 1980 sur 2,5 ha avec 42 producteurs (7,40%).

Ces trois sites concentrent 60% des terres avec 71% des producteurs Sur une Superficie Agricole utile (SAU) comprise entre 148 et 449 m² par exploitation. Les autres sites tels que : Kouhounou, Agla, Gbégamey, Cadjèhoun et champ de tire, concentrent 10 ha soit 27,90% avec un effectif de 90 producteurs soit 15,87% de l'effectif total. Le plus ancien des sites est celui de Gbégamey. A tout cela il faut ajouter le site de l'hôtel Novotel Orisha d'une superficie de 25 ha occupé depuis 1999.

La plupart des sites sont des bas-fonds inondables de la bande côtière ou des plaines et pénéplaines.

De par leur topographie, ces sites subissent des variations du plan d'eau en profondeur (nappe phréatique située à environ 1,5 m) ou des inondations périodiques lors des crues.

La floriculture

La culture des plantes ornementales est pratiquée le long des artères principales et proches des zones résidentielles des hauts fonctionnaires surtout expatriés. Il s'agit souvent des plantes exogènes installées en pots sur environ 60 m² par personne. Les prix varient entre 50 et 400 FCFA parfois il monte à 1000 FCFA par plant pour des coûts de production en moyenne de 250 à 700 FCFA.

La production animale

La commune de Cotonou abrite diverses espèces animales domestiques dont :

Bovins environ 10 000 têtes ; Ovins environ 2000 têtes ; Caprins environ 9 800 têtes ; Porcins environ 10 500 têtes ; Poulets chairs environ 5000 têtes ; Pondeuses environ 4620 têtes ; Lapins 600 têtes ; autres volailles : 800 têtes.

Avec l'urbanisation, le gros bétail est poussé en périphérie dans les cocoteraies. L'élevage serait plus développé si les contraintes foncières sont levées car les maraîchers utilisent beaucoup de fientes de poulets comme fertilisant.

Par ailleurs le petit élevage comme l'aulacodiculture (élevage des aulacodes), l'achatinaculture (élevage des escargots), la cuniculiculture (élevage des lapins) se développent de plus en plus.

La production Halieutique

La position géographique de la ville de Cotonou favorise plusieurs types de pêche :

- La pêche maritime industrielle produit en moyenne 663 tonnes de produits halieutiques et est en régression de 0,01% par an et représente 36,38% du tonnage total ;
- La pêche maritime artisanale pratiquée par environ 952 pêcheurs dont 412 béninois soit 43,28%, 492 ghanéens soit 51,68% et 48 togolais soit 5,04% qui utilisent pour leurs activités 272 pirogues dont 170 motorisées. Cette catégorie, produit en moyenne 931,77 tonnes de produits halieutiques avec une variation de plus ou moins 361 tonnes ;
- La pêche continentale est pratiquée essentiellement dans le Lac Nokoué par 3800 pêcheurs. Ces pêcheurs utilisent divers engins dont notamment 1331 pirogues (enquête cadre 2000). La production moyenne annuelle est de 1629,52 tonnes de produits halieutiques par an avec un maximum de 2515,58 tonnes et un minimum de 447,60 tonnes.

Les autres types (Acadja et trous à poissons) produisent en moyenne respectivement 37,42 tonnes et 0,39 tonnes de produits halieutiques par an. La pêche rurale (non industrielle) connaît un taux d'accroissement annuel de 1,97% contre 0,99% pour la pêche industrielle. La production moyenne est de 2598,98 tonnes par an. Il ressort que

la pêche rurale produit l'essentiel des produits halieutiques de Cotonou. Sur la base de 500 FCFA/kg, la pêche rurale procure en moyenne un milliard trois cents millions (1 300 000 000) FCFA par an.

Impact économique de l'agriculture urbaine

La performance de l'agriculture urbaine et périurbaine à Cotonou peut être mesurée en comparant sa production en denrées alimentaires (production maraîchère, animale et halieutique) aux besoins réels des populations de la ville d'une part et d'autre part aux gains.

Bien que les maraîchers ne tiennent pas une comptabilité rigoureuse, un calcul rapide des données recueillies montre que les cultures maraîchères rapportent plus de trois cents millions (300 000 000) francs CFA de marge brute par an à l'ensemble des producteurs hormis leur propre consommation évaluée en moyenne à 35% de la production totale.

Impact social

L'agriculture urbaine contribue à la résorption du chômage et à la réduction de la criminalité dans la ville. Pour Cotonou, elle utilise environ 600 personnes en ce qui concerne les seules activités de maraîchage. Parmi elles, on retrouve des déflatés de la fonction publique, des diplômés sans emplois et autres catégories. De plus, la commercialisation des produits constitue une activité lucrative pour les femmes et leur permet d'apporter leur modeste contribution aux charges du ménage ou même de subvenir aux charges de leur famille en tant que chefs de ménage.

Malgré ses impacts l'agriculture urbaine est confrontée à certaines difficultés notamment :

- **Pour le maraîchage**

- l'insécurité foncière ;
- la pénibilité de l'arrosage et la non maîtrise de l'eau ;
- le coût élevé des intrants ;
- la forte concurrence des produits agricoles importés du Nigeria et du Togo.

- **Au niveau de la pêche**

- l'occupation anarchique du lac Nokoué par les parcs à branchages ;
- l'utilisation de techniques et d'engins de pêche prohibés ;
- le comblement du lac ou surcharge des plans d'eau ;
- la non maîtrise de l'élevage de poissons dans les enclos et trous à poissons.

- **au niveau de l'élevage**

- le manque d'espace ;

- le manque d'alimentation ;
- la recrudescence de maladies telles que la peste porcine, la peste bovine, la grippe aviaire....

- **au niveau de l'alimentation et de la nutrition**

Pendant longtemps les problèmes de nutrition et de l'alimentation n'ont pas préoccupé les autorités à divers niveaux. A plus forte raison les problèmes liés à la nutrition et à l'alimentation n'ont été soulevés nulle part dans le premier document de Stratégie de Réduction de la pauvreté, alors que 85% des maux dont nous souffrons sont d'origine nutritionnelle. Par conséquent il est souhaitable que des informations soient collectées auprès des individus et des ménages pour mieux apprécier le phénomène dans la ville de Cotonou notamment dans les quartiers périphériques.

En effet le Bénin est l'un des pays de l'Afrique subsaharienne où les conditions nutritionnelles des ménages ne se sont pas véritablement améliorées ces dix (10) dernières années. Les indicateurs de développement (Indice de Développement Humain, Prévalence de la malnutrition, Indice de pauvreté...) ne sont pas des plus reluisants. Si aucune mesure idoine n'est prise dans les années à venir, il est peu probable que l'objectif cardinal du Millenium relatif à l'élimination de la faim, de la malnutrition et par conséquent, de l'extrême pauvreté soit une réalité d'ici à 2015.

La malnutrition est une réalité dans la commune de Cotonou. Elle occasionne d'énormes pertes économiques et perpétue la pauvreté.

Tenant compte de tous ces problèmes, il est nécessaire d'engager des actions concrètes dans le domaine de l'agriculture urbaine, de la nutrition et de l'alimentation afin d'améliorer les conditions de vie des populations concernées.

Les actions à mener pour l'amélioration des conditions des agriculteurs

De façon spécifique il s'agira de :

- former et d'accompagner un nombre représentatif de producteurs déjà engagés dans l'auto transfert sur un site déjà identifié, afin de faciliter leur installation sur ce nouveau site (le site de Sèmè Podji) et de susciter également l'enthousiasme des producteurs attentistes à faire également le déplacement ;
- Installer des systèmes de drainage et d'irrigation sur les périmètres maraîchers ;
- renforcer la capacité des acteurs de la pêche continentale sur le lac Nokoué sur la gestion durable des ressources halieutiques ;
- Elaborer un programme de vulgarisation accéléré en techniques de production (production végétale, production animale).

Des actions concertées seront menées pour le développement de l'agriculture à Cotonou. Pour plus de précision consulter le tableau suivant :

Tableau N°24 : Actions à mener pour le développement de l'agriculture à Cotonou

N°	Problèmes	Solutions potentielles et faisables	Acteurs
01	Pénibilité de l'arrosage et non maîtrise de l'eau	Installation de système de drainage et d'irrigation sur les périmètres des maraîchers	Mairie, Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU) Producteurs, Direction départementale de l'Agriculture, Partenaires au développement
02	Incompétence de certains producteurs	Formation en technique de production Formation en gestion	Mairie, IAGU Direction départementale de l'agriculture, producteurs
03	Non organisation des producteurs en réseau	Former et appuyer les producteurs en organisation et en gestion coopérative Mieux structurer la distribution d'intrants et de produits agricoles en zone urbaine	Mairie, IAGU, Producteurs, Direction départementale de l'Agriculture, Partenaires au développement
04	Manque d'appui financier	Création de mutuelle de crédit par catégorie socio professionnelle	Mairie, partenaires au développement

Source : DPDM/MCOT

Dans le domaine de la nutrition et de l'alimentation

Il s'agira de

- mettre en place sur le moyen et le long terme un système performant d'information et de gestion des données sur l'état nutritionnel des populations des 13 arrondissements voire des 144 quartiers de Cotonou ;
- faire la promotion de la sécurité sanitaire des aliments ;
- organiser l'alimentation de rue en respectant les normes d'hygiène et de sécurité ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de communication en alimentation et nutrition afin de permettre aux Cotonnois d'adopter des pratiques alimentaires et nutritionnelles qui garantissent durablement la santé et le développement économique et social ;
- Etc.

6-5-2 Le secteur secondaire

Le secteur secondaire dans la ville de Cotonou est de petite taille et fortement concentré sur l'agroalimentaire. Outre l'industrie alimentaire, l'essentiel des autres activités concerne les ouvrages en bois et imprimeries, les industries chimiques, les ouvrages en caoutchouc et plastic, les bâtiments et travaux publics.

Tableau N°25: Répartition des entreprises du secteur secondaire par branche

N°	BRANCHES	%
01	Industries extractives et matériaux de construction	12
02	Industries alimentaires, boissons et Tabacs	32
03	Textiles et cuirs	09
04	Ouvrages en bois et imprimeries	15
05	Industries chimiques, Ouvrages en caoutchouc et plastic	14
06	Energie et autres industries manufacturières	7
07	Bâtiments et travaux publics	11

Source : DPDM/MCOT données socio- économiques/2006

Pendant les dix dernières années, le secteur secondaire n'a représenté en moyenne que 14% de la production de la ville. Sa contribution à la croissance est insignifiante : elle était de 0,8% en 1998 et a connu une baisse en 1999 avant de connaître une amélioration en 2000 et 2001 soit respectivement 1,3% et 1,4%. Cette situation s'explique par le faible niveau des investissements dans ce secteur.

Avec une contribution à la croissance de 0,8% sur la période 1998-2002, le secteur secondaire dans la ville de Cotonou est celui qui a enregistré le plus fort taux de croissance. En effet, son taux de croissance est passé de 0,8% en 1998 à 7,4% en 2002 avec un pic de 9,1% en 2001. Cette évolution du secteur secondaire se justifie par la bonne tenue sur la période 1998-2002 des sous-secteurs industries alimentaires (7,4%), autres industries (4,5%) et énergies (12,8%). Les principaux produits à la base de l'augmentation de la production dans le secteur secondaire sont le ciment, les boissons, la farine de blé, l'huile de palme, le savon.

Les industries alimentaires contribuent pour plus de 50% au PIB du secteur. Depuis les années 1980 leur évolution a été caractérisée par un fléchissement constant de leur contribution à la création de la valeur ajoutée locale ; elle est passée de 4,90% sur la période 1985-1990 à 4,74% de 1990 à 1996. Depuis 1999, elles connaissent une hausse de leur production et de leur chiffre d'affaires : la production a connu un taux de croissance de 22,93% en 1999, 33,97% en 2000 et 91,63% en 2001 ; le taux de croissance du chiffre d'affaires a été de 25,80% en 1999, 25,80% en 2000 et 25,34% en 2001.



Photo : N° 15 Bâtiment de la SOBEBRA à Akpakpa

Les industries chimiques affichent des résultats assez intéressants : le taux de croissance de la production a été de 0,49% en 1999, 87,72% en 2000 et 305,37% en 2001 ; le chiffre d'affaires a atteint un taux de croissance de 33,31% en 2000 et 60,53% en 2001.

Les industries de matériaux de construction en l'occurrence les cimenteries ont connu une augmentation régulière de leurs productions depuis les années 1980. Elles restent performantes et affichent une stabilité relative au cours de ces dernières années : le taux de croissance de la production a été de 7,62% en 1999, 6,18% en 2000 et 25,27% en 2001 ; le taux de croissance du chiffre d'affaires a été respectivement de 48,39% en 2000 et 11,06% en 2001.

La branche « Autres Industries » a été marquée par une croissance de la production et une chute du chiffre d'affaires : le taux de croissance de la production a été de 20,27% en 1999, 30,02% en 2000 et 87,94% en 2001. ; Le chiffre d'affaires a chuté de (-31,68%) en 2000 après avoir augmenté de 99,98% en 2001.

Malgré ces performances du secteur industriel, il est à noter la faiblesse de la base productive de l'économie de Cotonou. Les unités industrielles (de production) représentent environ 14% de l'ensemble. Par conséquent la tertiarisation apparaît comme une caractéristique majeure regroupant la quasi-totalité des entreprises.

6-5-3) Le secteur tertiaire

C'est le secteur le plus dynamique de l'économie cotonoise et qui contribue le plus à la formation du PIB local : 48% en moyenne de 1994 à 2003 bien que ce secteur n'emploie que 36% de la population active. Les principales branches du secteur en termes de contribution au PIB sont : le commerce, les transports, le tourisme, les banques et les services financiers.

La structure économique du secteur tertiaire porte sur l'ampleur du commerce, il représente environ 60% des établissements. Le commerce reste l'activité urbaine la plus répandue à Cotonou.



Photo : N° 16 Vue partielle du marché Dantokpa

Les performances du secteur s'expliquent par la position géographique du Bénin, qui est en fait un couloir de transit pour les importations des pays voisins ou d'autres pays de la région.

La forte dépendance du commerce vis-à-vis de la conjoncture internationale rend sa contribution au PIB très irrégulière. Cette activité est dominée par un secteur informel tentaculaire qui livre une concurrence déloyale aux entreprises modernes.

6-5-3-1 Les banques

Le système bancaire à Cotonou est constitué de treize banques qui mobilisent 91,74% de l'épargne du secteur formel. Elles interviennent généralement dans le financement des activités commerciales ; on note récemment la création de la banque de l'habitat qui se spécialise dans le crédit immobilier.

Les systèmes de garanties juridiques ne sécurisent pas les banques qui limitent les risques et restreignent les possibilités de financement de l'investissement, ce qui réduit davantage les possibilités de développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Il en résulte une accumulation de liquidités auprès des banques : on estime que les dépôts à vue dépassent 254 milliards de francs CFA en décembre 2002 et se sont accrus en 2007.



Photo : N° 17 Vue partielle de la SGBBE de Ganhi

6-5-3-2 Le commerce de réexportation

Le Bénin pratique un commerce dit « transfrontalier » qui consiste à approvisionner indirectement le marché nigérian de près de 120 millions de consommateurs en produits importés de pays tiers. Il s'agit de produits qui sont importés officiellement au Bénin sous le régime de mise à la consommation locale, mais qui sont en réalité réexportés en fraude vers le Nigeria. Etant déclarés officiellement importés pour la mise à la consommation locale, ces produits supportent l'ensemble des droits et taxes afférents à l'importation sur le territoire béninois. Ce commerce est stimulé par l'existence d'un niveau de taxation des importations plus important au Nigeria qu'au Bénin.

Dans le cas où les produits sont soumis à des restrictions quantitatives au Nigeria, la réexportation permet de répondre à la demande des consommateurs nigériens qui ne peut être satisfaite par les importations locales. On estime pour le Bénin que la valeur de ce commerce de réexportation (frauduleux) est presque aussi importante que celle des exportations officielles vers le reste du monde⁶.

Les produits exportés par le Bénin vers le Nigeria sont presque exclusivement des produits de réexportation. Selon les enquêtes réalisées par le LARES, la plus grande partie de ce trafic (90%) est constituée par les tissus de coton et synthétiques, les articles de friperie, le riz et les véhicules. Ces produits sont fortement taxés à l'importation sur le territoire nigérian, parce que généralement prohibés. Pour ces

⁶ Egg et Herrera (1999). En 1997, les exportations officielles du Bénin étaient estimées à 142 milliards de FCFA. Pour cette même année, selon Jean François Gautier, la valeur CAF des importations du Bénin destinées à la réexportation vers le Nigeria était d'environ 94 milliards de FCFA, soit près de 66% du montant des exportations officielles.

produits, les réexportations constitueraient plus des deux tiers des importations du Bénin⁷.

Malheureusement, avec les nombreuses réformes entreprises ces dernières années par le gouvernement nigérian surtout au plan politique et économique, ce commerce se trouve être en difficultés. Ainsi, le Bénin, pays de transit a connu un manque à gagner estimé à plus de quarante (40) milliards de FCFA en 2004 suite à ces mesures interdisant la réexportation des produits sur le territoire nigérian. De telles mesures ont eu un impact négatif sur les activités commerciales dans la ville de Cotonou. Ce qui constitue un handicap majeur au secteur tertiaire.

Le secteur du commerce de réexportation apparaît très concentré. On estime qu'une vingtaine d'entreprises immatriculées représentent 40% du marché (48% si l'on exclut les entreprises occasionnelles ou étrangères). Les entreprises de réexportation sont le plus souvent spécialisées dans un ou deux produits. L'ensemble de ces entreprises exerce leurs activités sur le territoire de Cotonou.

6-5-4) L'économie dans certains arrondissements périphériques de Cotonou

L'économie dans ces arrondissements est plus orientée vers les activités à faible valeur ajoutée technologique nécessitant peu de capital.

La quasi- totalité des activités économiques est unipersonnelle ;

La part de l'activité commerciale est en constante augmentation ;

L'entreprise (formelle et non unipersonnelle) est marginalisée.

6-5-5) L'ampleur du secteur informel dans la ville de Cotonou

En 1982, selon une étude menée par le Bureau International du Travail (BIT), l'économie informelle représentait un poids écrasant dans la structure productive béninoise : elle employait 95,5% de la population active occupée de 10 ans et plus, localisée en milieu urbain et rural, soit 1 697 295 individus. Le secteur moderne, relativement peu développé n'occupait que 4,5% de la population, soit 76 757 personnes. Si l'on exclut l'agriculture et le commerce, l'emploi informel avoisine les 140 000 individus s'activant dans plus de 87 000 entreprises. Or, l'emploi moderne pour les mêmes branches d'activité ne concerne environ que 72 000 individus.

De même le recensement des activités économiques dans les dix (10) principales villes du Bénin réalisé en 1992 au titre du Programme d'Etudes et d'Enquêtes du secteur Informel (PEESI) a montré incontestablement l'état précaire de l'économie

⁷ Cf. les travaux de Vignon (1998) ont permis d'estimer sur la base des résultats de l'enquête Budget Ménage 1996 au Bénin, la part réelle des « produits de réexportation », c'est à dire ceux véritablement exportés vers le Nigeria.

urbaine béninoise, largement fondée sur le commerce (60%). Le sous-secteur de la production ne touchait qu'un établissement sur dix et les services comptaient pour 30%.

L'enquête réalisée dans le 8^{ème} arrondissement en 2004 a montré que 73% des activités économiques étaient informelles et ne produisaient que 4% du PIB local. Néanmoins ces établissements informels utilisent 48% de la population active.

Les activités formelles d'un même secteur produisent 10 à 50 fois plus que celles informelles. Par exemple sur 100 entreprises recensées, 90 relèvent du secteur informel et seulement 10 sont formelles. En revanche Les 90 (entreprises informelles) n'ont réalisé que 21% de la valeur ajoutée tandis que les 10 entreprises formelles avaient généré 79% de la valeur ajoutée. Les entreprises de production formelles sont plus productives que celles informelles tant en volume qu'en terme de valeur ajoutée.

Parmi la multitude d'entreprises qui exercent sur le territoire de la ville de Cotonou toutes ne sont pas immatriculées. La plupart des établissements exercent leurs activités dans le secteur informel.

Le tableau suivant présente l'évolution des entreprises domiciliées à Cotonou et immatriculées à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Il s'agit des entreprises qui ont un numéro INSAE et qui figurent aussi bien dans le répertoire des impôts que dans celui de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB).

Tableau N°26 : Evolution des entreprises immatriculées à Cotonou de 2000 à 2005

Années	Créations d'entreprises	%	Enregistrements d'entreprises	%
2000	1288	14,7	1380	14,1
2001	1505	17,1	1611	16,5
2002	1573	17,9	1694	17,4
2003	1664	19,0	1823	18,7
2004	1445	16,5	1624	16,6
2005	1301	14,8	1624	16,6
Total	8776	100	9756	100

Source : DPDM/MCOT/2006

6-5-6) Le Registre Foncier Urbain à Cotonou

Confronté comme de nombreux Etats africains dans les années 1980/1990 à la nécessité de développer les capacités des collectivités locales à mobiliser des ressources financières, le Bénin a initié en 1989, la mise en place à titre expérimental d'un Registre Foncier Urbain (RFU) sur la ville de Parakou (la troisième ville du Bénin) avec le soutien de la Coopération Française. Le RFU que l'on peut assimiler à un "cadastre simplifié" est un outil de gestion municipale décentralisé qui consiste à :

élaborer la carte parcellaire adressée d'une ville ;

créer une base de données urbaines à partir de cette carte et d'un recensement fiscal de l'ensemble des parcelles, des logements et des bâtiments à usage d'activités ;

puis développer, à partir de cette base de données

i) des applications fiscales (rationalisation et informatisation des procédures d'assiette et de recouvrement des seuls impôts locaux à l'origine mais aussi, depuis la réforme fiscale introduite en 1995, des impôts d'Etat) ;

ii) des applications foncières (inventaire foncier et immobilier de la Ville, amélioration de la gestion des différents titres de propriété foncière) ;

iii) des applications urbaines (création d'un Système d'Informations Géographiques localisées).

Suite au succès rencontré par le RFU à Parakou (les recettes fiscales ont été multipliées par trois en deux ans), cet outil a été étendu à d'autres villes du Bénin : Cotonou, Porto-Novo et Djourou (sur un financement de la Coopération Française), Dassa, Savé et Savalou (financement Union Européenne), Nikki et Tanguiéta (financement FENU) etc. Actuellement l'outil RFU est un élément indispensable pour la gestion de la fiscalité locale dans les villes où il est installé. Cet outil a évolué dans son volet fiscal même si les progrès demeurant encore à effectuer relèvent davantage des pratiques professionnelles. L'évolution majeure du RFU porte maintenant sur son utilisation comme outil de gestion urbaine reposant sur les potentialités du Système d'Informations Géographiques intégré. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour les villes qui peuvent également améliorer les recettes propres non fiscales avec le RFU.

La ville de Cotonou a été dotée de l'outil RFU en 1996 avec le concours de la coopération française. S'agissant d'un processus opérationnel complexe il convient d'attirer l'attention sur la démarche qui a privilégié la nécessaire concertation entre les ministères sectoriels concernés. Cette démarche a été illustrée par la mise en place d'un comité interministériel pour faciliter la coordination et le suivi de la mise en œuvre du RFU.

L'installation du RFU de Cotonou

Elle est caractérisée par :

un partenariat étroit, de forme contractuelle, entre la mairie, la Direction Générale des Impôts et la SERHAU-SA (Société d'études régionales d'habitat, d'urbanisme et d'aménagement urbain) traduit par:

i) un protocole d'accord général (sur l'ensemble de la durée du projet) définissant les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre, les obligations respectives et les moyens à mettre en œuvre par chaque partie ;

ii) des protocoles d'accord annuels (pour chaque exercice fiscal) ;

iii) des bilans annuels d'exécution desdits protocoles d'accord ;

iv) un suivi régulier des projets assuré par un Comité de Coordination (suivi des grandes orientations), un Comité de Suivi (suivi à moyen terme) et un Bureau de Supervision (mise en oeuvre du projet).

un large recours à la sous-traitance pour réaliser les tâches techniques, sous la supervision et la coordination de la SERHAU-SA.

des projets intégrés comprenant la mise en oeuvre du système, la formation des agents, l'équipement des services.

une large utilisation de la micro-informatique.

Le RFU se réalise par phase et en neuf (09) étapes :

phase préparatoire

1^{ère} étape: la réalisation de la carte de base ;

2^{ème} étape: l'adressage et le panneautage.

phase de mise en place

3^{ème} étape: les enquêtes fiscales & foncières ;

4^{ème} étape: la création des fichiers de base.

phase de développement et de consolidation

5^{ème} étape: les opérations d'assiette ;

6^{ème} étape: les opérations de recouvrement ;

7^{ème} étape: la banque de données urbaines ;

8^{ème} étape: l'inventaire foncier.

phase de transmission de l'outil RFU aux autorités

9^{ème} étape: la pérennisation du système.

Le coût d'un RFU

Le coût de la mise en place d'un RFU varie beaucoup en fonction de la typologie de la ville, si l'habitat est plus ou moins dense. Les données suivantes illustrent la diversité des résultats.

Tableau N° 27 : Coût total et par habitant

Coût total et par habitant

VILLE	Populat° estimée 1996	Coût d'investissement en FCFA	Coût par habitant FCFA
-------	-----------------------------	-------------------------------------	------------------------------

Cotonou	614 511	632 400 000	1 029
Porto-Novo	193 044	301 880 000	1 564
Parakou	105 303	103 800 000	986
Djougou	40 349	50 000 000	1 239
D/S/S	74 339	132 233 000	1 779

Source : SERHAU-SA

Tableau N° 27 : La structure des coûts

La structure des coûts (exemple de Porto-Novo)

Dépenses par fonction	FCFA	%	Dépenses par nature	FCFA	%
Création du fichier RFU	160 000 000	53	Travaux	19 000 000	6
Cartographie et adressage	72 000 000	24	Matériel informatique	36 000 000	12
Panneautage	14 000 000	5	Véhicules	22 000 000	7
Enquêtes fiscales et foncières	74 000 000	25	Mobilier et fournitures	22 000 000	7
Appui à la fiscalité locale	79 000 000	26	Formation (ds autres postes)		0
Appui aux travaux d'assiette	44 000 000	15	Consultants locaux - Etudes	188 505 000	62
Appui au recouvrement	35 000 000	12	<i>dont . mise en oeuvre BET</i>	<i>143 000 000</i>	<i>47</i>
Inventaire foncier	24 000 000	8	<i>. coordination Sem</i>	<i>21 000 000</i>	<i>7</i>
Frais de gestion & divers	38 880 000	13	<i>. frais de gestion de projet</i>	<i>24 505 000</i>	<i>8</i>
Total général	301 880 000	100	Imprévus et divers	14 375 000	5
			Total général	301 880 000	100

Source : SERHAU-SA

Pour ce qui concerne la ville de Cotonou, l'appréciation de la rentabilité de l'outil est manifeste dès la troisième année d'utilisation de l'outil.

CALCUL DE RENTABILITE DU RFU DE COTONOU (en FCFA)

A	B	C	D	E	F	G	H	I
Années	Recettes réellement recouvrées	Recettes prévisibles sans RFU	Recettes supplément. avec RFU	Recettes supplément. cumulées	Coût d'invest. du RFU	Coût de fonct. supplément.	Coût supplément. total	Coût total supplément. cumulé
1 990	758 654 242	1990: année précédant la mise en place du RFU						
1 991	917 850 794	796 586 954	121 263 840	121 263 840	170 900 000	7 275 830	178 175 830	178 175 830
1 992	868 979 976	836 416 302	32 563 674	153 827 514	68 400 000	1 953 820	70 353 820	248 529 651
1 993	1 401 086 960	878 237 117	522 849 843	676 677 357	68 400 000	31 370 991	99 770 991	348 300 641
1 994	1 533 948 190	922 148 973	611 799 217	1 288 476 574	136 800 000	36 707 953	173 507 953	521 808 594
1 995	1 357 987 349	968 256 421	389 730 928	1 678 207 502	162 350 000	23 383 856	185 733 856	707 542 450
1 996	1 806 056 218	1 016 669 242	789 386 976	2 467 594 478	25 550 000	47 363 219	72 913 219	780 455 669

hypothèses et mode de calcul

C: recettes prévisibles sans RFU: accroissement annuel des recettes de 5% , à partir de l'année 1990.

D: recettes supplémentaires avec le RFU: (B-C)

F: coût d'investissement du RFU: (1 FF= 50 FCFA jusqu'en 1994 et 1 FF= 100 FCFA depuis 1994)

crédits d'aide budgétaire de 102 500 000 FCFA (8 janvier 1991); sur l'année 1991

+ crédits convention FAC 091/CD/91/BEN de 6 840 000 FF (24 juin 1991); étalé de 1991 à 1995

+ crédits convention SAS 91 adaptation RFU Cotonou à la réforme fiscale de 51 100 000 FCFA (24 juillet 1994); sur 1995 et 1996

hors coûts de l'assistance technique

G: coût de fonctionnement supplémentaire: hypothèse que 6 % des recettes annuelles sont réservés à la maintenance du système soit 6 % de B moins 6 % de C

J: solde = recettes supplémentaires cumulées moins coût total supplémentaire cumulé

Selon ce mode de calcul et ces hypothèses, le projet est rentable (solde positif) dès la 3ème année

Tableau N°30 : Statistiques financières de COTONOU

RUBRIQUES	ANNEES/MONTANTS EN FCFA						
	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2004
Recettes fiscales	2 471 997 982	2 350 624 313	2 906 440 229	3 818 172 582	5 086 338 218	4 812 412 172	5 012 841 115
Recettes propres	290 881 495	348 114 321	417 712 563	490 972 218	524 622 279	514 444 350	902 540 675
Transfert de l'Etat							
Taxes de voirie	1 000 000 000	1 688 194 233	831 831 911	2 253 149 198	1 343 375 993	2 467 724 560	2 343 561 365
TVA	0	0	0	0	0	32 825 980	34 451 851
Autres recettes	276 060 426	216 814 393	348 894 113	4 152 424	156 900 692	37 256 640	28 333 374
Recettes totales	4 038 939 903	4 603 747 260	4 504 878 816	6 566 446 422	7 111 237 182	7 864 663 702	8 321 728 380
Emissions	3 430 297 217	3 770 786 606	3 480 243 000	5 866 434 784	6 173 781 119	6 533 989 100	6 187 902 890
Potentiel	6 800 000 000	7 140 000 000	7 497 000 000	7 871 850 000	8 265 442 500	8 678 714 625	9 112 650 356
Recouvrement du courant	1 709 416 701	1 838 104 325	2 210 352 541	2 921 925 054	3 858 545 694	3 974 032 550	3 967 377 325
Recouvrement des arriérés	762 581 281	512 519 988	696 087 688	896 247 528	1 227 792 524	838 379 622	1 045 463 790
Recouvrement total	2 471 997 982	2 350 624 313	2 906 440 229	3 818 172 582	5 086 338 218	4 812 412 172	5 012 841 115
Dépenses d'entretien de rie drainage	628 731 565	1 023 660 412	874 495 000	2 097 337 595	1 696 861 699	1 575 994 445	1 433 507 904
Dépenses de services utiles	2 579 573 279	3 447 332 734	3 101 166 000	5 105 078 390	5 763 315 329	6 398 032 381	4 964 735 307
Dépenses de ctionnement	1 087 219 571	1 063 376 780	1 133 900 000	1 377 494 700	1 292 694 947	1 480 629 476	1 164 178 347
Dépenses totales	3 666 792 850	4 510 709 514	4 235 066 000	6 482 573 090	7 056 010 276	7 878 661 857	6 128 913 654

Source : SERHAU-SA

Au-delà des données financières, le RFU offre :

un plan de ville adressé qui sert à tous ;

des procédures d'assiette et de recouvrement rationalisées et automatisées, des conditions de travail améliorées qui concourent avec un élargissement de l'assiette et des bases d'imposition réévaluées, à des recettes fiscales accrues ;

une plus grande équité fiscale : des bases d'imposition calculées de façon automatique et calées sur les valeurs du marché ;

les éléments d'une meilleure gestion foncière ;

une banque de données urbaines ;

en définitive un outil de gestion urbaine correspondant bien aux besoins de la ville.

Dans cette perspective d'outil de gestion urbaine, le RFU peut constituer en soi une véritable démarche de progrès dans le sens où :

- Il participe à une meilleure vision du développement de la ville par les élus. La connaissance des données urbaines recueillies au niveau des parcelles, couplées à une représentation sur des cartes de la commune permet de mieux visualiser le patrimoine communal, et les problèmes tels que les zones inondables, etc. Ces informations sont des aides à la décision pour réglementer ou mieux gérer le droit d'occupation des sols, élaborer ou suivre la programmation des investissements en terme d'infrastructures par exemple etc.,

- Il favorise le travail en synergie des services communaux : le service RFU devient un prestataire de services pour les autres directions communales,

- Il formalise et renforce le nécessaire partenariat avec la Direction Départementale des Impôts et de ses services locaux chargés de gérer la fiscalité locale (taxe foncière unique –TFU-, taxe professionnelle unique –TPU- patente, licence etc.). De même, à travers les différents modules informatiques mis en œuvre, le RFU met l'accent sur l'organisation et la rationalisation des modes de recouvrement des recettes propres des communes. Ces éléments conduisent en effet à une meilleure organisation globale

LES CONTRAINTES

Elles résident principalement dans la mise à jour des bases de données. En effet, il est nécessaire de pouvoir disposer de bases de données fiables, régulièrement mises à jour afin de :

- ✓ disposer d'éléments corrects sur les parcelles et les contribuables tant pour élaborer le calcul de la Taxe Foncière Unique, la Taxe Professionnelle Unique, patentes, licences etc ;
- ✓ connaître les adresses exactes des contribuables afin de leur notifier les avis d'imposition

Ces éléments sont essentiels pour traiter la fiscalité locale. A ce jour ces renseignements sont collectés par des enquêteurs. Ce dispositif est lourd à mettre en œuvre et coûteux. Cependant, l'organisation méthodique et régulière d'enquêtes en étroite concertation et collaboration avec les services des impôts peut réduire ces difficultés.

LES PERSPECTIVES

L'objectif premier est d'utiliser l'outil RFU comme outil de gestion urbaine tout en améliorant les capacités du volet fiscal. En premier lieu il s'agit de :

i) mettre à jour la cartographie de base avec l'adressage cadastral (QIP) et l'adressage postal (REP) ;

ii) travailler avec les principaux acteurs du foncier (notaires, géomètres, IGN Bénin etc.) pour mettre en œuvre les procédures visant à faciliter la mise à jour des bases de données du RFU ;

iii) consolider et compléter le système d'information géographique intégré au RFU en particulier en partenariat avec les services publics urbains (sapeurs pompiers, société des eaux et de l'électricité, chambres consulaires etc.) ;

iv) concevoir et diffuser des plans et cartes thématiques en partenariat avec les acteurs économiques intéressés ;

v) enfin explorer les voies permettant d'améliorer le traitement de la fiscalité locale en étroite collaboration avec les services des impôts.

Ce dernier objectif est essentiel, dicté par la nécessité pour la ville de trouver les ressources financières lui permettant d'offrir les services de base de qualité aux populations. C'est en effet le préalable indispensable que celui d'offrir les services de proximité attendus pour un environnement favorable au développement économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

A ce jour les travaux de mise à jour entrepris avec l'aide du projet d'appui à l'agglomération de Cotonou (Abomey-Calavi, Cotonou et Sèmè-Podji) ont permis de supprimer de la base de données 3640 parcelles correspondant à l'érosion maritime et d'incorporer 13 555 parcelles recensées dans les zones dotées d'un plan de recasement. Ainsi le nombre de parcelles enregistrées dans la base de données du RFU est passé de 65 910 en juillet 2007 à 75 825 en novembre 2007 soit une augmentation de près de 15%.

Ce résultat n'est que provisoire dans la mesure où il pourra être procédé à un recensement exhaustif dès réception des ortho photos numériques. De la sorte la ville possédera une cartographie mise à jour avec un adressage complet.

Chapitre 7 : La pauvreté dans la ville de Cotonou

7-1 Analyse de la pauvreté

L'analyse des données permet de distinguer deux groupes de ménages au sein desquels on distingue d'autres sous-groupes. Les deux groupes sont constitués des ménages ayant de mauvaises conditions de vie et de ceux qui vivent dans de bonnes conditions.

Les ménages de mauvaises conditions de vie présentent les caractéristiques suivantes : ménages propriétaires avec ou sans titre foncier vivant dans des habitations traditionnelles (toit est en paille ou en terre, sol et mur en terre) dépourvues d'infrastructures sanitaires (pas de latrine) et s'approvisionnant en eau de boisson à la rivière; ils jettent les eaux usées dans la nature et y évacuent les ordures ménagères ; le pétrole est le moyen d'éclairage le plus utilisé ainsi que le mode d'éclairage.

Les ménages présentant de bonnes conditions de vie s'approvisionnent pour leur boisson en eau courante SBEE ; le toit de l'habitation est en tôle, le mur en brique et le sol en ciment. Dans ces ménages, l'électricité est le mode d'éclairage et le charbon de bois, le moyen de cuisson le plus utilisé. Le confort du logement est adéquat : le mode d'aisance est une toilette à chasse ou une latrine ventilée ou non. Les eaux usées sont jetées dans des caniveaux ou des fosses sceptiques. Les ordures ménagères sont évacuées par la voirie. Dans ces ménages, on dénombre moins de 2 personnes par pièce contre plus de 2 dans les ménages vivant dans de mauvaises conditions.

Etat de la pauvreté à Cotonou

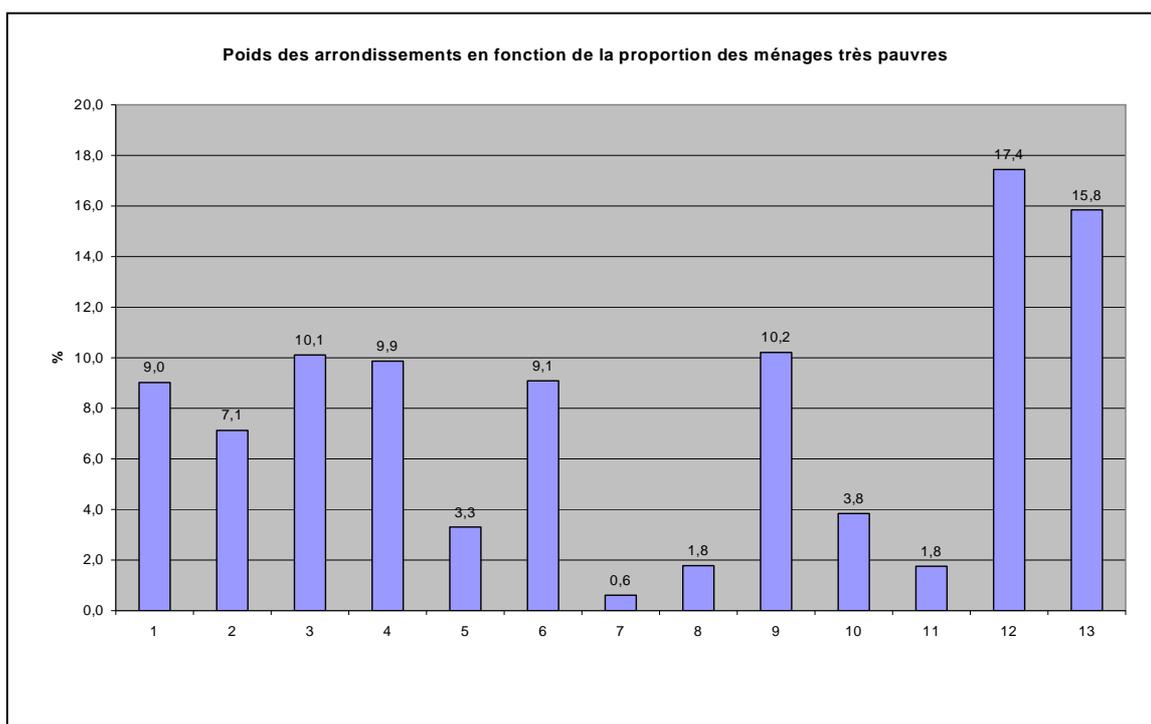
Sur la base des conditions d'habitation, il a été dénombré 61 000 ménages (sur les 154 346 ménages qui vivent à Cotonou) qui sont pauvres et très pauvres. Les ménages très pauvres sont évalués à 30 874.

La spatialisation de la pauvreté au niveau des arrondissements permet de mieux comprendre les arrondissements qui concentrent plus de pauvres. Elle se fonde donc sur la proportion des ménages très pauvres (ménages décrits suivant le profil 1). L'utilisation de ce seuil permet de distinguer les ménages pauvres des ménages riches. Le tableau ci-après illustre le classement des arrondissements suivant la proportion de ménages très pauvres qui y vivent.

Tableau N°31 : Extrême pauvreté suivant les arrondissements

Arrondissement	Reste des ménages	Nombre des ménages très pauvres	Ensemble des ménages	Poids des ménages très pauvres	Ordre de priorité d'intervention
1	9391	2785	12176	9,0	7
2	10534	2200	12734	7,1	8
3	10247	3121	13368	10,1	4
4	5892	3046	8938	9,9	5
5	6741	1021	7762	3,3	9
6	13832	2805	16637	9,1	6
7	8221	189	8410	0,6	12
8	8681	550	9231	1,8	11
9	11566	3152	14718	10,2	3
10	8349	1186	9535	3,8	10
11	7600	542	8142	1,8	11
12	12787	5385	18172	17,4	1
13	9631	4892	14523	15,8	2
Total	123472	30874	154346	100,0	

Source : Calculs effectués à partir des données du RGPH3



Les cinq (5) arrondissements prioritaires en matière d'intervention sont par ordre décroissant : arrondissement 12, arrondissement 13, arrondissement 9, arrondissement 3 et arrondissement 4.

De façon opératoire, on peut estimer que les quartiers issus des arrondissements précités méritent une attention particulière du point de vue des interventions. Des consultations plus ciblées intégrant une mobilisation sociale directe, permettront de définir les véritables populations bénéficiaires des interventions des autorités municipales au niveau des arrondissements cités.

Profil des ménages

Les caractéristiques d'habitation et les conditions de vie permettent de mettre en évidence comme il suit les portraits-robots des ménages.

Profil 1 : Ménages plus pauvres

Les ménages plus pauvres habitent des maisons ou cases isolées, propriétés familiales dont le sol et le mur sont en terre et le toit en paille ; ils s'approvisionnent en eau de boisson principalement à la lagune ou dans les bornes fontaines ; en terme de confort du logement, les maisons de ces ménages n'ont pas de toilettes ; le pétrole est le principal mode d'éclairage et le bois, le moyen énergétique de cuisson ; dans ces ménages, les eaux usées et les ordures ménagères sont jetées dans la nature et dans la cour. Le chef n'a aucun niveau d'instruction.

En clair, les biens et équipements font cruellement défaut ou n'existent presque pas chez les ménages plus pauvres.

Profil 2 : Ménages pauvres

Comme les ménages plus pauvres, les ménages pauvres habitent des maisons ou cases isolées, mais aussi des maisons en bande, propriétés familiales dont le mur est en terre, le sol en terre ou en ciment et le toit en tôle. Les puits non protégés et les bornes fontaines sont leurs principales sources d'approvisionnement en eau de boisson. Le bois est le moyen énergétique de cuisson le plus fréquent et le pétrole, le mode d'éclairage. En général, les ménages pauvres n'ont pas de toilettes ; ils défèquent dans la nature et y jettent aussi les eaux usées et les ordures ménagères. Le chef a au plus le niveau du primaire et dispose de rares biens et équipements.

Profil 3 : Ménages moyens

Les ménages moyens habitent des logements dont le mur est le plus souvent en terre. Le sol est en ciment et le toit en tôle. Ils vivent dans des maisons en bande ou dans des cases isolées qui sont des propriétés familiales. La source d'approvisionnement en eau de boisson est diversifiée : puits non protégés (32,9%), puits protégés (11,7%), pompe villageoise (20,1%), eau courante SBEE (14,7%).

Par rapport au mode d'éclairage, on note l'utilisation quasi-exclusive du pétrole comme chez les pauvres. S'agissant du mode énergétique de cuisson, c'est le bois qui est le plus utilisé. En matière d'assainissement, les logements des ménages moyens sont équipés de latrine à fosse non ventilée 12 fois sur 100. Les ménages moyens ont un comportement identique à celui des ménages pauvres du point de vue de l'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées. Dans ces ménages, les eaux usées sont jetées dans la cour ou la nature et les ordures dans la nature ou brûlées.

On note dans ces ménages la présence de postes radios, de TV, de moyens de transport et parfois de moyens de communication.

Profil 4 : Ménages riches

Les ménages riches logent dans des maisons en bandes ou des villas; ils sont logés sur des propriétés familiales ou sont propriétaires ou locataires. Le toit des habitations est en tôle ou en dalle, le mur en brique et le sol en ciment et quelque fois en carreau. Du point de vue du confort du logement, ils sont à l'aise : ils ont une latrine ou une toilette à chasse. L'électricité est le mode d'éclairage des plus riches et le pétrole celui des riches. Le principal moyen énergétique de cuisson est le charbon de bois et le gaz. En ce qui concerne le niveau d'instruction, près d'un chef de ménage riche sur 4 a au moins le niveau du secondaire.

Profil 5 : Ménages plus riches

Comme les ménages riches, les ménages plus riches logent dans des maisons en bandes ou des villas ; mais ils sont en forte proportion des locataires. Le toit des habitations est en tôle ou en dalle, le mur en brique et le sol en ciment et quelque fois en carreau. Du point de vue du confort du logement, ils ont une latrine ou une toilette à chasse. L'électricité est le mode d'éclairage ; le moyen énergétique de cuisson est le charbon de bois. Les ménages plus riches utilisent essentiellement l'eau courante comme eau de boisson. En ce qui concerne le niveau d'instruction, près de 6 chefs de ménages plus riches sur 10 ont au moins le niveau du secondaire.

Tableau N°32 : Critères de classification des ménages selon le degré de pauvreté

Année 2002	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches
Type d'habitation	Maisons ou cases isolées	Maison isolée ou en bande	Maison en bande, case isolée	Maison en bande, villa	Maison en bande, villa
Sol	Terre	Terre, ciment	Ciment, terre	Ciment	Ciment, carreau
Mur	Terre	Terre, Bambou	Terre, semi dure, brique	Brique	Brique
Toit	Paille	Tôle, paille	Tôle	Tôle	Tôle, dalle
Eau de boisson	Rivière, pompes villageoises	Puits non protégé, pompe villageoise	Puits non protégé ou protégé, pompe villageoise	Eau courante	Eau courante
Mode d'aisance	Nature	Nature, latrines non ventilées	Nature, latrines non ventilées	Latrines	Latrine, toilette à chasse
Evacuation des ordures	Nature	Nature, brûlage	Nature et brûlage	Nature, brûlage	Voirie publique, ou privée
Evacuation des eaux usées	Nature	Nature et cour	Nature, cour	Cour, nature	Cour, nature, fosse septique
Mode de cuisson	Bois	Bois	Bois	Bois, charbon	Charbon de bois
Mode d'éclairage	Pétrole	Pétrole	Pétrole	Pétrole, électricité	Electricité

Source : INSAE/RGPH février 2002

Une fois, le profil de pauvreté des ménages élaboré, il est judicieux et pertinent pour une bonne planification locale de fournir quelques orientations liées aux axes d'intervention.

7-2 Economie et pauvreté dans la ville de Cotonou

La situation économique dans la ville de Cotonou a dans l'ensemble, connu une légère évolution sur les quatre (04) dernières années marquant la période de gestion de la ville par le Maire le Président Nicéphore D.SOGLO.

Malgré cette croissance, certains ménages rencontrent de nombreuses difficultés. Trois causes immédiates ont été identifiées dans la ville, notamment dans les quartiers périphériques pour expliquer la persistance de la pauvreté :

a) Les difficultés des populations à survivre et à développer leurs capacités physiques et intellectuelles dont les causes sont :

- l'accès limité ou inégal aux services sociaux de base ;
- l'inadéquation des systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale par rapport aux besoins.

b) La faiblesse de l'ensemble des ressources disponibles :

L'économie de la ville de Cotonou est caractérisée par une croissance en dessous du minimum de 7% estimée nécessaire pour avoir un impact pérenne sur la pauvreté par rapport à un taux d'accroissement national d'environ 3%.

c) L'inégale répartition des ressources entre milieux surtout entre les groupes sociaux.

A Cotonou, les inégalités existent entre les centres urbains et les zones périphériques. Les causes sont notamment la différence de rémunération des activités économiques, la différence dans le degré de vulnérabilité des acteurs.

Quelques indicateurs de pauvreté

Définition de la pauvreté dans les quartiers périphériques de Cotonou

Tableau N°33: Pauvreté selon les appréciations des habitants

Pauvreté = niveau de consommation inférieur au minimum de subsistance	Oui	85,8%
	Non	14,2%
Pauvreté = conditions d'existence difficile	Oui	82,9%
	Non	17,1%
Pauvreté = faible niveau de capital humain	Oui	80,4%
	Non	19,6%
Pauvreté = marginalisation	Oui	70,3%
	Non	29,7%
Pauvreté = vulnérabilité face aux aléas	Oui	75,9%
	Non	24,1%
Pauvreté = incapacité à influencer sur sa condition de vie	Oui	84,4%
	Non	15,6%

Source : CBMS/DPDM/MCOT

Tableau N° 34 : Les raisons de non fréquentation scolaire ou d'arrêt des études des enfants

Libellé	Masculin %	Féminin %	TOTAL %
Impossibilité financière des parents	44,8	49,6	47,1
Préférence pour un apprentissage ou un travail	25,5	19,3	22,6
Grossesse, mariage	0,2	3,5	1,8
Handicap, maladie	1,1	1,4	1,2
Echec scolaire	5,7	6,2	5,9
Trop jeune	4,9	4,6	4,8
Ecoles trop éloignées	0,7	0,7	0,7
Etudes achevées	8,2	3,6	6
Autres	8,7	11	9,8
TOTAL	100	100	100

Source : CBMS/DPDM/MCOT/2006

Chapitre 8 : Insécurité dans la ville de Cotonou

8-1 Le taux de criminalité.

C'est le nombre de meurtres, vols et viols commis et rapportés à 1000 habitants par ville. Les données obtenues proviennent de la Direction de la Sécurité Publique.

Tableau N°35 : Evolution de la criminalité

Indicateur : Taux de criminalité				
	Nombre de victimes par an			
	Hommes	Femmes	H & F	
1999				
Homicides	22		0,02	/1000 habitants
Viols	49		0,04	/1000 habitants
Vols	3638		3,2	/1000 habitants
2002				
Homicides	71		0,10	/1000 habitants
Viols	41		0,06	/1000 habitants
Vols	4503		6,77	/1000 habitants

Quelles sont les raisons de la baisse ou de la hausse de la criminalité?
Est-ce que ces résultats reflètent les conditions réelles de sécurité des populations? Expliquez.

<p>Sur le plan sécuritaire, la population se sent un peu menacée ces dernières années à cause de la perméabilité de nos frontières aux étrangers qui sont souvent auteurs des grands crimes. La hausse du taux de criminalité est due au fait que l'Etat central se désengage petit à petit de la sécurité des personnes et des biens. Par conséquent, il faut permettre à la ville d'asseoir sa police municipale pour mieux s'occuper des problèmes de sécurité.</p>
--

Source : DPDM/MCOT/2005

Tableau N°36 : Evolution de la situation de 1994 à 2003

NATURE CRIME	ANNEE			
	1994	1999	2002	2003
Homicides	0,01	0,02	0,10	0,08
Vols	0,16	3,20	6,77	6,96
Viols	-	0,04	0,06	0,06

Source : DPDM/MCOT/2005

Le taux de criminalité de 1994 à 2002 va croissant. C'est en 2003 que la situation est plus ou moins stable. Mais elle a repris de plus belle à partir de 2004 jusqu'à ce jour. Cela implique que non seulement la police se doit de renforcer ses actions ; Mais aussi il faut permettre à la mairie de Cotonou d'avoir sa propre police.

8-2) La violence urbaine

Cette donnée permet de connaître l'intensité de la violence dans chaque localité. Des questions sont posées au Maire qui a révélé les quartiers réputés dangereux et les cas de violence dans les établissements scolaires et éducatifs.

Tableau N° 37 : La situation sur la violence urbaine

Donnée qualitative : Violence urbaine	19	20
<u>Au niveau local (ville), existe-t-il:</u>		
a) des quartiers réputés?	O	O
b) de la violence à l'école?	N	N
c) une politique officielle contre la violence domestique?	O	O
d) une politique de prévention de la criminalité?	O	O
e) une politique de contrôle des armes?	O	O
f) des programmes d'aide aux victimes de la violence?	N	N

Source : Mairie de COTONOU/2005

A Cotonou, le quartier Zongo est dangereux et le marché de vente des pièces de véhicule d'occasion près de la mosquée centrale est un point chaud.

De même, le terre-plein du stade de l'amitié est un point chaud à Kouhounou surtout au crépuscule. Aussi, le quartier Agla est-il le refuge des bandits de grands chemins.

Il existe par ailleurs une politique officielle contre la violence domestique, une politique de prévention de la criminalité et une politique de contrôle des armes. Mais, il n'existe pas de la violence à l'école et des programmes d'aides aux victimes de la violence.

Chapitre 9 : Le marché de l'emploi à Cotonou

L'analyse du marché de l'emploi ne peut pas être vue par arrondissement du moment où un individu bien que vivant dans un arrondissement peut exercer une activité économique dans un autre. La question du chômage doit être vue globalement. L'analyse du marché de l'emploi à Cotonou présente les caractéristiques ci-après :

9-1 Le niveau d'activité

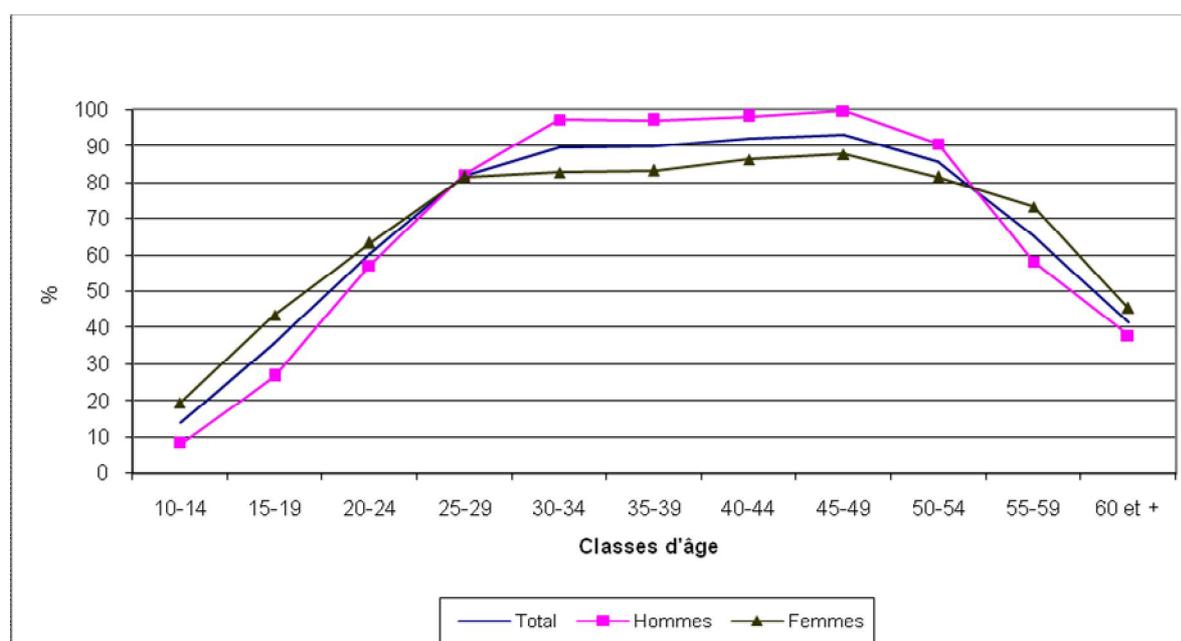
La mesure de la population active est un indicateur du nombre d'individus engagés sur le marché du travail, soit qu'ils exercent un emploi (actifs occupés), soit qu'ils en recherchent un (chômeurs).

Sur une population potentiellement active (individus de 10 ans et plus) de 617 500 personnes en 2002, l'agglomération de Cotonou comptait 368 000 actifs, soit un taux d'activité global de 59,6%. Ce taux d'activité passe à 68,7% si l'on restreint la population potentiellement active aux personnes de 15 ans et plus.

Le taux de dépendance établit un rapport entre le nombre d'adultes sans activité rémunératrice (chômeurs ou inactifs) et le nombre d'adultes occupant un emploi. A Cotonou, chez les adultes de 15 ans et plus, le taux de dépendance se situe à 54%.

La capitale économique béninoise se caractérise par un taux d'activité global élevé et des disparités selon le sexe et l'âge. Ainsi avant l'âge de 25 ans, 42% des femmes sont actives contre 30% des hommes au même âge. Après 55 ans, plus d'une femme sur deux est active (54%) contre 45% pour les hommes. L'entrée précoce dans la vie active des femmes explique sans doute la sous scolarisation de ces dernières. En fait entre 25 et 55 ans, le taux d'activité des hommes (94%) est supérieur de 10 points à celui des femmes.

Graphique : Taux d'activité par sexe et par âge



Les femmes actives passent en moyenne 21 heures par semaine à effectuer des tâches domestiques en plus de leur emploi, soit plus que les inactives avec 14 heures en moyenne. En fait, les femmes ayant un travail et les chômeuses effectuent presque autant de travaux domestiques (21h et 20h).

Tableau N°38 : Taux d'activité par sexe et par âge

	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	total
Hommes	40,1	97,7	60,7	58,5
Femmes	49,0	84,5	64,5	60,6
Total	44,8	90,8	62,6	59,6

Source : DPDM/MCOT/2005

En résumé, quel que soit l'âge considéré, la plupart des femmes se prennent en charge. En témoigne cet autre indicateur du cycle de vie appréhendé par le statut au sein des ménages. Effectivement près de huit conjointes sur dix sont actives. Les taux d'activité des chefs de ménages sont les plus élevés (86,5%), les enfants et les parents de ces derniers les plus faibles (31% et 23% respectivement).

Qui sont les inactifs ?

En majorité (71,2%), les inactifs sont des jeunes en cours de scolarité. Les femmes au foyer représentent moins de 10%. La proportion des retraités est assez faible avec 5,6%.

Dans plus de 90% des cas, les inactifs sont pris en charge par d'autres personnes, en général des membres de leur famille.

D'une manière générale, plus d'un inactif sur trois (33,2%) juge sa qualification insuffisante pour trouver un emploi tandis que deux inactifs sur trois (63,5%) choisissent ce statut de façon volontaire (qu'ils considèrent ne pas être en âge de travailler ou ne pas avoir besoin de travailler pour vivre).

9-2 Le niveau de chômage

A Cotonou, le taux de chômage est peu élevé, il concerne plus d'un actif sur vingt 5,5% (en utilisant la définition du BIT au sens strict). En prenant en compte les chômeurs découragés (définition au sens large) ce taux est de 6,8%.

Le chômage frappe considérablement les hommes et les femmes. Le taux de chômage le plus élevé se situe dans la tranche des 20-24 ans mais c'est en fin de vie active, en particulier pour les hommes, que l'on remarque une augmentation des personnes à la recherche d'un emploi.

Graphique : Taux de chômage par sexe et par âge

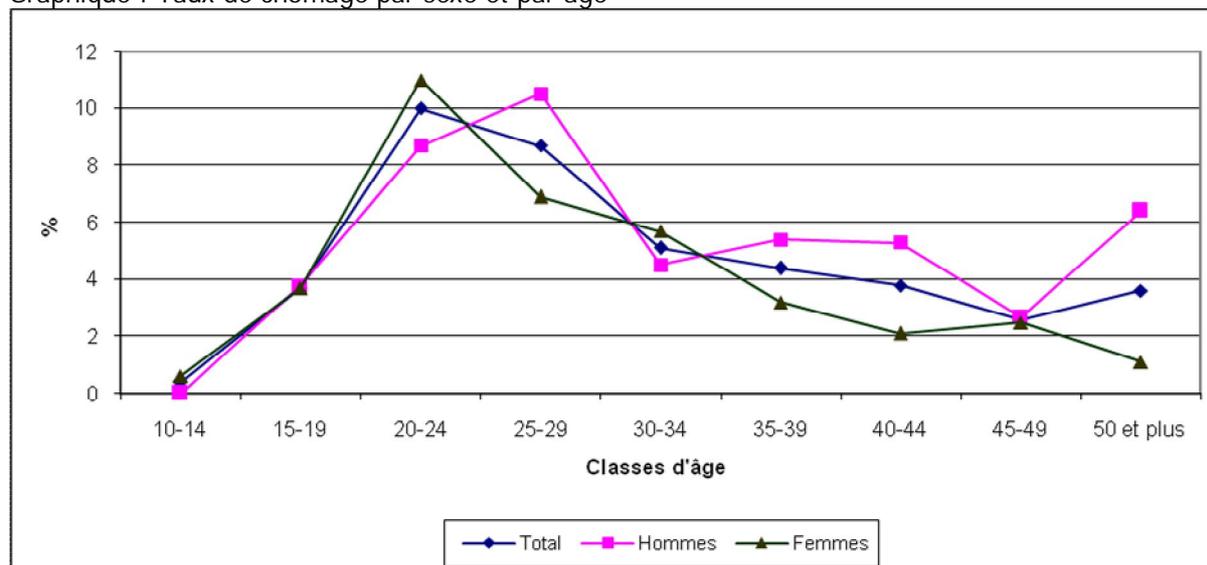


Tableau N°39 : Taux de chômage par sexe et par âge

	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes	8,1	4,6	6,4	6,3
Femmes	6,7	3,7	1,1	4,9
Total	7,3	4,2	3,6	5,5

Source : DPDM/MCOT 2005

La position dans le ménage est aussi un facteur discriminant dans la recherche d'un emploi. On devrait s'attendre à ce que ce soient les chefs de ménages qui pâtissent le moins du chômage (4,6% des chefs actifs sont au chômage), mais curieusement il semble qu'ils comptent davantage sur les conjoints pour contribuer aux revenus du ménage (3,1% des conjoints actifs sont à la recherche d'un emploi). Enfin, ce sont les jeunes qui pâtissent le plus de l'absence d'offre de travail (11,2% d'entre eux sont demandeurs d'emploi).

Le taux de chômage tend à croître avec le niveau d'étude. Ainsi, le chômage touche 2,4% des actifs qui n'ont pas été à l'école, 4,4% pour ceux ayant fréquenté le primaire, 6,8% chez ceux qui ont le niveau collège, 7,7% pour les secondaires et enfin ce sont les actifs ayant suivi un enseignement supérieur les plus touchés avec un taux de chômage de 12%.

Qui sont les chômeurs ?

53,3% des chômeurs sont des hommes. Ils se recrutent principalement chez les jeunes, puisque 60,3% ont moins de 30 ans, et 82,5% moins de 40 ans. Leur niveau scolaire est élevé, 42,2% ont été au-delà de l'école primaire et 22,9% ont suivi un enseignement dans le supérieur. On distingue deux types de chômeurs : ceux qui tentent d'obtenir leur premier emploi (les « *primo demandeurs* ») et ceux qui ont perdu leur emploi les (« *anciens occupés* »). 40% des chômeurs sont des primo demandeurs.

Les primo demandeurs

Cette catégorie regroupe environ 8 200 personnes dont 52% sont des hommes et se caractérisent par leur jeunesse relative et leur niveau d'instruction élevé. Avec un âge moyen de 24,6 ans contre 34,2 ans pour les autres chômeurs, bon nombre d'entre eux (86,1%) appartiennent à la tranche d'âge 15-30 ans.

Ils sont plus instruits que les actifs occupés, puisqu'ils jouissent d'un niveau d'étude moyen de 10,8 ans. Ce résultat n'est pas dû à un effet de structure puisque, même en contrôlant par l'âge, les primo-demandeurs restent les plus diplômés, dépassant les «chômeurs découragés» ou même les «vrais inactifs» et largement devant les «actifs occupés».

Les anciens actifs occupés

Plus d'un ancien actif occupé sur deux (54%) ayant perdu son emploi a été licencié, et les 46% restant ont démissionné volontairement soit parce qu'ils étaient insatisfaits de l'emploi qu'ils occupaient, soit pour des raisons d'ordre personnel.

Sur l'ensemble de ces anciens actifs occupés, un sur deux était un ex-salarié et parmi cette population d'ex-salariée, 79,8% ont perdu leur emploi en raison de compression de personnels.

9-3 Les caractéristiques et la durée du chômage

La durée du chômage est longue puisqu'elle est presque de trois ans en moyenne (32,3 mois). Ce chiffre doit plus être interprété comme la durée pendant laquelle les chômeurs n'ont pas eu accès à un « véritable » emploi, que comme la véritable durée du chômage, pendant laquelle les individus n'auraient pas exercé la moindre activité, même la plus marginale. Mais si les chiffres de durée moyenne de chômage doivent être considérés avec réserve, ils n'en constituent pas moins un **indicateur de l'extrême difficulté des chômeurs à s'insérer et/ou se réinsérer sur le marché du travail**. Ce constat est confirmé par l'importance du chômage de longue durée⁸. Plus d'un chômeur sur deux (55,1%) est sans emploi depuis plus d'un an. Cela touche plus les anciens occupés, puisque six anciens occupés sur dix (62,6%) sont en situation de chômage contre 43,8% des primo-demandeurs.

Les chômeurs de longue durée sont ceux qui cherchent un emploi depuis plus d'un an.

⁸ Les chômeurs de longue durée sont ceux qui cherchent un emploi depuis plus d'un an.

Tableau N°40: Caractéristiques des chômeurs et durée du chômage

		Effectif	Répartiti on (%)	Age moyen (années)	Année d'étude (années)	Durée moyenne Du chômage (mois)	% chômeurs de + d'un an (%)
Primo- demandeurs	Hommes	4 300	21,1	24,9	12,2	19,7	49,2
	Femmes	3 900	19,1	24,2	9,4	26,2	38,0
Ancien occupé	Hommes	6 600	32,4	38,1	7,2	42,5	61,0
	Femmes	5 600	27,5	29,6	4,9	34,2	64,6
Total		20 400	100	30,3	8,0	32,3	55,1

Source : DPDM/MCOT/2005

9-4 Le type d'emploi recherché

Près d'un chômeur sur deux recherche un emploi salarié et 76% un emploi permanent à plein temps. En moyenne, les chômeurs désirent travailler 44,1 heures par semaine et près de sept chômeurs sur dix se situent dans la tranche 35-48 heures. Il s'agit donc bien d'une population disponible pour travailler et non un volant de main-d'œuvre situé aux marges de l'activité économique. Parmi ceux qui recherchent un emploi salarié, 59,6% mettent en avant la sécurité de l'emploi et du salaire.

Plus d'un chômeur sur dix (12,2%) est attiré par la fonction publique (23,7% si on rajoute le para-public). Un chômeur sur trois (31%) désire se mettre à son compte et enfin, environ un cinquième est indifférent au type d'emploi qu'il pourrait obtenir ou même au type d'entreprise qui l'embaucherait. Une flexibilité soulignée par 30,3% des chômeurs qui sont indifférents à la branche d'activité.

9-5 Les prétentions salariales des chômeurs

Le revenu moyen souhaité est de 75 100 Fcfa par mois (90 900 Fcfa pour les primo-demandeurs, 64 400 Fcfa pour les anciens occupés).

Cependant, 82% des chômeurs se déclarent être prêts à réviser leurs prétentions salariales⁹ si le chômage se prolonge. Finalement, le revenu minimum acceptable est de 58 800 Fcfa par mois, soit une rémunération supérieure d'environ 20 000 Fcfa au revenu moyen effectivement payé sur le marché.

⁹ La prétention salariale est le salaire mensuel souhaité par un chômeur pour un nombre d'heures de travail donné.

Tableau N°41 : Prétentions salariales et salaire de réservation des chômeurs

		Prétentions salariales (en milliers de Fcfa)	Acceptent de réviser leurs prétentions salariales (%)	Salaire de réservation (en milliers de Fcfa)	Horaires hebdomadaires désirés (heures par semaine)
Primo-demandeur	Hommes	109,9	86,8	75,2	40,2
	Femmes	70,2	86,1	54,4	44,3
Anciens occupés	Hommes	82,5	81,4	66,7	45,6
	Femmes	43,5	75,8	38,0	45,1
Total		75,1	81,9	58,8	44,1

Source : DPDM/MCOT 2005

Les prétentions salariales correspondent au montant du revenu désiré, déclaré spontanément par les chômeurs, pour l'emploi qu'ils recherchent. Le salaire de réservation est le niveau de revenu minimum en deçà duquel les chômeurs déclarent ne pas vouloir descendre.

9-6 Les horaires de travail et le sous-emploi

Pour l'ensemble de la population active occupée, la durée du travail a une distribution très étalée : 17% travaillent moins de 35 heures et 40% plus de 48 heures. Les horaires « normaux » (35 à 48 heures) sont dominants pour les salariés des secteurs formels, plus de 60% des actifs du formel sont concernés contre 38,7% des actifs de l'informel.

Le volume horaire de travail permet de quantifier l'importance du *sous-emploi visible* (% des actifs occupés travaillant moins de 35 heures par semaine contre leur gré). Ainsi, **l'ensemble de ceux qui travaillent moins de 35 heures à leur corps défendant représentent 46 500 personnes, soit 13,4% des actifs occupés, et donc un sous-emploi massif.** C'est dans le secteur informel que le sous-emploi visible est le plus élevé, avec 14,6%. Il est inférieur dans le secteur privé formel avec 7,4% mais ce sont surtout les entreprises publiques qui restent épargnées par ce problème.

Au Bénin, l'horaire légal est de 40 heures par semaine dans le secteur public. L'existence d'horaires de travail excessivement élevés peut elle aussi être synonyme de sous-emploi, lorsque cette charge horaire est rendue nécessaire par une productivité du travail anormalement faible. On qualifie cette forme de sous-emploi de « *sous-emploi invisible* ».

Le niveau des revenus individuels permet d'estimer le sous-emploi invisible. Nous avons retenu comme indicateur de sous-emploi invisible le pourcentage d'actifs occupés gagnant moins que le salaire horaire minimum. **On peut alors estimer le taux de sous-emploi invisible à 61,9% de la main-d'œuvre.** Encore une fois, c'est dans le

secteur informel que cette manifestation du désajustement entre offre et demande de travail est la plus criante, avec plus de sept personnes sur dix en situation de sous-emploi invisible.

Si maintenant on agrège les différentes composantes du sous-emploi (chômage, sous-emploi visible et sous-emploi invisible) pour obtenir un indicateur synthétique de sous-emploi, on obtient un **taux de sous-emploi global de la main d'œuvre de 69,8%**, soit 257 000 personnes sur les 368 000 actifs. **Le sous-emploi du facteur travail apparaît donc comme le principal problème que rencontre le marché du travail, et plus généralement l'économie béninoise.**

Chapitre 10 : Les problèmes de développement de la ville de Cotonou

10-1 Les tendances d'évolution

Le diagnostic a fait ressortir quelques tendances qu'il convient de souligner avant de mettre l'accent sur les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM).

Les évolutions suivantes ont été observées par secteur :

10-1-1) Sur le plan démographique

Le diagnostic a relevé un ralentissement démographique à Cotonou avec un taux de croissance qui tourne autour de 2%. Si cette tendance se maintenait, alors la population projetée de Cotonou sera de **877 358** habitants en 2016. Cela suppose que la population de Cotonou se videra progressivement au profit des communes voisines d'Abomey- Calavi, de Sèmè- Podji et de Ouidah.

Tableau N°42 : Tendances d'évolution de la population urbaine de l'agglomération

Commune	Taux d'accroissement	Populations en 2016
Cotonou	2,17	877 358
Sèmè- Podji	6,03	265 058
Abomey- Calavi	9,44	1 101 953
Agglomération de Cotonou	4,09	1 905 294

Source : Estimations INSAE-RGPH3

Cet accroissement démographique entraînera une densification continue des quartiers périphériques de Cotonou notamment les localités d'Agla et de Houénoussou.

10-1-2) Sur le plan de la mobilité urbaine

Sur le plan de la mobilité urbaine, et malgré les dernières infrastructures routières mises en service dans Cotonou, les tendances observées devraient se poursuivre. A savoir l'aggravation de la congestion exacerbée par la multiplication des points critiques à l'intérieur des zones administratives et d'activités, des difficultés de traversées est-ouest (malgré la mise en service du 3^{ème} pont).

10-1-3) Sur le plan du développement spatial

Poursuite de l'extension spatiale de la ville vers l'Ouest et le Nord de la Commune d'Abomey- Calavi, qui s'appuiera sur la Route Nationale Inter- Etat Cotonou- Parakou, du fait de la dynamique démographique.

10-1-4) Sur le plan des équipements et services urbains

Aggravation de l'état de sous- équipement et de déficit en services urbains publics liée à la faible capacité de financement et à une demande croissante. Avec pour conséquence une offre privée de services urbains de plus en plus importante : notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau.

En matière d'équipements socio- communautaires (éducation, santé), il est noté une détérioration de l'offre de services publics.

10-1-5) Sur le plan de la gestion de l'environnement

A ce niveau il a été relevé, une pollution de plus en plus importante de la nappe phréatique liée à l'occupation anarchique des bas-fonds, des marais et des chenaux naturels. Ce qui bloque l'écoulement des eaux de pluie et perturbe le fonctionnement adéquat des infrastructures d'assainissement.

Des dispositions doivent être prises pour réorienter l'occupation sur le site de Togoudo (Abomey- Calavi) qui abrite le système de pompage de la SONEB. Si rien n'est fait, dans les cinq (05) années à venir, la nappe risque d'être polluée par les excréta et le front salin.

Il a été relevé aussi : l'aggravation de l'insalubrité ; l'aggravation de la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile et au développement d'activités industrielles polluantes.

10-1-6) Sur le plan économique et financier

Le Produit Local Brut (PLB) de Cotonou est passé de 470 milliards en 1990 à 629 en 2005 et passera à 1242 milliards en 2015. En revanche le Produit Local Brut par Habitant a chuté passant de 906 000 FCFA en 1990 à 887 000 FCFA en 2005. Cette baisse est principalement imputable à la relative stagnation du secteur moderne dont la contribution au PLB a chuté passant de 55% en 1990 à 50% en 2005.

La contribution de la commune de Cotonou à la formation du PIB national a baissé passant de 36% en 1990 à 27% en 2005 soit une baisse relative de 25%.

Des besoins en investissement de fonction locale et coût d'entretien du capital élevés. Ce qui constitue un handicap pour le développement de la commune.

10-1-7) Sur le plan de la gouvernance

Déficit de communication et méfiance au sein des citoyens. Manque d'engouement de la part des populations. De même les mécanismes d'information des populations vers les autorités municipales ne sont pas fonctionnels. Les relations entre les élus au sein du conseil sont souvent menacées ; des divergences internes répétées (présence de deux ou plusieurs camps). Perte de confiance et développement des attitudes non citoyennes. Par conséquent il faut sensibiliser et mobiliser les populations autour des actions de la ville. Il a été noté également le faible niveau de qualification et de formation de plusieurs agents. Par conséquent il s'agira de

Améliorer la démocratie au niveau local par une plus grande participation des bénéficiaires à la gestion de la ville.

Renforcer la coopération intercommunale pour répondre aux besoins de développement conjoint.

Renforcer le niveau de qualification et de formation aussi bien du personnel que des élus.

10-2 Problèmes prioritaires, Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

Au regard du diagnostic et des tendances mises en évidence, huit (08) problématiques prioritaires ont été identifiées notamment :

- a)** Insuffisance du personnel qualifié devant s'occuper des travaux de conception et de réflexion à la Mairie de Cotonou ;
- b)** Absence de mobilisation des communautés autour des actions de développement ;
- c)** Absence d'un cadre institutionnel pour la gestion de l'intercommunalité ;
- d)** Développement insuffisant des activités économiques et manque de stimulation des investissements et croissance de la pauvreté ;
- e)** Déficit des services urbains ;
- f)** Absence de maîtrise du développement spatial et dégradation de l'habitat ;
- g)** Difficultés de transport et mobilité urbaine insuffisante ;
- h)** Développement des pollutions et détérioration de l'environnement

Le Plan de Développement de Cotonou proposera des approches pertinentes pour y répondre. A cet effet le tableau ci- après présente les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) par domaine.

Tableau N° 43 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

Libellé	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1-Administration locale	<ul style="list-style-type: none"> -La mairie de Cotonou est dirigée par un ancien Président de la République ; -Le Maire a nommé des Cadres compétents ayant des expériences avérées ; - La mairie est dotée d'un organigramme adéquat ; - Possibilité de renforcement des capacités des structures de la mairie sur des projets financés par les partenaires ; - Un développeur à la tête de la Maire ; - Expériences multiples et variées de certains cadres ; 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Administration a mis du temps à se retrouver - Les cadres ne sont pas utilisés à leur juste valeur ; - Les cadres n'ont pas fonctionné conformément aux attributions de leurs structures respectives ; - le personnel manque de formation qualifiante ; - Lenteur et lourdeur administratives ; -Difficultés pour les directeurs de s'occuper convenablement des tâches managériales ; - Inexistence d'une procédure de gestion du personnel et d'un manuel de règlement intérieur ; -La quasi- totalité du personnel est Affecté à des tâches banalisées -Retard dans la gestion des dossiers ; - Fuite des informations ; 	<ul style="list-style-type: none"> - des opportunités de renforcement de capacité des structures de la mairie sur des projets financés par les partenaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Non transfert des ressources par l'Etat ; - forte pression exercée par le volume d'activités

Libellé	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
2- Gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des organes municipaux ; -Disponibilité des populations à participer aux activités de développement ; Existence d'une volonté politique de développement de la ville ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit de communication ; - Communication peu adaptée aux cibles ; - Fragilisation de la participation communautaire - Relations entre élus menacées ; - Divergences internes répétées (présence de camps au sein du conseil) ; - Intercommunalité encore informelle ; - Difficultés de collaboration entre les autorités municipales et celles de l'Etat ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des Comités de Développement de Quartier ; - Disponibilité des cadres compétents par secteur et des partenaires au développement ; - Forte dynamique associative - Existence de dispositifs locaux de concertation - Coopération intercommunale 	<ul style="list-style-type: none"> -Développement des attitudes anti- citoyennes - Non transfert des compétences par l'Etat ; - Campagnes d'intoxication de l'opinion publique pour décrédibiliser les autorités municipales - Conflits territoriaux

Libellé	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
3- Développement des activités économiques, stimulation des investissements et réduction de la pauvreté				
3-1) Situation économique	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'équipements économiques de rayonnement international ; - Disponibilité de main d'œuvre locale ; - Espace de transit des flux commerciaux venant des pays enclavés (Niger, Burkina- Faso, Mali...); - Contribution importante à la création de la richesse ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur informel dominant ; - Secteur formel peu productif ; - Un taux de sous-emploi important (environ 70%) ; - Conditions de vie et d'activités précaires générant de la pauvreté et des souffrances urbaines ; - Pauvreté urbaine se traduisant par le faible revenu monétaire des ménages et l'accès difficile des ménages aux services essentiels de base (éducation, santé eau potable, loisirs...) - Impôt exorbitant/acharnement fiscal ; Cherté et mauvaise qualité de l'énergie ; - Défaillance et cherté de la télécommunication ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une zone franche industrielle ; - Projet de construction d'un nouveau port ; - Proximité du Nigeria ; - Existence d'un marché économique sous- régional ; - Existence d'une plage ; - Existence des sites touristiques ; - Des pays enclavés qui utilisent le Port de Cotonou ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du secteur informel - Développement de l'insécurité - Coûts élevés des taxes - Tracasseries des forces de sécurité - Augmentation du chômage et du sous-emploi - Sites touristiques et berges mal entretenus ; - Erosion côtière ;

Libellé	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
3-1) Situation économique (suite)		<ul style="list-style-type: none"> - Balance des échanges, déficitaire du point de vue des échanges nationaux, régionaux qu'internationaux ; - Défaillance dans la fourniture de l'eau ; - Inefficacité du système judiciaire ; - Faux frais exorbitants ; - Insécurité sur les voies ; - Manque d'équipements modernes ; - Etc. 		

Libellé	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
3-2) Financement du développement	<ul style="list-style-type: none"> - Notoriété nationale et internationale du Maire (ancien Chef d' Etat ayant fait ses preuves) ; - Connaissance du Maire des réseaux internationaux de financement du développement ; - Principale ville économique du pays ; - Budget communal acceptable ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources du secteur privé ; - Faible soutien du gouvernement - Taux de prélèvement des impôts faible (0,3% environ, alors que la norme africaine est en moyenne de 5%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un secteur financier émergent avec un réseau de banques crédibles, des sociétés d'assurances, des structures de micros- crédits et d'épargne ; - Existence de dispositions législatives organisant l'accès des communes aux emprunts (décret n° 2005-374 du 23 juin 2005) - Disponibilité de certains partenaires à financer les actions de développement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de collaboration entre l'Etat et la commune - Insécurité ; - Faible compétitivité des entreprises; - Manque d'équipements modernes ; - Prépondérance du Secteur informel.

Libellé	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
4-Dynamiques démographiques	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse de la population ; -Potentiel d'actifs élevé - Nombre élevé de femmes instruites ; - Nombre important de femmes utilisant les méthodes contraceptives ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Phénomène migratoire très remarquable (commune attractive) ; - Forte pression sur les parcelles par les étrangers dans certains arrondissements (5^{ème}, 7^{ème}, et 11^{ème}) - Précocité de la nuptialité (les femmes se marient vite à 24 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des populations - Nombre élevé de femmes instruites 	<ul style="list-style-type: none"> - Espérance de vie à la naissance relativement faible (62 ans) - Surmortalité masculine ; - Forte mortalité infantile ; - Longue durée du célibat ; - Taux de croissance négatif dans certains arrondissements ; - Mouvements migratoires excessifs.

Libellé	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
5- Maîtrise du développement spatial et amélioration de l'habitat				
5-1) Organisation spatiale et fonctionnelle du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Complémentarité des fonctions urbaines (administration, commerce, industrie et service, transport) ; - Existence de documents cadre de planification 	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration urbaine sur la partie défavorable à l'urbanisation de la ville ; - Faible mise en œuvre des documents de planification du développement ; - Déséquilibre spatial lié à l'existence d'un pôle d'activités dominant principal point de convergence du trafic des véhicules ; - Retard des programmes d'aménagement urbain ; - Absence d'une politique d'aménagement et de mise en valeur des zones loties dont la plupart sont encore très faiblement occupées tandis que de vastes espaces sont ouverts au lotissement ; - Faible densification des espaces aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes et Projets de développement en cours (SDAU, CDS, PAACO) ; - Démarrage du lotissement des zones non encore loties ; - Existence de document cadre de planification ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Installation anarchique des populations ; - Absence d'une politique rationnelle de lotissement ; - Etalement urbain aggravant les besoins en investissements

Libellé	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
5-2) Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Un secteur privé dynamique avec une capacité d'investissement relativement importante 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation des zones impropres à l'habitation ; - Pas de politique de logement ; - Crise du logement (insuffisance des programmes immobiliers face à la demande croissante, faiblesse des revenus des ménages ne leur permettant pas d'accéder aux produits de financement de l'habitat) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion immobilière privée ; - Création de la banque de l'habitat ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'habitat précaire ; - Constructions anarchiques dans les zones périphériques causant régulièrement des incendies ;
5-3) Foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de quelques domaines publics ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression sur les terres ; - Non disponibilité de réserves foncières pour l'implantation des projets d'équipement et d'aménagement ; - Spéculation foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilités foncières dans les communes voisines ; - Existence d'un projet Accès au foncier dans le cadre du Millénium Challenge Account- Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - Litiges domaniaux ; - Forte pression sur les parcelles par les étrangers ; - Situation foncière défavorable à la mise en œuvre des programmes d'aménagement dans la ville
6- Amélioration des transports et de la mobilité urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de grands équipements : Aéroport, Port... - Possibilité d'organisation et de développement du transport en commun entre la ville et ses communes voisines ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité des voies non revêtues et en mauvais état ; - Congestion urbaine importante ; - Prolifération de moyens de transport à faible capacité ; - Insuffisance de feux tricolores et de panneaux de signalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de projets de reconversion des conducteurs de Taxi-moto ; - Existence d'écoles de conduite 	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité de la fourniture d'énergie électrique pour le fonctionnement des feux tricolores - Pannes fréquentes de feux tricolores ; - Chômage des jeunes

Libellé	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Amélioration des transports et de la mobilité urbaine (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'organisation et de développement du transport fluvial 	<ul style="list-style-type: none"> - Vétusté du parc ; - Offre de stationnement insuffisante ; - Trafic poids lourds important et générateurs de nuisance ; - Pas de politique conjointe d'organisation et de gestion de la circulation - Vieillesse du plan de circulation de la ville - Population peu imprégnée du code routier 	<ul style="list-style-type: none"> - D'importants projets de construction d'infrastructures routières et ferroviaires en cours dans la ville ; - Programme accès au marché du Millenium Challenge Account 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement rapide des véhicules à deux roues
7- Amélioration des services urbains				
	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur privé dynamique ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des équipements et des services urbains (effectifs parfois pléthoriques au niveau des établissements d'enseignement supérieur et secondaire) ; - Insuffisance des centres de santé ; - Insuffisance du personnel sanitaire ; - Etat embryonnaire des réseaux d'eau, d'électricité, d'éclairage et de téléphone ; - Dépendance énergétique ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des services urbains de base par les privés (écoles, centres de santé etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Non maîtrise de la qualité des prestations privées en matière de services urbains ; - Dépendance énergétique

Libellé	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Amélioration des services urbains (suite)		<ul style="list-style-type: none"> - Un besoin énorme d'équipements et de services urbains dont le coût de financement est hors de portée des finances de la ville 		<ul style="list-style-type: none"> - Incapacité de financer certains ouvrages très utiles pour la ville
8- Réduction des pollutions et amélioration de la gestion de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre législatif et réglementaire ; - Existence d'une filière de gestion des déchets solides ménagers ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion insuffisante et non concertée des déchets solides ; - Absence de politique de sauvegarde des espaces sensibles ; - Erosion des sols ; - Erosion côtière ; - Une partie importante de la ville est inondée pendant les saisons pluvieuses ; - Pollutions atmosphérique et esthétique - Incivisme des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en service du Lieu d'Enfouissement Sanitaire à Ouessè (Ouidah) ; - Existence des stations d'épuration des boues de vidange de la SIBEAU et de Takon ; - Projet de protection de la côte à l'Est de l'Epi de Safiatio ; - Existence du projet PAACO (volet environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Menaces sur les réserves et sources d'approvisionnement en eau ; - Utilisation de l'essence de contrebande ; - Erosion côtière ; - Occupation anarchique des bas-fonds et des zones insalubres ; - Inondations régulières d'une partie importante du territoire de la ville ;

Libellé	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
9- Politique et stratégies de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique des autorités municipales en l'occurrence le Maire pour le développement de la ville ; - Existence de la Direction du Développement et de la Prospective ; - Existence des résultats de plusieurs études réalisées sur la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Non transfert des ressources ; - Absence d'une vision partagée du développement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Cotonou est le siège régional d'Institutions oeuvrant pour le développement Municipal, l'amélioration de la gouvernance urbaine et de l'économie locale et de la réduction de la pauvreté en milieu urbain (PDM, Cities Alliance) - Soutien de l'Etat et des partenaires Techniques et financiers (Banque Mondiale, ONU- Habitat, AFD, PNUD, UE...) à l'élaboration de la stratégie de développement urbain de l'agglomération de Cotonou) - Nomination d'un Ingénieur Statisticien Economiste (ISE) comme Directeur chargé du développement ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de concertation entre l'Etat et la mairie par rapport au développement de la ville - L'Etat central partage rarement la même vision de développement avec les élus de la ville ;

Chapitre 11 : La vision, les objectifs et les orientations stratégiques

11-1 La vision de la ville

Pour le Président Nicéphore D.SOGLO, Maire de la ville : En 2017, Cotonou sera une ville moderne, une ville phare économiquement solide avec un cadre de vie sain (sans inondation, propre et moins polluée). Il s'agit d'un cadre de référence économique, sociale, environnementale et spatiale de développement de la ville horizon 10 ans).

Cette ambition du Maire doit être bien partagée.

11-2 Les orientations stratégiques de développement de la Commune

La réalisation de cette vision du Maire est très bonne. Mais pour plus de clarté et d'efficacité, il est indispensable de valoriser et de renforcer les potentialités de la Commune.

Cela nécessite des efforts dans des domaines complexes et variés notamment :

Orientation N°1 : Le Renforcement des capacités de gestion de la mairie pour une administration municipale performante et efficace ;

Il s'agira de mettre en place des projets d'appui institutionnel et de réforme qui viseront essentiellement les directions/services techniques et le personnel qui connaissent des difficultés afin d'enrayer les dysfonctionnements qui entravent le bon fonctionnement de l'administration.

La faible performance relevée par le diagnostic est due entre autres à la non fonctionnalité des structures de la mairie. Par conséquent il est indispensable que le personnel en l'occurrence les cadres soient amenés à se familiariser avec les outils de gestion économique et financière, les nouvelles techniques de management pour une administration performante et efficace (gestion du temps, délégation de tâches, prise de décision, traitement de l'information, gestion de projets etc.)

Orientation N°2 : Le renforcement de la mobilisation des populations de Cotonou autour des actions de développement.

En effet la commune de Cotonou a des cadres compétents dans tous les domaines et secteurs de développement. De même elle dispose d'un nombre important de partenaires travaillant sur les problèmes de développement urbain. En principe elle doit mobiliser ces différentes forces autour des problèmes que rencontrent les populations. Ce comportement mobilisera davantage les populations autour des actions de développement de la ville. Si les autorités municipales réussissaient cette action cela permettra d'améliorer la capacité de la commune.

Orientation N°3 : l'amélioration de la capacité contributive des communautés au financement des actions de développement afin de soutenir les actions des partenaires, projets/programmes, ONG en vue de pérenniser les acquis.

La mobilisation des populations autour des actions de développement souffre par moment de l'incapacité contributive de celles-ci surtout en l'absence d'une organisation structurée. Vu l'importance actuelle des interventions des partenaires étrangers et le désir des populations de recourir davantage à cette forme d'appui au développement, vu également l'obligation faite par les lois aux communes de recourir à la fiscalité locale (dont le levier est la richesse individuelle ou collective des citoyens) pour financer les actions de développement alors la commune de Cotonou doit œuvrer pour améliorer sa capacité financière afin de financer davantage les activités de développement.

Orientation N° 4 : Le développement soutenu des activités économiques

Les activités économiques étant majoritairement dominées à Cotonou par le commerce et les services, il urge de mener une réflexion profonde pour la mise en œuvre de réformes institutionnelles courageuses en vue d'impulser un nouvel élan à l'ensemble de ces activités.

En effet, la dynamisation des activités économiques dans la ville de Cotonou passe par la nécessité de rendre formelles les initiatives qui se mènent en suscitant à leur égard beaucoup d'originalité et d'innovation et en mettant en place un système fiscal accessible à tous.

Orientation N°5 : L'assainissement complet de la ville ;

Cotonou capitale économique du Bénin, point de concentration des activités du pays et de la sous-région est en proie à plusieurs maux. Il s'agit entre autres de :

- **L'insalubrité**

Il s'agira d'assurer la propreté de la ville- phare, de la ville- vitrine du Bénin, en œuvrant à la mise en place d'un système adéquat d'enlèvement et de gestion des déchets. Cette activité permettra d'offrir aux Cotonois un cadre agréable et sain dans lequel, ils pourront exercer leurs activités lucratives dont la croissance est indispensable à l'essor économique de la ville.

- **La lutte contre les inondations**

La lutte contre les inondations se traduira par la réalisation de grands travaux d'aménagement de berges, de bassins de retenue d'eau, de construction de digues, de collecteurs, de dégagement des espaces pour l'écoulement de l'eau etc.

De part sa situation géographique, Cotonou en saison des pluies, offre le spectacle d'un village lacustre. C'est pourquoi la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages est nécessaire voire indispensable pour le développement de la ville.

- **La lutte contre la pollution**

Cotonou, capitale économique du Bénin, point de concentration des activités du pays est aussi en proie à l'un des maux communs aux grandes métropoles du monde : La pollution atmosphérique.

En effet, la pollution dans la ville de Cotonou revêt plusieurs formes, elle est atmosphérique, sonore et esthétique. Pour l'enrayer et assainir l'environnement de la ville, il est indispensable de s'appuyer sur plusieurs scénarii. Il s'agit entre autres de revoir, d'une part avec tous les acteurs du développement notamment les Ministères et les services concernés, les types et les qualités des moyens de transport qui seront utilisés dans la ville et d'autre part, la gestion des dépôts anarchiques de divers objets et des encombrements de toutes sortes (boutiques, étales, garages...) qui jonchent les espaces et polluent le paysage car le trottoir n'est ni un hôpital destiné à accueillir des fous, des handicapés, ni un marché ou une gare routière qui va accueillir les usagers à l'absence ou à la pénurie d'espaces marchands.

11-3 Les Objectifs

Prenant en compte les moyens actuellement disponibles à la mairie de Cotonou, les grands défis de développement de la ville, les ambitions du Maire etc., les autorités municipales se proposent d'améliorer les conditions de vie des populations de Cotonou en passant par l'amélioration du cadre de vie et le développement des activités économiques. Notamment :

- L'élaboration d'un schéma de développement territorial pour Cotonou (cadre de référence économique, social, environnemental et spatial du développement de l'agglomération – horizon 10 ans) ;
- La définition d'un programme décennal d'intervention incluant un plan d'actions prioritaires pour la réduction de la pauvreté en milieu urbain et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, assorti d'une évaluation des coûts et d'une stratégie de financement et de mise en œuvre et des mécanismes d'évaluation.

Tout ceci sera réalisé en se basant sur l'existant. Cet engagement partagé des autorités municipales sera traduit par l'objectif général suivant :

Objectif Général :

Amélioration des conditions de vie des populations de Cotonou, par l'amélioration du cadre de vie (lutte contre l'insalubrité, lutte contre les inondations, lutte contre la pollution...) et la valorisation des potentialités économiques, socio- communautaires de base et le renforcement des capacités techniques et financières.
--

Pour concrétiser cet objectif général, la ville s'est fixée 04 objectifs spécifiques à savoir :

Objectif Spécifique N° 1 : Renforcer les capacités et les compétences de la ville pour une administration performante et efficace.

Axe stratégique N°1 : Avoir du personnel qualifié et en nombre suffisant

Option 1 :

Pourvoir à l'insuffisance du personnel qualifié : Le renforcement se fera soit par une mise à disposition par l'Etat central de personnel qualifié, soit par un recrutement par la mairie elle-même ;

Option 2 :

Améliorer la qualité des services en assurant la formation qualifiante du personnel: Compte tenu de l'importance des tâches que doit exécuter la ville, il est nécessaire et urgent d'assurer la formation qualifiante du personnel à mieux accomplir sa mission. Un effort doit être fait sur le choix des thèmes et les populations cibles. De même il faut réaliser l'intranet municipal et l'interconnexion des services techniques.

Objectif spécifique N° 2 : Renforcer la gouvernance locale

Axe stratégique N°1 :

Accroître la dynamique de mobilisation des communautés autour des actions de développement

Les populations avaient acquis une grande propension de mobilisation et même de participation physique, matérielle et financière aux actions de développement il y a quelques années. Cette dynamique s'est non seulement émoussée mais s'est dégradée complètement avec la conjoncture économique actuelle qui amenuise la capacité de participation des communautés. Par conséquent pour le développement durable de la ville, il est indispensable que les communautés soient davantage mobilisées autour des actions de développement de leurs localités respectives.

Option 1 :

Susciter des formes de participation communautaires beaucoup plus motivées et pérennes ;

Option 2 :

Définir des actions au profit des femmes pour leurs implications plus accrues aux prises de décision.

Axe Stratégique N° 2 : Renforcer les relations de travail au sein du Conseil municipal

Les pesanteurs politiques bien qu'elles soient actuellement négligeables constituent de nos jours une véritable menace pour la qualité des relations entre les élus et au sein du conseil municipal. Il est vrai que le conseil municipal conscient de l'obligation de résultats de fin de mandat, transcendent les divergences internes (présence de des camps) pour s'atteler aux tâches de développement. Mais des signes de

mécontentement s'observent toujours ce qui explique l'absentéisme de certains conseillers aux travaux du conseil. Par conséquent pour mieux atteindre les objectifs qui sont fixés à la ville il va falloir renforcer les relations de travail au sein du conseil municipal.

Option 1 :

Favoriser une prise de conscience plus accrue des enjeux de développement ;

Option 2 :

Renforcer la gouvernance locale sur ses aspects de transparence dans la gestion, de l'implication de tous dans les prises de décision

Axe stratégique N° 3 :

Renforcer l'intercommunication entre le conseil municipal et la population

Les relations entre les élus et les populations souffrent d'un déficit de communication, situation qui crée quelques méfiances au sein des citoyens. Il s'agit alors de rétablir ce pont entre les élus et les populations en offrant à chacun d'eux les conditions de mieux jouer son rôle (participation aux travaux, offre de services de qualité) et en veillant à la convergence des efforts de chacun.

Option 1 :

Concevoir et opérationnaliser un plan durable et participatif de communication ;

Option 2 :

Impliquer durablement les CDQ et les ONG pour sensibiliser les populations.

Axe stratégique N° 4 : Améliorer les comportements citoyens

Les Populations de Cotonou développent régulièrement des attitudes non citoyennes. En l'occurrence la mauvaise utilisation des ouvrages publics, le refus de payer les impôts et taxes...

Option : 1

Sensibiliser et impliquer les populations à la gestion des ouvrages, le règlement des problèmes de développement.

Option 2 : Développer des actions de plaidoyers auprès des leaders d'opinion et des groupes de sages dans les quartiers pour le développement des comportements citoyens

Axe stratégique N°5 : Développer l'intercommunalité

Option 1 : Renforcer le partenariat de la ville avec d'autres;

Option 2 : Proposer un plan d'opérations précisant les actes et décisions à prendre pour promouvoir l'intercommunalité.

Option 3: Mettre en place un comité intercommunal de suivi et de contrôle des projets

Option 4 : Identifier et résoudre les conflits intercommunaux

Objectif spécifique N°3 : Améliorer la qualité des services municipaux

Axe stratégique N° 1 : Assurer la propreté de la ville ;

Pour assurer une bonne propreté de la ville de Cotonou, il est indispensable de mettre en place des infrastructures qui à terme permettront d'amoindrir le coût du transport des ordures du point de regroupement jusqu'à la décharge finale. Il faut également installer une unité de tri à la sortie de Cotonou pour n'envoyer sur la décharge que des déchets non dégradables et non recyclables. Par ailleurs il sera installé un mécanisme efficace pour le ramassage complet des déchets, pour détruire les dépotoirs sauvages et les tas anarchiquement déposés par les populations afin d'assurer le transport de ces déchets dans des conditions acceptables vers le Lieu d'Enfouissement Sanitaire (LES).

Option 1 :

Renforcer les méthodes actuelles de collecte et de gestion des déchets ;

Option 2 :

Développer de nouvelles méthodes (construction d'un centre de tri, acquisition des camions de grande capacité...)

Option 3 :

Sensibiliser et éduquer les populations sur le code de l'environnement.

Axe stratégique N° 2 : Assurer le désenclavement de la ville ;

Selon les résultats de l'étude réalisée par le Cabinet canadien LAVALIN en 1996, Cotonou est composée de un tiers de zones inondables, un tiers de marécages et un tiers de zones sèches. Par conséquent pendant la saison pluvieuse les populations rencontrent de nombreuses difficultés. Pour les soulager, il est indispensable que des dispositions adéquates soient prises pour assainir complètement la ville. Il s'agira d'abord d'entretenir l'existant (curage régulier des collecteurs primaires et secondaires) et construire des ouvrages d'assainissement.

Option 1 : rendre les routes praticables ;

Option 2 : Construire et aménager les ouvrages de drainage ;

Option 3 : Entretien des espaces publics ;

Axe stratégique N° 3 : Lutter contre la pollution ;

Option 1 : Construire des toilettes publiques et des cabines mobiles au sein de la ville

Option 2 : Aménager et entretenir des jardins publics et espaces verts au sein de la ville

Option 3 : Mettre en circulation les moyens de transport adéquats

Axe stratégique N°4 :

Améliorer le niveau de couverture de la Commune en infrastructures socio-communautaires de qualité ;

Malgré que la ville de Cotonou demeure la Commune qui bénéficie de plus d'infrastructures à cause de son statut de capitale économique, La couverture du territoire de la ville en services socio- communautaires (santé, éducation, eau potable, électricité, loisirs et sports, sécurité...) est loin de combler les attentes des populations en raison de son nombre insuffisant et parfois de la qualité de certains services existants. Pour atteindre cet objectif, il faut :

Option 1 :

Renforcer la dynamique communautaire pour un véritable suivi des actions éducatives dans la commune ;

Option 2 :

Améliorer la qualité de l'éducation ;

Il a été constaté que le taux de scolarisation dans les quartiers périphériques de Cotonou est encore en dessous des normes requises, de même les taux de réussite sont faibles par endroit. Egalement il a été noté l'insuffisance des équipements, l'insuffisance de conscientisation des parents d'élèves, le faible niveau de revenu de certains et l'insuffisance du personnel qualifié. Par conséquent il s'agira de construire de nouvelles infrastructures, de réhabiliter et de doter les infrastructures existantes en équipements adéquats, contribuer au renforcement des capacités et des compétences des enseignants.

Option 3 :

Améliorer la couverture sanitaire ;

Il s'agira de réorganiser la gestion et le suivi de la qualité des soins dans les centres existants, de réhabiliter et d'équiper les centres existants, de construire et d'équiper des centres là où il n'existe pas et de mener une stratégie durable de lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme.

Option 4 : Renforcer la couverture en électricité ;

Option 5 : Améliorer l'accès à l'eau potable ;

Option 6 : Renforcer la sécurité des personnes et des biens

On assiste tous les jours dans la ville des actes de délinquance et de cambriolage qui dépassent les compétences de la police et de la gendarmerie. Par conséquent il faudra :

- Impliquer activement les populations dans la lutte contre l'insécurité (sensibilisation, renforcement des dispositifs communautaires de surveillance des quartiers) ;
- Créer une police municipale.

Option 7 : Renforcer les activités culturelles, sportives et de loisirs

Il faut construire des infrastructures de jeux et de loisirs dans les arrondissements et favoriser l'émergence des actions concourant qui facilitent le brassage inter-arrondissement.

Objectif Spécifique N° 4 : Renforcer les bases de l'économie locale

Il s'agit de mettre en valeur les forces et potentialités peu valorisées et créer les conditions favorables au développement des activités économiques. Créer de la valeur ajoutée à travers la production individuelle et collective.

Axe stratégique N°1 : Renforcer la diversification des activités du secteur primaire ;

Option 1 :

Promouvoir de nouvelles spéculations à travers l'encouragement de la production et l'amélioration des conditions de stockage et de distribution des produits ;

Option 2 : Organiser les filières existantes et en promouvoir de nouvelles ;

Option 3 : Professionnaliser l'élevage non conventionnel et conventionnel ;

Option 4 : Professionnaliser la pêche

Axe stratégique N°2 : Encourager le secteur industriel

Option 1 :

Développer les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries

Option 2 : Créer ou chercher des débouchés pour l'écoulement des produits

Axe stratégique N° 3 : Accroître la dynamique du secteur tertiaire

Option 1 : Créer une zone d'aménagement touristique sur la route des pêches ;

Option 2 : Aménager la zone commerciale de Ganhi ;

Option 3 : Créer des conditions favorables aux activités commerciales ;

Option 4 : Développer et dynamiser les marchés intérieurs ;

Axe stratégique N° 4 : Améliorer le niveau de revenu des populations ;

Option 1 :

Produire davantage en renforçant les bases matérielles (crédits) et techniques (renforcement de capacités) susceptibles d'accroître les rendements ;

Option 2 :

Agir sur la transformation des produits et l'écoulement (organisation pérenne du marché intérieur et extérieur et promotion d'un système d'information sur les marchés en vue de la sécurisation du revenu des producteurs).

Axe stratégique N°5 : Mettre la jeunesse au travail ;

Option 1 : Créer des conditions favorables à la jeunesse ;

Option 2 : Aider des jeunes entrepreneurs à s'installer

Présentation schématique du PDC

**UNE VISION SUR
10 ANS**

**01 OBJECTIF
GENERAL**

**05 ORIENTATIONS
STRATEGIQUES**

**04 OBJECTIFS
SPECIFIQUES**

**15 AXES DE DEVELOPPEMENT PRIVILEGIÉS
(RESULTATS ATTENDUS)**

**35 OPTIONS CHOISIES POUR ABORDER LES
PROBLEMES**

Chapitre 12 : Cohérence du PDC de Cotonou avec les différents documents de planification stratégiques du Bénin

12-1 Analyse de la cohérence du PDC de Cotonou avec la vision et les orientations stratégiques du Bénin Horizon 2025

Au Bénin il a été élaboré un certain nombre de documents de planification stratégique dont les plus importants sont :

- Les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (ENPLT) Bénin, alaphia 2025 ;
- Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) horizon 2015, transformé en Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRCP) ;
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- La Déclaration de Politique de Population pour l'horizon 2016 (DEPOLIPO) ;
- Les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) : 2006-2011.

Cela suppose qu'en même temps que le Maire de la ville, le Président Nicéphore D.SOGLO s'efforce pour rechercher des solutions durables aux problèmes de développement de Cotonou, au même moment, les autorités gouvernementales, réfléchissent au développement à long terme du pays.

En effet, la recherche de solutions durables au développement du Bénin a permis de définir une vision stratégique à long terme qui s'énonce comme suit : « Le Bénin est en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien être sociale ». Cet idéal contenu dans le « ENPLT » repose sur trois conditions qui sont autant d'axes stratégiques pour la réalisation de cette vision. Il s'agit notamment de :

a) Une démocratie enracinée dans un pays de bonne gouvernance ;

Il faut à cet effet :

- promouvoir l'Etat de droit, les libertés démocratiques et la bonne gouvernance ;
- gérer la solidarité et renforcer l'unité nationale et la paix ;
- promouvoir une administration performante décentralisée et transparente ;

b) Une économie en croissance forte et durable ;

A ce titre les différentes politiques économiques doivent permettre de :

- édifier une économie prospère et compétitive fixée sur le secteur privé ;
- moderniser l'appareil productif national ;
- promouvoir des pôles régionaux de développement ;
- accroître le rôle du Bénin dans l'intégration régionale et dans la coopération internationale ;

c.) Apporter une réponse satisfaisante à la demande sociale.

Le gouvernement doit créer les conditions permettant de :

- assurer et accroître le minimum social commun des populations (défini comme étant la demande minimale en terme de santé, d'éducation, d'eau potable, d'habitat et de sécurité alimentaire) ;
- favoriser l'émergence d'une culture de développement ;
- consolider la solidarité familiale et communautaire.

La comparaison de la vision du pays à celle de la commune de Cotonou se présente comme suit :

VISION DU BENIN EN 2025	VISION DE COTONOU HORIZON 2017
Le Bénin est, en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien être social.	Cotonou en 2017, est une ville moderne, une ville phare, économiquement solide avec un cadre de vie sain (sans inondation, propre et moins polluée).

Autant le Bénin ambitionne d'être la plaque tournante de la sous région Ouest africaine, autant Cotonou le pense. Par conséquent, la réalisation de la vision de Cotonou contribuerait énormément à celle du Bénin.

12-2 Analyse de la cohérence du PDC avec le document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté

Pour ce qui concerne le document stratégique de réduction de la pauvreté, les axes stratégiques suivants ont été identifiés à savoir :

- le renforcement du capital humain (amélioration de l'accès à l'éducation de base, à l'alphabétisation, aux soins de santé primaire et à l'eau potable, la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme) ;
- la gestion des solidarités et le renforcement des capacités des pauvres à participer au processus de décision et de production ;
- le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles ;
- le renforcement du cadre macro- économique à moyen terme : l'accélération de la croissance économique.

Pour une cohérence du PDC avec les objectifs, orientations et stratégies nationales, il s'agira de croiser les visions entre elles et les objectifs du PDC avec les axes stratégiques du DSCR. L'analyse a fait ressortir les corrélations du PDC avec les orientations nationales ci- après:

COMPARAISON DES OBJECTIFS DE COTONOU AUX AXES STRATEGIQUES DU DOCUMENT : STRATEGIE DE CROISSANCE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE (SCRP) DU BENIN

		OBJECTIFS DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) DE COTONOU			
		Renforcer l'administration locale	Renforcer la gouvernance locale	Améliorer la qualité des services municipaux	Renforcer les bases de l'économie locale
AXES STRATEGIQUES DE : STRATEGIE DE CROISSANCE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE (SCRP)	Le renforcement du capital humain (amélioration de l'accès à l'éducation de base, à l'alphabétisation, aux soins de santé, à l'eau potable, à la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme)			X	X
	La gestion des solidarités et le renforcement des capacités des pauvres à participer au processus de décision et de production		X	X	X
	Le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles	X	X		X
	Le renforcement du cadre macro-économique à moyen terme			X	X

Les objectifs du Plan de Développement de la ville de Cotonou sont cohérents avec les objectifs de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté. Par conséquent il s'agira d'élaborer un bon cadre de rendement assorti d'un cadre logique adéquat et d'un plan d'actions réaliste et réalisable pour une mise en œuvre dans de bonnes conditions du PDC de la commune de Cotonou.

Chapitre 13 : Le cadre logique du PDC de Cotonou

VISION : Cotonou en 2017, est une ville moderne, une ville phare, économiquement solide avec un cadre de vie sain (sans inondation, propre et moins polluée).

OBJECTIF GLOBAL : Amélioration des conditions de vie des populations de Cotonou, par l'amélioration du cadre de vie (lutte contre l'insalubrité, lutte contre les inondations, lutte contre la pollution...) et la valorisation des potentialités économiques, socio-communautaires de base et le renforcement des capacités techniques et financières

Cadre logique

OBJECTIF SPECIFIQUE N°1 : RENFORCER L'ADMINISTRATION LOCALE				
RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R1 : Le personnel qualifié est disponible en nombre suffisant.	Effectif et qualification du personnel des directions et services techniques de la Mairie par rapport aux besoins.	-Enquêtes -Interviews	A1 : Susciter auprès de l'Etat central du personnel qualifié. A2 : Recruter du personnel qualifié. A3 : Former le personnel existant	-Mairie -Etat central -Autres partenaires
R2 : La qualité des services municipaux est améliorée	Personnel qualifié en nombre dans tous les services de la mairie par rapport aux besoins ; Existence d'équipements modernes au niveau des services techniques de la mairie ; l'interconnexion et l'intranet ;	- Enquêtes ; - Présence des équipements	A1 : Renforcer les compétences des services techniques de la mairie ; A2 : Renforcer les compétences des élus ; A3 : Doter les services techniques de la mairie en équipements modernes ; A4 : Améliorer le cadre de travail	Mairie ; Partenaires au développement

OBJECTIF SPECIFIQUE N°1 : RENFORCER L'ADMINISTRATION LOCALE

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R3 : L'information et la communication sont renforcées au service du développement municipal	<ul style="list-style-type: none"> - Un système d'information et de communication est mis en place à la mairie - Un centre de documentation administrative est construit et opérationnel - Une bibliothèque municipale est créée - Un Système d'Information Géographique est mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites de terrain - Documents descriptifs des systèmes - PV de réception 	<p>A1 : Acquérir un système approprié de communication pour une meilleure coordination des services et activités municipaux ;</p> <p>A2 : Doter la mairie de Cotonou d'un système d'Information Géographique</p> <p>A3 : Installer une bibliothèque municipale</p> <p>A4 : Mettre en place un centre de documentation administrative</p> <p>A5 : Construire un centre multimédia municipal à la Place Bicentenaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - Techniciens des NTIC - Partenaires au développement
R4 : Le territoire de la ville est sécurisé et bien aménagé	<ul style="list-style-type: none"> - Une police municipale est créée ; - des tribunaux de conciliation sont installés ; - Nombre de quartiers périphériques viabilisés ; - Nombre de services sociaux de base par quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes ; - Visites de terrain ; - Interviews 	<p>A1 : Créer une police municipale pour sécuriser la ville et la rendre propre ;</p> <p>A2 : Œuvrer au rapprochement de l'administration judiciaire des populations ;</p> <p>A3 : Accélérer les opérations de lotissement en cours ;</p> <p>A4 : Promouvoir le développement équilibré du territoire de la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie ; - Police nationale ; - Ministère de la décentralisation, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ; - Géomètres

OBJECTIF SPECIFIQUE N°2 : RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R1 : La dynamique de mobilisation des communautés autour des actions de développement s'est accrue	<ul style="list-style-type: none"> -Présence des femmes dans les instances de décision ; -Degré de dynamisme des OSC à divers niveaux ; -90% des contribuables payent spontanément les taxes et impôts ; -Participation des populations aux réunions ; -Mobilisation des populations pour la réalisation des projets communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> -Composition des instances de prise de décision ; -Rapport des OSC ; -Rapport du service des impôts ; -Procès verbaux de réunion au niveau communautaire ; -Rapport d'exécution des projets communautaires 	<p>A1 : Sensibiliser les populations à participer aux actions de développement.</p> <p>A2 : Redynamiser les OSC au niveau commune/ arrondissement / quartier.</p> <p>A3 : Organiser des plaidoyers à l'endroit des femmes pour susciter leur adhésion aux instances de décision.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Mairie -OSC -Services des impôts -Responsables des projets -Autres partenaires.
R2 : Les relations de travail sont saines au sein du conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> - 95% des conseillers soutiennent le Maire ; -Nombre de rejets des décisions du conseil 	<ul style="list-style-type: none"> -Les enquêtes ; -Les décisions du conseil 	<p>A1 : Concerter régulièrement les conseillers autour des problèmes de la ville</p> <p>A2 : Sensibiliser les membres des différentes commissions municipales à une préparation minutieuse des conseils</p>	<ul style="list-style-type: none"> - maire ; - Conseillers

OBJECTIF SPECIFIQUE N°2 (suite) : RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R3 : Les comportements citoyens sont améliorés	<p>-95% au moins des contribuables payent spontanément leurs impôts et taxes ;</p> <p>-Accroissement des investissements socio-économiques sur fonds propre de la commune ;</p> <p>-Respect des biens publics par les citoyens</p>	<p>-Rapports des services des impôts ;</p> <p>-Budgets de la Mairie ;</p> <p>-Etat des infrastructures de la commune</p>	<p>A1 : Renforcer le sens civique de la population par la sensibilisation et les réalisations concrètes ;</p> <p>A2 : Renforcer la capacité d'investissement de la commune par la mobilisation des ressources internes ;</p> <p>A3 : Impliquer les citoyens dans la gestion des services d'intérêts</p>	<p>Mairie ;</p> <p>Recette- Perception ;</p> <p>Services des impôts ;</p> <p>Opérateurs économiques</p>
R4 : La communication entre les élus et les populations est améliorée	<p>Participation des populations aux réunions du Conseil municipal ;</p> <p>Information des populations sur les différentes réalisations de la mairie ;</p> <p>Les CDQ sont dynamiques et fonctionnels</p>	<p>-Enquêtes ;</p> <p>- Plan de communication ;</p> <p>- Rapports sur les CDQ</p>	<p>A1 : Opérationnaliser le plan de communication de la mairie ;</p> <p>A2 : Systématiser la convocation des populations à des séances publiques du conseil municipal ;</p> <p>A3 : Renforcer les activités des CDQ</p>	<p>Mairie</p> <p>CDQ</p> <p>Populations</p>

OBJECTIF SPECIFIQUE N°2 (suite) : RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R5 : L'intercommunalité est développée	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux partenaires de la ville ; - Nombre de dispositions juridiques ; - Nombre de textes signés - Nombre de projets intercommunaux mis en oeuvre ; - Nombre de conflits intercommunaux résolus; 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de stratégie de développement ; - Enquêtes - rapports d'exécution des projets 	<p>A1 : Renforcer le partenariat de la ville avec d'autres;</p> <p>A2 : Proposer un plan d'opérations précisant les actes et décisions à prendre.</p> <p>A3 : Identifier et mettre en oeuvre des projets intercommunaux développement ;</p> <p>A4 : Mettre en place un comité intercommunal de suivi et de contrôle des projets</p> <p>A5 : Identifier et résoudre les conflits intercommunaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils des communes concernées ; - Cadres techniques ;

OBJECTIF SPECIFIQUE N° 3: Améliorer la qualité des services municipaux

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R1 : Le cadre de vie des populations de Cotonou est assaini (assurer la propreté de la ville)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et système de gestion des ouvrages de drainage, de canalisation et de lutte contre les inondations ; - 95 % des déchets solides ménagers de la ville sont enlevés tous les jours; - Niveau de propreté de la ville ; - Les cas de maladie liés au manque d'hygiène et d'assainissement ont diminué de 70 % d'ici 2017 ; - Nombre d'infrastructures spécifiques acquises ; - Nombre de points de regroupement des DSM construits/aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des services techniques ; - Sondages d'opinion - Rapports des centres de santé, de la DHAB et de la Police environnementale; - Visites de terrain 	<p>A1 : Réaliser des infrastructures de drainage et d'assainissement ;</p> <p>A2 : Poursuivre et améliorer les opérations relatives au Programme 3 CI</p> <p>A3 : Renforcer le système existant de ramassage des ordures ;</p> <p>A4 : Sensibiliser les ménages à s'abonner massivement ;</p> <p>A5 : Réglementer et suivre les pollutions ;</p> <p>A6 : Acquérir des infrastructures spécifiques de gestion des DSM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie ; - Populations ; - CDQ ; - Partenaires au développement

OBJECTIF SPECIFIQUE N° 3: Améliorer la qualité des services municipaux (suite)

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R2 : Assurer le désenclavement de la ville (Les routes de Cotonou sont praticables)	<ul style="list-style-type: none"> -100% des routes de Cotonou sont praticables -Les services d'entretien des routes sont dynamiques et fonctionnels -Périodicité d'entretien des voies par les services engagés à cet effet 	<ul style="list-style-type: none"> -Rapports des structures d'entretien des voies ; -Visites de terrain ; -Sondage d'opinion 	<ul style="list-style-type: none"> A1 : Aménager les voies ; A2 : Entretien régulièrement les voies ; A3 : Sensibiliser les populations à respecter les ouvrages publics 	<ul style="list-style-type: none"> -Populations -Mairie -CDQ -Partenaires au développement
R3 : La couverture de la commune en infrastructures socio-communautaires est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> -D'ici 2017 tous les arrondissements de Cotonou disposeront des écoles, des centres de santé, des centres de loisirs de qualité ; - D'ici 2017 tous les arrondissements disposeront des services marchands de qualité ; - 100% des ménages seront branchés à la SBEE ; - Le nombre de ménages disposant de téléphones conventionnels a augmenté progressivement et a atteint 90% ; - Le nombre de latrines publiques a augmenté dans la ville 	<ul style="list-style-type: none"> -Enquêtes ; -Rapports des Chefs d'arrondissements 	<ul style="list-style-type: none"> A1 : Promouvoir la construction des infrastructures socio-communautaires ; A2 : Réhabiliter les infrastructures existantes ; A3 : Encourager les branchements d'eau potable par la SBEE ; A4 : Encourager l'installation des téléphones 	<ul style="list-style-type: none"> -Mairie ; -Ministères ; -Privés ; -Partenaires au développement

OBJECTIF SPECIFIQUE N° 3: Améliorer la qualité des services municipaux (suite)

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
<p>R4: La qualité de l'enseignement et des soins de santé est améliorée à Cotonou</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réussite aux différents examens - 100 % de taux de scolarisation - Périodicité d'entretien des infrastructures ; - présence de matériels didactiques et d'équipements modernes dans les écoles ; - Taux de fréquentation des centres de santé ; - les mutuelles de santé de la ville sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de la DDSP et de la DDEPS - Enquêtes ; - Interviews 	<p>A1 : Entretien périodiquement les infrastructures éducatives et sanitaires ;</p> <p>A2 : Doter les infrastructures socio-sanitaires et éducatives en équipements modernes;</p> <p>A3 : Promouvoir l'excellence en milieu scolaire ;</p> <p>A4 : Faire des plaidoyers auprès de l'Etat en vue de disposer des personnels soignant et enseignant compétents et qualifiés ;</p> <p>A5 : Contribuer à l'accroissement du plateau technique des formations sanitaires</p> <p>A6 : Mettre en place et former régulièrement les comités de gestion des centres de santé et des écoles sur leurs rôles et responsabilités</p> <p>A7 : Réorganiser et renforcer le secteur privé dans le domaine de la santé et de l'enseignement ;</p> <p>A8 : Appuyer les parents pauvres en vue de maintenir leurs enfants à l'école ;</p> <p>A9 : Installer des cantines dans des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie ; - Comités de gestion des centres et des écoles; - Etat ; - Populations

écoles

OBJECTIF SPECIFIQUE N° 3: Améliorer la qualité des services municipaux (suite)

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R5 : Mobilité urbaine et transports de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2017, la ville dispose des transports en commun de qualité - Nombre de parkings et de gares routières ; - Nombre de carrefours équipés en signalisation lumineuse ; - Degré de fonctionnalité des feux tricolores existants ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites de terrain ; - Enquêtes ; - Interviews ; - Fluidité de la circulation ; - Rapports de la DST 	<ul style="list-style-type: none"> A1 : Réhabiliter les routes A2 : Promouvoir les modes de transport urbains collectifs ; A3 : Equiper les carrefours de Cotonou en feux tricolores ; A4 : Améliorer le fonctionnement des feux tricolores existants ; A5 : Construire des parkings poids lourds aux entrées Est-Ouest et Nord Est de la ville ; A6 : Identifier et construire une voie réservée aux camions poids lourds ; A7 : Aménager la zone piétonne du centre commercial Ganhi ; A8 : Construire des gares routières aux entrées Est-Ouest et Nord Est de la ville ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie ; - Bailleurs de fonds ; - Entrepreneurs

OBJECTIF SPECIFIQUE N° 3: Améliorer la qualité des services municipaux (suite)

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R6 : Lutte contre la pollution sous toutes ses formes	<ul style="list-style-type: none"> - % de voies dégouerpies ; - Nombre de moyens de transport adaptés - Nombre de toilettes publiques construites/réhabilitées par arrondissement ; - Nombre de cabines mobiles installées par arrondissement ; - Nombre de contrôles des émissions de gaz d'échappement effectués par semaine ; - Taux de diminution des auteurs de troubles de la quiétude des populations ; - Nombre de jardins publics et espaces verts créés/aménagés ; - Périodicité d'entretien des jardins publics et espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites de terrain ; - Enquêtes ; - Rapports des services techniques 	<ul style="list-style-type: none"> A1 : Construire des toilettes publiques et réhabiliter l'existant; A2 : Installer des cabines mobiles au sein de la ville ; A3 : Organiser des contrôles périodiques des émissions de gaz d'échappement des moteurs des véhicules ; A4 : Dégager des domaines publics, TPC et voies, les épaves et autres objets encombrants ; A5 : Réglementer les décibels à Cotonou ; A6 : Créer/aménager des jardins publics et espaces verts dans la commune ; A7 : Entretien des jardins publics et espaces verts au sein de la ville ; A8: Mettre en circulation les moyens de transport adéquats 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie ; - Partenaires au développement ; - Cadres techniques

OBJECTIF SPECIFIQUE N° 4 : Renforcer les bases de l'économie locale

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R1 : Diversité de la production agricole	<p>90% des maraîchers de Cotonou ont acquis de nouvelles méthodes culturales ;</p> <p>90% des pêcheurs de Cotonou n'utilisent plus les engins de pêche prohibés d'ici 2010</p> <p>Accroissement de la production animale domestique</p> <p>100% des producteurs appartiennent à une coopérative ;</p> <p>100% des producteurs ont bénéficié de crédits</p>	<p>Compte rendu des associations producteurs ;</p> <p>Compte rendu des responsables maraîchers et pêcheurs ;</p> <p>Visites de terrain</p> <p>Visites de terrain</p>	<p>A1 : Organiser les maraîchers ;</p> <p>A2 : Installer les systèmes d'irrigation et de drainage sur les périmètres des maraîchers ;</p> <p>A3 : Former les producteurs en technique de production et de gestion ;</p> <p>A4 : Former et appuyer les producteurs en organisation et en gestion coopérative ;</p> <p>A5 : Structurer la distribution d'intrants et de produits agricoles ;</p> <p>A6 : Créer des mutuelles de crédit</p>	<p>Mairie ;</p> <p>Producteurs ;</p> <p>Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU)</p> <p>Mutuelles de crédit ;</p> <p>Banques ;</p> <p>Direction Départementale de l'agriculture</p>

OBJECTIF SPECIFIQUE N° 4 : Renforcer les bases de l'économie locale

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R2 : Le secteur tertiaire est dynamisé	Augmentation de la contribution du secteur tertiaire au PIB ; Accroissement des activités économiques ;	Enquêtes ; Visites de terrain ; Le plan d'aménagement des services marchands	A1 : Développer et dynamiser les marchés intérieurs ; A2 : Aménager les zones commerciales ; A3 : Créer et aménager des zones touristiques ; A4 : Créer des conditions favorables aux activités commerciales ; A5 : Mettre en place une autre zone commerciale autre que Dantokpa	Mairie ; CCIB ; Etat ; Partenaires au développement
R3 : Les petites et moyennes entreprises sont développées	Nombre de nouvelles petites et moyennes entreprises exerçant sur le territoire de Cotonou	Rapport des services de la fiscalité ; Enquêtes	A1 : Créer des centres de promotion des petites et moyennes entreprises ; A2 : Appuyer les Chefs d'entreprise à s'installer ; A3 : Appuyer les artisans à développer des activités ; A4 : Organiser les chefs d'établissement et les artisans à l'écoulement de leurs produits	Mairie ; CCIB ; ONG/Projets ; Partenaires au développement

OBJECTIF SPECIFIQUE N° 4 : Renforcer les bases de l'économie locale (suite)

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R4 : Le niveau de revenu des populations est amélioré	<p>-Un cadre de concertation entre le conseil municipal, les institutions de financement et les opérateurs économiques de Cotonou est fonctionnel d'ici 2008 ;</p> <p>-La durée des crédits aux opérateurs économiques est revenue du même que les taux d'intérêt ;</p> <p>-Niveau du pouvoir d'achat des populations</p>	<p>-Arrêté ;</p> <p>-Enquêtes</p>	<p>A1 : Organiser les populations ;</p> <p>A2 : Faciliter l'accès des opérateurs économiques aux crédits</p> <p>A3 : Financer des activités génératrices de revenu ;</p> <p>A4 : Créer des emplois</p>	<p>Mairie ;</p> <p>Institutions de financement ;</p>
R5 : La jeunesse est mise au travail	<p>Le taux de chômage ;</p> <p>Effectif des jeunes ayant un emploi</p>	<p>Enquêtes</p>	<p>A1 : Créer des conditions favorables à l'installation de nouvelles entreprises ;</p> <p>A2 : Encourager les entreprises existantes ;</p> <p>A3 : Favoriser l'éclosion des initiatives privées de base émanant des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie ; - Partenaires ; - Associations de jeunes ; - Etat

OBJECTIF SPECIFIQUE N° 4 : Renforcer les bases de l'économie locale (suite)

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	ACTIVITES	ACTEURS (RESPONSABLE)
R6 : Les recettes de la ville ont accru	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de recouvrement des valeurs inactives -Taux d'accroissement des recettes fiscales ; Taux de recouvrement des recettes propres 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes administratifs ; - Rapports financiers ; - Interviews ; - Enquêtes 	<p>A1 : Améliorer la gestion des valeurs inactives de la ville ;</p> <p>A2 : Reconstituer et valoriser le patrimoine immobilier de la ville de même que les réserves administratives ;</p> <p>A3 : Poursuivre et améliorer les opérations de délivrance des permis de construire et d'habiter ;</p> <p>A4 : Poursuivre et améliorer les opérations de délivrance des certificats de mutation et d'appartenance et des attestations de recasement ;</p> <p>A5 : Encourager l'obtention des titres fonciers ;</p> <p>A6 : Mettre en place une stratégie spécifique de taxation des propriétaires des maisons à Cotonou (taxer 4 fois par ex les propriétaires qui louent leurs maisons aux étrangers) ;</p> <p>A7 : Aménager les domaines publics devenus des gîtes de bandits et y implanter des logements sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie ; - DDID ; - Populations ; -partenaires au développement.

ACTIONS	RESPON SABLES	ACTEURS/ PARTENAIRES POTENTIELS	LOCALI SATION	CHRONOGRAMME											
				07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
Construction / réhabilitation et équipement des bureaux des Directions, Services et Arrondissements	-Maire -Partenaires	-Mairie -Partenaires	Mairie		—————										
Renforcement des compétences des Elus.	-Maire -Partenaires	-Mairie -Partenaires	Mairie		—————										

PROJET 1-2 : Mobiliser les ressources financières internes et externes

ACTIONS	RESPON SABLES	ACTEURS/ PARTENAIRES POTENTIELS	LOCALI SATION	CHRONOGRAMME												
				07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
Evaluation du potentiel fiscal et non fiscal de la ville	Les services financiers	Mairie ; Partenaires au développement	Mairie			■	■									
Mise en place d'un système efficace de recouvrement des impôts et taxes et l'exploitation des potentiels non fiscaux	Les services techniques de la mairie ; Autres partenaires	Mairie ; PAACO ; PGUD ; Autres partenaires	Mairie	■												
Renforcement des capacités des services financiers	Mairie ; Autres partenaires	Mairie ; Partenaires au développement	Mairie			■	■			■	■					

ACTIONS	RESPON SABLES	ACTEURS/ PARTENAIRES POTENTIELS	LOCALI SATION	CHRONOGRAMME												
				07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
Renforcement des capacités des élus et des directeurs techniques en management de mobilisation des ressources financières et en techniques de négociation	Mairie ; Autres partenaires	Mairie ; Autres partenaires	Mairie		■	■					■	■				

PROJET 1-3 : Suivre, évaluer et capitaliser le PDC

ACTIONS	RESPONSABLES	ACTEURS/ PARTENAIRES POTENTIELS	LOCALISATION	CHRONOGRAMME													
				07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17			
Renforcement de la Direction de la Prospective et du Développement Municipal	Mairie	PAACO ; AFD ; UE ; ONU/HABITAT ; AIMF ; CITIES ALLIANCE	DPDM														
Vulgarisation du PDC	Maire ; DPDM	Mairie	Commune ; Autres localités														
Organisation d'une évaluation à mi-parcours	Mairie	Mairie ; Partenaires au développement	DPDM														
Organisation d'une évaluation finale	Mairie	Mairie ; Partenaires au développement	DPDM														

PROGRAMME N°2 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE

PROJET 2-1 : Eduquer les populations (Education civique)

ACTIONS	RESPON SABLES	ACTEURS/ PARTENAIRES POTENTIELS	LOCALI SATION	CHRONOGRAMME												
				07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
Sensibilisation des populations sur les droits et devoirs du citoyen dans le contexte de la décentralisation	-Maire ; -SG ; -DSAP -DSAJ	Mairie ; Partenaires au développement	Mairie ; Arrondissements ; Quartiers		■	■	■					■	■			
Conception et opérationnalisation d'un plan de communication	Cabinet ; SG ;	Mairie ; Partenaires au développement	Mairie			■										
Organisation d'actions de promotion des femmes pour leur participation aux instances de prise de décision	-Maire -Services techniques ; Autres partenaires	-Mairie -Partenaires au développement	Mairie ; Arrondissements ; Quartiers					■	■						■	■
Renforcement de la gouvernance locale sur ses aspects de transparence dans la gestion, de l'implication de tous dans la prise de décision	-Maire -Services techniques ; Autres partenaires	-Mairie -Partenaires au développement	Mairie ; Arrondissements ; Quartiers		■	■				■	■					

PROJET 2-2 : Développer le partenariat

ACTIONS	RESPON SABLES	ACTEURS/ PARTENAIRES POTENTIELS	LOCALI SATION	CHRONOGRAMME												
				07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
Recherche de jumelage avec d'autres villes	Maire ; Cabinet	-Mairie -Partenaires au développement	Mairie		■	■					■	■				
Elaboration des projets de développement à soumettre à des partenaires	Mairie ; SG ; Cabinet ; DPDM	-Mairie -Partenaires au développement	Mairie			■						■	■	■		
Développement des alliances	Maire ; Cabinet	Mairie	Mairie		■	■					■	■				

PROJET 3-2 : Assurer la propreté de la ville

ACTIONS	RESPON SABLES	ACTEURS/ PARTENAIRES POTENTIELS	LOCALI SATION	CHRONOGRAMME										
				07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17
Sensibilisation de tous les ménages de Cotonou à s'abonner à la pré- collecte	Maire ; Autres partenaires	Mairie ; Autres partenaires	Arrondissement et quartiers de la ville											
Construction de 70 points de regroupement dans la ville	Maire ; Autres partenaires	Mairie ; Autres partenaires	Arrondissements											
Construction des bacs à ordures	Maire ; Autres partenaires	Mairie ; Autres partenaires	Arrondissement et quartiers de la ville											
Achat des camions de grande capacité pour le transport des ordures vers la décharge	Maire ; Autres partenaires	Mairie ; Autres partenaires												
Construction d'un centre de tri des ordures	Maire ; Autres partenaires	Mairie ; Autres partenaires												
Acquisition des poubelles à installer sur les places publiques et dans les marchés	Maire ; Autres partenaires	Mairie ; Autres partenaires	Arrondissement et quartiers de la ville											

Chapitre 15 : La planification financière du PDC

15-1 Analyse de la capacité de financement de la commune de Cotonou

Le budget de la ville respecte la contexture préconisée par la nouvelle nomenclature, sa présentation comprend deux grandes masses notamment :

- la rubrique fonctionnement ;
- la rubrique investissement.

Le budget est élaboré souvent dans un contexte socio- économique morose suivi d'un climat d'incertitudes fortes et persistantes. En effet la taxe de voirie qui est presque indépendante de l'activité économique a été brutalement réduite par le régime défunt causant de nombreux ennuis à la ville. Le nouveau gouvernement est entrain de combler progressivement ce vide créé par le gouvernement défunt

1) Les recettes

Conformément à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable par nature, les recettes de fonctionnement de la commune comprennent :

- les impôts directs et taxes accessoires ;
- les produits des services du domaine et des ventes diverses
- les autres produits accessoires ;
- les reversements et restitutions sur impôts et taxes.

1-1) Les impôts directs et restitutions sur impôts et taxes

Ils s'élèvent ces deux dernières années à environ sept milliards (7 000 000 000 FCFA) soit environ 14 millions de dollars US et représentent environ 67% du budget.

1-2) Les produits des services du domaine et des ventes diverses

Ces ressources sont évaluées à environ 1 milliard cinq cents millions (1 500 000 000 FCFA) soit environ trois (03) millions de dollars US soit environ 14% du budget.

1-3) Reversement et restitution sur impôts et taxes

Ils s'élèvent en moyenne à deux (02) milliards de FCFA soit quatre (04) millions de dollars US ce qui représente environ 19% du budget.

Au total les prévisions de recettes s'élèvent à environ dix milliards cinq cent millions (10 500 000 000) F CFA soit vingt et un (21) millions de dollars US.

2) Les dépenses

Conformément aux indicateurs du Programme de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD), les grandes lignes de dépenses de fonctionnement se présentent comme suit :

2-1) Les dépenses de fonctionnement administratif et de structure

Il s'agit des dépenses liées aux émoluments et au fonctionnement des services de l'administration locale. Elles sont chiffrées généralement à 20% du budget global soit en moyenne deux milliards cent millions (2 100 000 000) FCFA.

2-2) Les dépenses utiles

Il s'agit des dépenses relatives aux services offerts à la population à savoir :

- Voirie et drainage ;
- Enlèvement des ordures ;
- Les autres dépenses utiles ;
- Etc.

Elles sont estimées en moyenne à 50% du budget

2-3) Les dépenses d'investissement

Elles comprennent essentiellement les dépenses liées à l'acquisition immobilière (terrains pour la construction des infrastructures socio- communautaires, pour les lieux de regroupement et de gestion des ordures), à l'acquisition mobilière (véhicules, motos, engins lourds pour les travaux d'assainissement et de drainage...), à la construction des bâtiments, au pavage des voies, aux grosses réparations et à l'élaboration des stratégies de développement ou bien le plan de développement de la ville.

NB : Le budget de la mairie est constitué des recettes perçues par l'Etat dans la ville à qui il restitue une petite part. Cette part restituée par l'Etat à la ville représente 86% des ressources de la commune. Autrement dit les recettes propres perçues directement par la ville ne représentent que 14% du Budget de la commune. Par conséquent les 86% des ressources de la Mairie sont dans les mains de l'Etat central.

Par ailleurs malgré que la commune ait une autonomie financière, le comptable de la mairie à savoir le Receveur – Percepteur est nommé par le Ministre des Finances et les ressources de la Mairie sont domiciliées au trésor public.

Tableau : Les différentes composantes du budget de la mairie de Cotonou

N° d'ordre	RECETTES	%	DEPENSES	%
01	Impôts directs et restitution sur impôts et taxes	67	Dépenses de fonctionnement	20
02	Produits des services du domaine et des ventes directes	14	Dépenses utiles	50
03	Reversement et restitution sur impôts et taxes	19	Dépenses d'investissement	30
	TOTAL	100	100	100

La capacité de financement sera analysée par rapport à l'évolution des ressources internes comme externes et les dépenses relatives à la qualité des services à fournir aux populations (fonctionnement, dépenses utiles et surtout les dépenses d'investissement).

Evolution des recettes de la ville de Cotonou de 2002 à 2007

Années	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation en %	Observations
2002	7 828 523 887	6 995 618 902	89 ,36	
2003	9 200 703 208	7 872 278 709	85,56	
2004	9 811 962 210	8 321 728 380	84,81	
2005	10 416 397 010	7 352 682 887	70,59	Cette baisse est due à la réduction sensible de la taxe de voirie par le gouvernement
2006	10 807 778 764	8 674 847 187	80,26	
2007		9 223 597 782		

NB : La baisse observée en 2005 est due à la réduction sensible de la taxe de voirie par le gouvernement de l'époque.

15-2) LE PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS PROGRAMMEES

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût en FCFA	Plan de financement	Période		
					2007	2008	...2017
Renforcement de l'administration locale	Renforcement des capacités et des compétences du personnel des Directions et Services Techniques de la Mairie de Cotonou (formation, recyclage)	Avoir du personnel qualifié	39 974 000	Mairie : 23 984 400 AFD : 15 989 600			
	Dotation des Directions et Services Techniques de la Mairie en outils, matériels et équipements de travail	Doter les services en outils et matériels adéquats ; interconnexion, intranet...	268 950 000	Mairie : 107 58 000 Autres partenaires : 161 370 000			
	Construction / réhabilitation et équipement des bureaux des Directions, Services et Arrondissements	Disposer des directions et services bien équipés	679 585 650	Mairie : 100 %			
	Renforcement des compétences des Elus.	Avoir des élus bien formés	18 450 225	Mairie : 100 %			
	Evaluation du potentiel fiscal et non fiscal de la ville	Connaitre les capacités fiscales et non fiscales de la ville	14 950 615	Mairie : 100 %			
	Mise en place d'un système efficace de recouvrement des impôts et taxes et l'exploitation des potentiels non fiscaux	Accroître les ressources financières de la ville de la ville	50 350 000	Mairie : 20.140.000 Autres partenaires : 30.210.000			

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût	Plan de financement	Période		
					2007	2008	...2017
Renforcement de l'administration locale (suite)	Renforcement des capacités des services financiers	Doter les services financiers de moyens adéquats	22 150 950	Mairie : 100 %			
	Renforcement des capacités des élus et des directeurs techniques en management de mobilisation des ressources financières et en techniques de négociation	Former les directeurs et les élus en management de mobilisation des ressources et en techniques de négociation	15 450 750	Mairie : 100 %			
	Renforcement de la Direction de la Prospective et du Développement Municipal	Renforcer la DPDM	48 950 650	Mairie : 29.370.390 Autres partenaires : 19.580.260			
	Vulgarisation du PDC	Vulgariser le PDC	70 780 350	Mairie : 100 %			
	Organisation d'une évaluation à mi-parcours	Organiser une évaluation à mi-parcours	14 540 250	Mairie : 100 %			
	Organisation d'une évaluation finale	Organiser une évaluation finale	28 985 355	Mairie : 100 %			
	Création d'une police municipale	Assurer la sécurité des infrastructures mises en place par la ville	PM	-			
	Appui à la mise en place des tribunaux	Assurer la sécurité des personnes et des biens	PM	-			

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût	Plan de financement	Période		
					2007	2008	...2017
Renforcement de l'administration locale (suite)	Mise en place de l'intranet et de l'interconnexion	Améliorer la communication au sein des services municipaux	PM	-			
	Construction d'un centre de documentation urbaine	Améliorer le cadre d'information des usagers de la ville	PM	-			
	Construction d'une bibliothèque municipale	Améliorer les prestations des services municipaux	PM	-			
	Construction d'un centre multimédia municipal	Assurer le divertissement des populations et des jeunes en particulier	PM	-			
	Viabilisation du territoire de la ville	Améliorer les conditions d'habitations des populations de Cotonou	PM	-			
Coût du renforcement de l'administration locale : 1.273.118.795							

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût	Plan de financement	Période		
					2007	2008	...2017
Renforcement de la gouvernance locale	Sensibilisation des populations sur les droits et devoirs du citoyen dans le contexte de la décentralisation	Informers les populations sur leurs droits et devoirs	100.000.000	Mairie : 100 %			
	Conception et opérationnalisation d'un plan de communication	Disposer d'un plan de communication approprié	25.000.000	Mairie : 100 %			
	Organisation d'actions de promotion des femmes pour leur participation aux instances de prise de décision	Promouvoir la participation des femmes à la gestion publique	30.000.000	Mairie : 12.000.000 Autres partenaires : 18.000.000			
	Renforcement de la gouvernance locale sur ses aspects de transparence dans la gestion, de l'implication de tous dans la prise de décision	Renforcer la gouvernance locale par rapport à l'implication des populations à la gestion publique	15.000.000	Mairie : 100 %			
	Recherche de jumelage avec d'autres villes	Diversifier la coopération avec d'autres villes	PM				
	Elaboration des projets de développement à soumettre à des partenaires	Elaborer et soumettre des projets de développement aux partenaires	PM				
Coût du renforcement de la gouvernance locale : 170.000.000							

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût	Plan de financement	Période		
					2007	2008	...2017
Amélioration de la qualité des services municipaux	Construction et réhabilitation des modules de classes dans les arrondissements	Doter les écoles de bâtiments adéquats	352.650.000	Mairie ; Etat ; Autres partenaires			
	Equiper les écoles en mobiliers adéquats (tables et bancs)	Doter les écoles en mobiliers adéquats	125.400.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Construction et réhabilitation des centres de santé d'arrondissement	Doter les arrondissements de centres de santé dignes	658.252.000	Mairie ; Etat ; Autres partenaires			
	Appui à l'extension du réseau électrique	Permettre aux populations de disposer de l'électricité	112.450.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Appui à l'extension et au branchement d'adduction d'eau de la SONEB dans tous les quartiers	Permettre aux populations d'avoir accès à l'eau potable	79.850.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Sensibilisation sur le VIH/SIDA	Contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA	50.000.000	Mairie			

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût	Plan de financement	Période		
					2007	2008	...2017
Amélioration de la qualité des services municipaux	Renforcement de la sécurité des personnes et des biens	Assurer la sécurité des personnes et des biens	100.000.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Appui à la promotion des groupes artistiques et culturels	Promouvoir les groupes artistiques et culturels	50.000.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Organisation des tournois de football	Faire la promotion du football à travers les jeunes	75.000.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Construction des centres de loisirs	Disposer les arrondissements de centres de loisirs	350.000.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Promotion de l'excellence	Encourager l'intelligence	30.000.000	Mairie			
	Construction des centres de récupération des jeunes déscolarisés	Doter la ville de deux centres de récupération des jeunes déscolarisés	72.800.000	Mairie			
	Sensibilisation de tous les ménages de Cotonou à s'abonner à la pré- collecte	Permettre aux ménages de s'abonner à la Pré collecte	10.200.000	Mairie			
	Construction de 70 points de regroupement dans la ville	Disposer des centres de regroupement	2.450.000.000	Mairie : 980.000.000 Autres partenaires : 1.470.000.000			
	Construction des bacs à ordures	Doter la ville de bacs à ordures	700.000.000	Mairie : 280.000.000 Autres partenaires : 420.000.000			

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût	Plan de financement	Période		
					2007	2008	...2017
	Achat des camions de grande capacité pour le transport des ordures vers la décharge	Doter la ville des camions de grande capacité	250.000.000	Mairie ; Autres partenaires ;			
Amélioration de la qualité des services municipaux	Construction d'un centre de tri des ordures	Doter la ville d'un centre de tri afin de faciliter la gestion des déchets	100.000.000	Mairie : 100%			
	Acquisition des poubelles à installer sur les places publiques et dans les marchés	Améliorer l'état de propreté de la ville	PM	Mairie ; Autres partenaires			
	Mise en place d'une équipe d'intervention rapide et de destruction des dépotoirs sauvages et des tas anarchiquement déposés par les populations	Rendre la ville propre	225.000.000	Mairie			
	Transport des déchets vers la décharge	Faciliter le traitement des déchets	5 000.000.000	Mairie			
	Traitement des déchets à Ouessè (Ouidah)	Traiter les déchets	5 640.000.000	Mairie			

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût	Plan de financement	Période		
					2007	2008	...2017
Amélioration de la qualité des services municipaux	Désensablement des voies	Rendre la ville propre	2 352.000.000	Mairie : 100%			
	Entretien et la maintenance de la signalisation lumineuse et horizontale des carrefours	Améliorer la mobilité urbaine	2.880.000.000	Mairie : 100%			
	Marquage et entretien de la signalisation horizontale sur les voies	Améliorer la mobilité urbaine	PM				
	Signalisation verticale	Améliorer la mobilité urbaine	PM				
	Equipement des carrefours	Equiper les carrefours	5.000.000.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Renforcement de la couverture en électricité		PM				
Coût de l'amélioration de la qualité des services municipaux : 26.663.602.000							

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût	Plan de financement	Période		
					2007	2008	2009
Assainissement de la ville	Construction du contournement nord de Cotonou	Assainir la ville	70 milliards	Pays-Bas ; UE ; BOAD ; ETAT ; Mairie			
	Construction du Bassin XX	Assainir la ville	28 milliards	UE ; ETAT ; Mairie			
	Construction du Bassin AA	Assainir la ville	52 milliards	A rechercher			
	Construction du bras du collecteur P	Assainir la ville	30 milliards	Banque Mondiale ; Etat Mairie ; autres			
	Construction du collecteur V2	Assainir la ville	2,630 milliards	AFD ; Etat ; Mairie			
	Bitumage des voies	Doter les citoyens de voies carrossables	250 milliards	Mairie ; Etat ; Autres partenaires			
	Pavage des voies	Paver les voies	237,6 milliards	Mairie ; Etat ; Autres partenaires			
	Entretien des voies (rechargement et repofilage)	Entretenir les voies	2,5 milliards	Mairie			
	Entretien des collecteurs	Entretenir les collecteurs	2 milliards	Mairie			
	Sensibilisation des populations par rapport à l'entretien des ouvrages	Sensibiliser les populations pour l'entretien des ouvrages	50 000 000	Mairie			
Entretien des espaces verts, places, jardins publics et monuments	Rendre la vie attrayante	125 000 000	Mairie				

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût	Plan de financement	Période		
					2007	2008	2009
Assainissement de la ville (suite)	Entretien des bâtiments administratifs	Entretenir les bâtiments administratifs	175 000 000	Mairie			
	Acquisition/réparation et maintenance des engins	Avoir des équipements fonctionnels	2 milliards	Mairie			
Coût de l'assainissement de la ville : 684.705.000.000							

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût	Plan de financement	Période		
					2007	2008	...2017
Renforcement des bases de l'économie locale	Installation de système de drainage et d'irrigation sur les périmètres des maraîchers	Maitriser l'eau et rendre moins pénible l'arrosage	78.650.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Formation en technique de production et en technique de gestion	Renforcer la capacité des maraîchers	26.150.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Amélioration du circuit de distribution des intrants agricoles	Améliorer le circuit de distribution des intrants	PM	Mairie ; Autres partenaires			
	Création de mutuelle de crédit	Favoriser l'accès aux crédits	PM	Mairie ; Autres partenaires			
	Facilitation de l'accès aux crédits avec des conditions étudiées avec les producteurs (bonification d'intérêt)	Faciliter l'accès aux crédits	PM	Mairie ; Autres partenaires			
	Professionnaliser l'élevage conventionnel et non conventionnel	Encourager l'élevage dans la ville	PM	Mairie ; Autres partenaires			
	Professionnaliser la pêche	Rendre la pêche professionnelle	PM	Mairie ; Autres partenaires			
	Création de mesures incitatives à l'installation d'opérateurs économiques privés (facilités fiscales, bonnes conditions d'installation)	Faciliter l'installation des opérateurs économiques dans la ville	PM	Mairie ; Autres partenaires			

Type de programmes	Actions	Objectif	Coût	Plan de financement	Période		
					2007	2008	... 2017
Renforcement des bases de l'économie locale	Promotion des artisans	Promouvoir les artisans	Forfait : 50.000.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Développement des petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries	Encourager le développement des petites et moyennes entreprises	Forfait : 100.000.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Recherche des débouchés pour l'écoulement des produits	Aider les producteurs à écouler leurs produits	Forfait : 20.000.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Promotion des activités de production et de transformation des produits locaux	Appuyer les producteurs	Forfait : 15.000.000	Mairie ; Autres partenaires			
	Création d'une zone d'aménagement touristique sur la route des pêches	Encourager le développement du tourisme	PM	Mairie ; Autres partenaires			
	Aménagement de la zone commerciale de Ganhi	Appuyer le développement des activités commerciales	PM	Mairie ; Autres partenaires			
	Développement et dynamisation des marchés intérieurs	Dynamiser les marchés intérieurs	PM	Mairie ; Autres partenaires			
	Création des conditions favorables aux activités commerciales	Encourager les activités commerciales	PM	Mairie ; Autres partenaires			
	Appui à l'installation des jeunes entrepreneurs	Appuyer les jeunes entrepreneurs	Forfait : 50.000.000	Mairie ; Autres partenaires			
Coût renforcement des bases de l'économie locale : 339.800.000							

Tableau récapitulatif des coûts estimatifs des différentes actions à réaliser

N° d'ordre	Actions à réaliser	Coûts estimatifs	Pourcentage
01	Renforcement de la gouvernance locale	1 443 118 795	0,20
02	Amélioration de la qualité des services municipaux	26 663 602 000	3,74
03	Assainissement de la ville	684 705 000 000	96,01
04	Renforcement des bases de l'économie locale	339 800 000	0,05
	TOTAL	713 151 520 795	100

Le coût de l'assainissement de la ville représente environ 96% du coût total des investissements sur les dix (10). Ce qui suppose que les problèmes de Cotonou sont prioritairement des problèmes d'assainissement.

Chapitre 16 : Le cadre institutionnel de mise en œuvre

16-1 La mise en place d'un dispositif institutionnel

La réussite des actions programmées dans le Plan de Développement dépend de l'efficacité et du dynamisme du dispositif institutionnel chargé de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation. Au terme des lois de la décentralisation au Bénin, la mise en œuvre du PDC est du ressort et de la responsabilité du Conseil Municipal dirigé par le Maire. Néanmoins en raison de la spécificité et du caractère participatif que revêt sa mise en œuvre, une assistance technique et la participation de tous les acteurs paraissent nécessaires pour son exécution, son suivi et son évaluation, afin de lui garantir les meilleures chances de succès.

Pour son pilotage les organes suivants ont été mis en place :

- **Le Comité de Pilotage du Plan de Développement créé par arrêté N° : 2004/176/MCOT/SG/DPDM/DSDM du 14 décembre 2004.**

Il est présidé par le Premier Adjoint au Maire et a pour Coordonnateur Technique/Rapporteur, le Directeur de la Prospective et du Développement Municipal. Son secrétariat est tenu par le Secrétaire Général de la Mairie.

Le comité comprend également tous les membres du Conseil municipal, tous les directeurs des services techniques de la mairie, les responsables des services déconcentrés de l'Etat, les représentants des organisations professionnelles du secteur productif, les associations de développement, les partenaires au développement etc.

Il a pour missions essentielles :

- d'amender et d'adopter le planning de conduite de l'élaboration du plan de développement ;
- d'amender et d'adopter le plan d'actions de communication du processus d'élaboration du plan de développement ;
- d'assurer la mobilisation des populations autour de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de développement ;
- de valider les travaux des experts chargés de réaliser l'étude relative à l'élaboration du plan de développement ;
- de débattre et de veiller à la prise en compte des recommandations qui seront issues de l'exécution des travaux d'élaboration du plan de développement ;
- d'apprécier les différents rapports produits par les experts ;
- de rendre compte périodiquement au Maire du niveau d'exécution des travaux d'élaboration du plan de développement ;
- de jouer le rôle d'interface entre les populations et les consultants ;
- de faire le suivi du processus

- **Le Comité de pilotage d'Arrondissement du Plan de Développement**

Il a été créé par Arrêté N°2007/040/MCOT/SG/DPDM/DSPP/SPP du 11/05/2007.

Il est présidé par le Chef d'Arrondissement et a pour secrétaire l'assistant chargé du développement et de la Prospective au niveau dudit arrondissement. Les membres sont notamment : Les Présidents des Comités de développement des Quartiers (CDQ), les Conseillers de l'arrondissement, les Chefs de quartier etc.

- **Les Comités de Développement des Quartiers**

Créés par Arrêté N°2007/039/MCOT/SG/DPDM/DSPP/SPP du 11/05/2007

Ils constituent des outils privilégiés d'expression des habitants et de développement de la démocratie locale.

A ce titre, ils participent activement à l'élaboration, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation du Plan de Développement ;

Etc.

Pour la mise en œuvre proprement dite du plan, il faut les organes suivants :

- **Un organe technique de gestion et de suivi du plan (un organe exécutif).**

Il sera chargé de l'élaboration et de l'exécution des plans annuels, de la définition des conditions d'exécution des actions des plans annuels et de la mise en œuvre de la stratégie de communication spécifique du plan de développement. Un tel organe, pour réussir sa mission, devra disposer de ressources humaines qualifiées et expérimentées. Il s'agit d'un organe de promotion et de planification des actions de développement de la ville. La mairie dispose déjà dans son organigramme une Direction de la Prospective

et du Développement dirigée par un Ingénieur Statisticien Economiste (ISE) spécialiste des techniques d'enquête et de l'élaboration des stratégies sectorielles. Par conséquent les attributions de cet organisme peuvent être confiées à cette direction qu'il faudra doter de moyens humains, logistiques et financiers ;

- **Un organe de Coordination composé du Conseil Municipal, chargé de la maîtrise d'ouvrage.**

Il a pour attributions :

- la coordination et l'arbitrage de toutes les activités de développement de la ville ;
- l'approbation du plan d'actions et du budget annuel élaboré par la Direction de la Prospective et du Développement Municipal de la mairie, et même les conditions de son exécution ;
- la recherche de financement pour la mise en œuvre du plan ;
- l'attribution des marchés ;
- le suivi de la mise en œuvre des projets dans le cadre des plans annuels ;
- la mise en œuvre d'un mécanisme d'information et de restitution périodique de l'évolution de la mise en œuvre du plan à la population et aux différents intervenants.

16-2 La stratégie de mise en œuvre du PDC

16-2-1 Un système de planification et de suivi- évaluation

A partir du Plan de Développement Communal, la Direction de la Prospective et du Développement Municipal élabore des plans annuels qui seront approuvés par le Maire et son Conseil Municipal. Les plans annuels doivent indiquer avec précisions les activités programmées, le budget, le calendrier d'exécution, le schéma de financement et les personnes responsables ou impliquées dans l'exécution des différentes activités. Quant aux dossiers spécifiques, le DPDM peut faire appel à des spécialistes en fonction des domaines visés, soit au niveau des services déconcentrés de l'Etat, soit au niveau des cabinets ou personnes ressources ayant des expériences avérées dans les domaines concernés.

Le Directeur de la Prospective et du Développement Municipal (DPDM) doit apprêter les plans annuels avant les sessions du Conseil Municipal qui doit statuer sur le plan d'action annuel ; de préférence dans le dernier trimestre de l'année en cours. La validation du plan annuel sera précédée de l'évaluation du plan annuel écoulé.

Pour un meilleur suivi des activités contenues dans le PDC, la DPDM doit se réunir une fois par trimestre pour apprécier l'évolution des activités, rend compte au Maire Président du Conseil Municipal.

La vision du Maire étant sur 10 ans avec un mandat de cinq (05) ans chaque fois, il est souhaitable qu'une évaluation à mi- parcours soit réalisée tous les trois (03) ans avant l'évaluation finale en 2017.

16-2-2 La stratégie de mobilisation des ressources

Pour mieux mobiliser les ressources des dispositions adéquates doivent être prises notamment :

- l'amélioration du système de collecte des ressources fiscales ;
- la sensibilisation de la population pour le paiement des impôts et taxes. L'étude sur le tableau de bord économique réalisée par le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) en collaboration avec la DPDM pour le compte de la mairie a montré que sur 100 francs de richesse créée à Cotonou la mairie ne prélève que 0,2%. Alors que la norme africaine est de 5%. Ce qui témoigne des attitudes anti-citoyennes révélées par le diagnostic ;
 - la conception d'un plan de communication pour mobiliser les ressources ;
 - la négociation de l'appui des partenaires au développement pour le financement des projets du PDC ;
 - l'organisation d'une table ronde des bailleurs pour le financement des projets contenus dans le PDC ;
 - l'appel à la diaspora, aux acteurs privés et à la coopération décentralisée ;
 - la formation du personnel des services techniques de la mairie aux nouvelles techniques de management et de mobilisation des ressources ;
 - etc.

CONCLUSION

Dans le souci de l'amélioration des conditions de vie des populations de Cotonou, l'opportunité a été offerte au Maire le Président Nicéphore D. SOGLO d'élaborer le Plan de développement de la Commune. A cet effet il a mobilisé les ressources nécessaires pour doter la ville d'un cadre qui a permis d'identifier les problèmes prioritaires et les difficultés qui entravent le développement de Cotonou à partir d'un diagnostic participatif ascendant.

Autrement dit, pendant plusieurs mois, hommes, femmes jeunes, adultes, cadres et élus locaux se sont battus aux côtés des consultants pour sortir un outil qui prend en compte l'ensemble des projets et programmes cohérents et concertés de développement à exécuter en adéquation avec les orientations nationales et régionales et qui précise le but, les objectifs, les stratégies et les résultats à atteindre dans un temps donné ainsi que les moyens nécessaires.

Au titre des actions prioritaires à réaliser au niveau de la ville, l'assainissement occupe une place très importante. Il représente environ 96% des dépenses totales.

Par ailleurs la mobilisation de ressources que demande la réalisation de la vision du Maire est énorme. Par conséquent il est non seulement indispensable que sa vision soit partagée par tous, mais il faut nécessairement des actions concertées pour mobiliser les moyens nécessaires. En effet l'exécution par les communes d'actions de développement s'est souvent heurtée à des difficultés d'ordre principalement financier. Les moyens financiers des communes sont insuffisants pour mener une véritable action de développement. La raison est l'absence d'un excédent budgétaire ou la difficulté d'obtenir des prêts directement auprès des bailleurs. Ces derniers ne prêtant le plus souvent qu'à l'Etat central.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Données socio- économiques de la ville de Cotonou DPDM/MCOT 2006 ;
- 2- Perception de l'image du Maire et les attentes des populations SERHAU-SA/DPDM/MCOT première édition 2005 et deuxième édition 2006 ;
- 3- Rapport économique de la ville de Cotonou SERHAU- SA DPDM/MCOT 2005 ;
- 4- Indicateurs de pauvreté sur la ville de Cotonou SERHAU-SA/DPDM/MCOT juillet 2005 ;
- 5- Conditions d'existence des ménages du 13^{ème} arrondissement CBMS/DPDM/MCOT septembre 2006 ;
- 6- Résultats du RGHP3/ INSAE Octobre 2003 ;
- 7- Plan de Développement Communal de TOFFO janvier 2005 ;
- 8- Etude « Diagnostic et participation » de l'agglomération de Cotonou mai 2007 ;
- 9- Programmes d'activités de la mairie de Cotonou 2004, 2005, 2006 et 2007;
- 10- Tableau de bord économique de la ville de Cotonou PDM/DPDM/MCOT
- 11- Rapport sur les indicateurs urbains ; Observatoire Urbain Local de Cotonou DPDM/MCOT mars 2005 ;
- 12- Rapport sur la collecte des besoins des chefs d'arrondissement ;
- 13- Rapport sur la collecte des besoins des responsables des Comités de Développement des Quartiers (CDQ) de Cotonou ;
- 14- Rapport sur la synthèse des principales études réalisées sur Cotonou ;
- 15- Programme d'Etudes et d'Enquêtes sur le Secteur Informel INSAE/PNUD/BIT 1992
- 16- Croissance Urbaine au Bénin le cas de la ville de Cotonou, GUINGNIDO G. K Julien

A N N E X E S

Annexe1 : Répartition du réseau routier (voies pavées, voies bitumées et voies en terre) par arrondissement

Arrondissements	Longueur totale en km	Voies pavées en km	Voies bitumées en km	Total Voies revêtues en km	Reste à faire (Voies en terre) en km
1	127,56	4,10	3,7	7,80	119,76
2	38,53	3,45	0	3,45	35,08
3	58,56	7,05	1,40	8,45	50,11
4	127,55	7,085	3,21	10,30	117,25
5	75,71	16,10	9,19	25,29	50,42
6	63,99	7,30	1,35	8,65	55,34
7	56,69	8,335	5,10	13,44	43,25
8	48,26	5,40	1,70	7,10	41,16
9	107,72	11,65	2,70	14,35	93,37
10	48,40	1,34	2,30	3,64	44,76
11	46,23	5,17	2,10	7,27	38,96
12	102,62	8,85	9,82	18,67	83,95
13	24,22	5,60	0	5,60	18,62
TOTAL	926,04	91,43	42,57	134,01	792,03

Source : DST/MCOT 2005

NB : Les statistiques ci-dessus ont évolué et font état d'une longueur totale de 1200 Km de voies dont 160 km sont aménagées (nous ne disposons pas encore des détails par arrondissement)

Annexe2 : Répartition des infrastructures bancaires, de micro finances, du tourisme, de l'hôtellerie, du sport et de communication par arrondissement

Arrondissements	Banques	Institution de micro finances	Tourisme	Hôtel	Sport	Communication	Observations
1	0	4	1	9	3	2	Les bureaux annexes des banques et institutions de micro finances ne sont pas pris en compte
2	0	4	0	4	2	1	
3	0	2	0	3	1	3	
4	0	2	2	6	3	5	
5	10	2	1	8	2	5	
6	0	4	3	6	1	2	
7	2	6	2	3	0	12	
8	0	5	1	3	1	3	
9	0	3	2	3	5	4	
10	0	4	0	2	1	4	
11	1	4	4	1	2	6	
12	0	6	4	12	0	6	
13	0	3	2	1	1	2	
TOTAL	13	49	22	61	22	55	

Annexe3 : LES FICHES DES DIFFERENTS PROJETS

I-PROJET DE CONSTRUCTION DE COLLECTEURS

Collecteur n°1 : Suite du collecteur P jusqu'à la digue de Fifadji en BA (*)

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Départ	Fin fossé bétonné du collecteur P à Védoko
Fin	250 mètres en aval de la digue de Fifadji
Principales zones desservies	Zones d'ortoirs de Védoko, Sainte Rita, Fifadji, Vossa
Longueur totale	1 000 m
Nature de l'ouvrage	Caniveau trapézoïdal avec garde-corps
Ouverture en tête du collecteur	50 m
Largeur moyenne de fond (b)	30 m
Hauteur (h)	1,50 m
Surlargeur de remblai latéral	25 m
Talus	1/1
Description /Objectif	Dans le cadre de la mise en œuvre du PGUD1, les études techniques détaillées du collecteur P ont permis d'estimer son coût de réalisation à environ 22 milliards de F CFA. Un phasage a été défini et seul une longueur d'environ 1770 mètres a pu être réalisée dans le cadre du PGUD 1 sur une longueur totale de 6700 mètres. Le présent projet vise à poursuivre la construction du collecteur en Béton Armé sur environ 1 000 mètres, ce qui permet d'aller à 250 mètres en aval de la digue de Fifadji. Cela permettra de conforter ce qui a été fait au titre du PGUD1 et d'apporter une solution durable aux problèmes d'inondations observés à chaque saison des pluies dans la zone de la digue de Fifadji.

ELEMENTS FINANCIERS	
Travaux	3 001 490 000
Etudes Techniques, contrôle et surveillance des travaux	180 089 400
Essai de Laboratoire	75 037 250
Maîtrise d'Ouvrage Déléguée	146 547 749

(*) La suite du collecteur sera aménagée en fosse en terre afin d'assurer l'écoulement jusqu'au Lac Nokoué.

COUT TOTAL DE L'OPERATION

3 403 164 399

EMPLOIS DIRECTS ATTENDUS (Hommes Jours)

341 512

COUT EMPLOIS DIRECTS CREEES (F CFA)

680 632 880

Collecteur n° 3 : Aménagement collecteur P en fosse en terre entre la digue de
Fifadji et le Lac

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Départ	250 mètres en aval de la digue de Fifadji
Fin	Lac Nokoué (à Vossa)
Principales zones desservies	Zones d'ortoirs de Fifadji, Vossa
Longueur totale	3 000 m
Nature de l'ouvrage	Fossé en terre (ouverture) avec ouvrage de franchissement au droit des voies
Ouverture en tête du collecteur	100 m
Largeur moyenne de fond (b)	100 m
Hauteur (h)	1,50 m
Surlargeur de remblai latéral	0 m
Talus	
Description /Objectif	Il s'agit d'assurer l'écoulement des eaux drainées par le collecteur P en procédant à un dragage léger depuis la digue de Fifadji jusqu'à l'exutoire final qui est le lac. Cet aménagement vise à rendre le collecteur P plus efficace en évitant l'accumulation des eaux entre la digue de Fifadji et la voie d'accès à Vossa. Des ouvrages d'équilibre seront réalisés au droit des voies de circulation.

ELEMENTS FINANCIERS	
Travaux	2 150 000 000
Etudes Techniques, contrôle et surveillance des travaux	129 000 000
Essai de Laboratoire	53 750 000
Maitrise d'Ouvrage Déléguée	104 973 750

COÛT TOTAL DE L'OPERATION

2 437 723 750

EMPLOIS DIRECTS ATTENDUS (Hommes Jours)

244 629

COÛT EMPLOIS DIRECTS CREEES (F CFA)

487 544 750

Collecteur n° 4 : Collecteur P' (partie en amont par rapport au dalot de Védoko)

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Départ	Vodjè
Fin	Dalot de Védoko (sur la voie express)
Principales zones desservies	Vodjè – Védoko
Longueur totale	3 400 m
Nature de l'ouvrage	Caniveaux-cadres et Canal trapézoïdal
Caniveaux-cadres 2 x (1,20 x 1,20)	2 800 m
Canal trapézoïdal	600 m
Ouverture en tête	6 m
Largeur moyenne de fond (b)	3 m
Hauteur (h)	1,50 m
Surlargeur de remblai	20 m
Talus	1/1
Description / Objectif	Cette partie du collecteur P est située en amont du dalot de Védoko. Sa réalisation vise principalement à assainir le quartier de Vodjè qui se trouve sous l'eau à chaque averse significative. Sa réalisation est aussi indiquée pour un assainissement efficace de la voie reliant le carrefour de Houéyiho au carrefour de la pharmacie Agontinkon.

ELEMENTS FINANCIERS	
Travaux	1 782 997 400
Etudes Techniques, contrôle et surveillance des travaux	106 979 844
Essai de Laboratoire	44 574 935
Maîtrise d'Ouvrage Déléguée	87 054 848

COUT TOTAL DE L'OPERATION

2 021 607 027

EMPLOIS DIRECTS ATTENDUS (Hommes Jours)

202 871

COUT EMPLOIS DIRECTS CREES (F CFA)

404 321 405

II- PROJET D'AMENAGEMENT DES POINTS DE REGROUPEMENT DES DECHETS SOLIDES MENAGES

1-Contexte et justification

Le nouveau plan municipal de gestion des déchets solides à Cotonou comporte plusieurs étapes à savoir : la pré-collecte, collecte/transport et le traitement au site de décharge finale.

Les déchets pré-collectés au niveau des ménages nécessitent d'être regroupés en un endroit ou site de transit appelé point de regroupement en attendant leur acheminement pour la décharge finale.

L'aménagement de ces points est d'autant plus justifié car, il évite la multiplication des dépotoirs sauvages tout azimuts dans la ville. De plus, il assure la liaison entre la pré-collecte et la collecte et permet une évacuation écologique des déchets des ménages vers la décharge finale.

2-OBJECTIF GENERAL

- Améliorer la gestion des déchets solides ménagers dans la ville de Cotonou.

3-OBJECTIF SPECIFIQUES

- Eviter les dépôts anarchiques d'ordures ménagères à Cotonou
- Diminuer la pollution de la nappe phréatique
- Mettre en place des équipements d'aménagement

4-ACTIVITES

- Implantation de l'ouvrage
- Fouille
- Travaux proprement dits

5-RESULTATS ATTENDUS

- Au moins 70 points de regroupement aménagés
- Personnel de point de regroupement formé
- 70 centres de regroupement installés et fonctionnels.

6-BUDGET PREVISIONNEL

N°	ACTIVITES	Montant global (F CFA)
01	Aménagement de 70 points de regroupements (double)	1.260.000.000
02	Formation de personnel de point de regroupement (140 personnes)	14.000.000
	Financement Total	1.274.000.000
	Contribution de la ville	180.000.000
	Financement recherche	1.094.000.000

III- PROJET DE CONFECTION DE CONTENEURS A ORDURES MENAGERES

Titre : Confection de conteneurs à ordures ménagères

1- Contexte et justification

Dans le contexte du nouveau plan municipal de gestion des déchets à Cotonou, il est prévu 70 points de regroupements devant recevoir en moyenne 280 conteneurs de 14m³. A l'heure actuelle, à peine une quarantaine de bacs à ordures de 7m³ et 14m³ confonds sont disponibles et déployés sur le terrain. Résultat, les ordures bondent complètement les conteneurs mis en place et jonchent le sol avec comme conséquences : la pollution de la nappe phréatique, des eaux souterraines et de surface, la pollution esthétique avec la dégradation du paysage physique.

2-OBJECTIFS GENERAUX

- Amélioration de la gestion des déchets solides ménagers à Cotonou ;
- Protéger l'environnement.

3-OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Doter tous les points de regroupement de bacs à ordures (matériels de collecte et d'évacuation appropriés des DSM) ;
- Améliorer le taux de couverture actuelle de la collecte et évacuation des déchets solides ménagers à Cotonou.

4-RESULTATS ATTENDUS

- 100% des points de regroupement disposent au moins de quatre bacs à ordure ;
- 100% des lieux publics servant de point de regroupement assainis ;

- L'environnement est protégé ;
- Atteindre au moins 80 à 95% de couverture en matière de collecte.

5-ACTIVITES

- Préparation des éléments du container ;
- Mis en place sur tous les éléments de la première couche de plombium ;
- Réalisation de l'ossature par soudure (avec rails et traverses du bas en UNP de 150 ;
- Mise en place des tôles d'épaisseur 40/10 (armature latérale en UPN de 70 par soudure ;
- Mise en place de l'armature arrière à l'endroit de prise et de levage du conteneur en UPN de 140 et soudage complet ;
- Mise en place des portes d'évacuation de 270° avec des crochets pour les retenir à la position d'ouverture ;
- Mise en place de poignet d'ouverture des portes en fer rond de 25 recouvert de tube galvanisé de (26/34) pour permettre une bonne prise ;
- Mise en place de solide bras permettant de soulever le container sans difficulté ;
- Mise en place de larges ouvertures en haut et de chaque côté permettant le vidange facile des ordures lors des manœuvres ;
- Mise en place de solides crochets en fer de (20/10) pour accrocher le filet ;
- Mise en place sur le container de la deuxième couche de plombium ;
- Première couche de peinture à huile rexagro ;
- Deuxième couche de peinture à huile rexagro.

6-BUDGET PREVISIONNEL

N°	ACTIVITES	Coûts US	Coûts CFA
1	Conteneurs complets de 14 m 3 ouvert	1.150.000	690.000.000
2	Suivi et Evaluation	95.830	57.500.000
3	Coût Total	1.245.830	747.500.000
4	Financement recherche	1.121.250	672.750.000
5	Contribution de la ville	124.580	74.750.000

IV- PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES MARCHES

PROJET N° 1

1/ TITRE DU PROJET :	Construction de marché de Midombo à Cotonou (3 ^{ème} Arrondissement : Akpakpa) 13.125m ²
2/ LOCALISATION :	-Département de l'Atlantique et du Littoral -Mairie de Cotonou (3 ^{ème} Arrondissement)
3/ ORGANISMES RESPONSABLES :	-Mairie de Cotonou -Directions des Services Techniques
4/JUSTIFICATION	<p>-La ville de Cotonou dispose seize (16) marchés secondaires environ et de deux marchés à caractère de gestion autonome (Dantokpa et Ganhî) et sur les 16 marchés secondaires, seulement quatre sont construits. Les 12 restants sont dans des états délabrés.</p> <p>-Ces marchés sont assujetis aux aléas climatiques pluies néfastes notamment les fortes pluies occasionnant des inondations causant ainsi des nuisances à la santé des usagers du marché.</p> <p>-les apatames ou les hangars de fortune constituent des dangers aux usagers.</p>
5/OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET :	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les équipements marchands municipaux et leurs gestions -Assurer la mise hors d'eau des marchés -Construire les hangars et les toilettes -Abonnement aux réseaux de la SBEE (EAU+ ELECTRICITE) -Assurer de façon durable la propreté dans le marché -Assainir le cadre de vie des usagers du marché -Prévenir les risques de nuisance sur la santé, l'environnement et l'encombrement du marché.
6/DESCRIPTION DU PROJET :	<p>Le projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -RDC +1 -Evacuation des usagers -Dégagement des lieux -Travaux d'assainissement et de voiries du marché (la mise hors intérieur et extérieur) -Construction de hangars -Construction d'un (01) module de toilettes (05

	WC et 04 douches) -Réhabilitation des latrines existantes
7/RESULTATS ATTENDUS :	-L'accroissement des recettes marchands (ressources propre) de la ville -L'amélioration du cadre de vie et de circulation des usagers -L'assainissement des lieux (maintien de la propreté)
8/NOMBRE DE BENEFICIAIRES :	-La ville de Cotonou -Tous les usagers du marché Midombo et les populations
9/COÛT DU PROJET :	-997.190.000 F CFA -1.520.107 Euros
10/FINANCEMENT DU PROJET :	-Mairie de Cotonou pourra contribuer à 10% -Le reste du financement est à rechercher.

PROJET N°2

1/ TITRE DU PROJET :	Construction du marché Ménontin à Cotonou (9 ^{ème} Arrondissement) 8.285m2
2/ LOCALISATION :	-Département de l'Atlantique et du Littoral -Mairie de Cotonou (Kindonou)
3/ ORGANISMES RESPONSABLES :	-Mairie de Cotonou Direction des Services Techniques
4/JUSTIFICATION	-La ville de Cotonou dispose seize (16) marchés secondaires environ et de deux marchés à caractère de gestion Autonome (Dantokpa et Ganhi) -Et sur les 16 marchés secondaires, seulement quatre sont construits. Les 12 restants sont dans des états délabrés. -Ces marchés sont assujettis aux Aléas climatiques néfastes notamment les fortes pluies occasionnant des inondations causant ainsi des nuisances à la santé des usagers du marché. -Les apatâmes ou les hangars de fortune constituent des dangers aux usagers.
5/OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET :	-Renforcer les équipements marchands municipaux et leurs gestions -Assurer la mise hors d'eau des marchés -Construire les hangars et les toilettes dans les marchés -Abonnement aux réseaux de la SBEE (EAU + ELECTRICITE) -Assurer de façon durable la propreté dans le marché -Assainir le cadre de vie des usagers du marché de Kindonou Cotonou -Prévenir les risques de nuisance sur la Santé, l'Environnement et l'encombrement du marché.
6/DESCRIPTION DU PROJET :	Le projet porte sur : -RDC + 1 -Evacuation des usagers -Dégagement des lieux -Travaux d'assainissement et de voiries du marché (la mise hors intérieur et extérieur) -Construction de 290 hangars -Construction d'un (01) module de toilettes (02 WC et 02 douches) -Réhabilitation des latrines existantes.
7/RESULTATS ATTENDUS :	-L'accroissement des recettes marchandes (ressources propres) de la ville.

	<ul style="list-style-type: none"> -L'amélioration du cadre de vie et de circulation des usagers. -L'assainissement des lieux (maintien de la propreté)
8/NOMBRE DE BENEFICIAIRES :	<ul style="list-style-type: none"> -La ville de Cotonou -Tous les usagers du marché Kindonou et de ses environs
9/COÛT DU PROJET :	<ul style="list-style-type: none"> -1.207.000.000 F CFA -1.839.939 Euros
10/FINANCEMENT DU PROJET :	<ul style="list-style-type: none"> -Mairie de Cotonou pourra contribuer à 10% -Le reste du financement est à rechercher

PROJET N°3

1/ TITRE DU PROJET :	Construction de marché de Dandji à Cotonou (1 ^{er} Arrondissement 1.430m2)
2/ LOCALISATION :	Département de l'Atlantique et du Littoral -Mairie de Cotonou (Akpakpa)
3/ ORGANISMES RESPONSABLES :	-Mairie de Cotonou -Direction des Services Techniques
4/JUSTIFICATION	-La ville de Cotonou dispose seize (16) marchés secondaires environ et de deux marchés à caractère de gestion autonome (Dantokpa et Ganhi). Et sur les 16 marchés secondaires, seulement quatre sont construits, les 12 restants sont dans états délabrés. Ces marchés sont assujettis aux Aléas climatiques néfastes notamment les fortes pluies occasionnant des inondations causant ainsi des nuisances à la santé des usagers du marché. -Les apatâmes ou les hangars de fortune constituent des hangars aux usagers.
5/OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET :	-Renforcer les équipements marchands municipaux et leurs gestions -Assurer la mise hors d'eau des marchés -Construire les hangars et les toilettes -Abonnement aux réseaux de la SBEE (EAU + ELECTRICITE) -Assurer de façon durable la propreté dans le marché. -Assainir le cadre de vie des usagers du marché. -Prévenir les risques de nuisance sur la santé, l'environnement et l'encombrement du marché.
6/DESCRIPTION DU PROJET :	Le projet porte sur : -RDC + 1 -Evacuation des usagers -Dégagement des lieux -Travaux d'assainissement et de voiries du marché (la mise hors intérieur et extérieur) -Construction de 290 hangars -Construction d'un (01) module de toilettes (02 WC et 02 douches) -Réhabilitation des latrines existantes.
7/RESULTATS ATTENDUS :	-L'accroissement des recettes marchandes (ressources propres) de la ville.

	<ul style="list-style-type: none"> -L'amélioration du cadre de vie et de circulation des usagers -L'assainissement des lieux (maintien de la propreté)
8/NOMBRE DE BENEFICIAIRES :	<ul style="list-style-type: none"> -La ville de Cotonou -Tous les usagers du marché Dandji et des environs.
9/COÛT DU PROJET :	<ul style="list-style-type: none"> -418.000.000 CFA -637.195 Euros
10/FINANCEMENT DU PROJET :	<ul style="list-style-type: none"> -Mairie de Cotonou pourra contribuer à 10% -Le reste du financement est à rechercher.

PROJET N°4

1/ TITRE DU PROJET :	Construction du marché ST Louis de Gbédégbé à Cotonou (13 ^{ème} Arrondissement) 3.440m ²
2/ LOCALISATION :	-Département de l'Atlantique et du Littoral -Mairie de Cotonou Gbédégbé Houenoussou
3/ ORGANISMES RESPONSABLES :	-Mairie de Cotonou -Direction des Services Techniques
4/JUSTIFICATION	-La ville de Cotonou dispose seize (16) marchés secondaires environ et de deux marchés à caractère de gestion autonome (Dantokpa et Ganhi) -Et sur les 16 marchés secondaires, seulement quatre sont construits. Les 12 restants sont dans des états délabrés. -Ces marchés sont assujettis aux Aléas climatiques néfastes notamment les fortes pluies occasionnant des inondations causant ainsi des nuisances à la santé des usagers du marché. Les apatâmes ou les hangars de fortune constituent des dangers aux usagers.
5/OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET :	-Renforcer les équipements marchands municipaux et leurs gestions -Assurer la mise hors d'eau des marchés -Construire les hangars et les toilettes -Abonnement aux réseaux de la SBEE (EAU + ELECTRICITE) -Assurer de façon durable la propreté dans le marché. -Prévenir les risques de nuisance sur la santé, l'environnement et l'encombrement du marché.
6/DESCRIPTION DU PROJET :	Le projet porte sur : -RDC + 1 -Evacuation des usagers -Dégagement des lieux -Travaux d'assainissement et de voiries du marché (la mise hors intérieur et extérieur) -Construction de 260 hangars -Construction d'un (01) module de toilettes (02 WC et 02 douches) -Réhabilitation des latrines existantes.
7/RESULTATS ATTENDUS :	-l'Accroissement des recettes marchandes (ressources propre) de la ville. -l'Amélioration du cadre de vie et de circulation des usagers.

	-l'Assainissement des lieux (maintien de la propreté)
8/NOMBRE DE BENEFICIAIRES :	-La ville de Cotonou. -Tous les usagers du marché St Louis et de ses environs.
9/COÛT DU PROJET :	-472.000.000 FCFA -719.513 Euros
10/FINANCEMENT DU PROJET :	-Mairie de Cotonou pourra contribuer à 10% -Le reste du financement est à rechercher.

PROJET N°5

1/ TITRE DU PROJET :	Construction du marché St Houenoussou à Cotonou (12 ^{ème} Arrondissement) 10.500m2
2/ LOCALISATION :	-Département de l'Atlantique et du Littoral -Mairie de Cotonou Gbédégbé Houenoussou
3/ ORGANISMES RESPONSABLES :	-Mairie de Cotonou -Direction des Services Techniques
4/JUSTIFICATION	-La ville de Cotonou dispose seize (16) marchés secondaires environ et de deux marchés à caractère de gestion autonome (Dantokpa et Ganhi). -Et sur les 16 marchés secondaires, seulement quatre sont construits. Les 12 restants sont dans des Etats délabrés. -Ces marchés sont assujettis aux Aléas climatiques néfastes notamment les fortes pluies occasionnant des inondations causant ainsi des nuisances à la santé des usagers du marché. -Les apatâmes ou les hangars de fortune constituent des dangers aux usagers.
5/OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET :	-Renforcer les équipements marchands municipaux et leurs gestions -Assurer la mise hors d'eau des marchés -Construire les hangars et les toilettes -Abonnement aux réseaux de la SBEE (EAU + ELECTRICITE) -Assurer de façon durable la propreté dans le marché. -Assainir le cadre de vie des usagers du marché. -Prévenir les risques de nuisance sur la Santé, l'Environnement et l'encombrement du marché.
6/DESCRIPTION DU PROJET :	-Le projet porte sur : -RDC +1 -Evacuation des usagers -Dégagement des lieux -Travaux d'assainissement et de voiries du marché (la mise hors intérieur et extérieur) -Construction de 260 hangars -Construction d'un module (01) module de toilettes (02 WC et 02 douches) -Réhabilitation des latrines existantes.
7/RESULTATS ATTENDUS :	-L'accroissement des recettes marchands

	(ressource propre) de la ville -L'amélioration du cadre de vie et de circulation des usagers -L'assainissement des lieux (maintien de la propreté).
8/NOMBRE DE BENEFICIAIRES :	-La ville de Cotonou -Tous les usagers du marché St Louis et de ses environs.
9/COÛT DU PROJET :	-1.530.000.000 FCFA -2.332.317 Euros
10/FINANCEMENT DU PROJET :	-Mairie de Cotonou pourra contribuer à 10% -Le reste du financement est à rechercher.

V- PROGRAMME DE TRANSPORTS ET MOBILITE URBAINE

Projet N°1

Intitulé du projet : Gares routières
: Est (PK-11)
: Ouest (Godomey)
: Nord (Abomey-Calavi)

Présentation du projet

1- Problématique

La création des gares routières dans la ville de Cotonou se fait, jusqu'en 1996, de façon azimut sans aucune étude préalable. Cette situation se traduit par le positionnement des gares routières aux endroits non appropriés, l'accaparement de la voirie par les véhicules de transport interurbain et les stationnements hors parcs. Les conditions de circulation deviennent de plus en plus difficiles à l'intérieur de la ville.

2- Solutions envisagées

Dans le but de pallier à ces différents problèmes, le plan de circulation de Cotonou élaboré en 1996 par le groupement de bureaux TRANSITEC Ingénieurs Conseils SA. A Lausanne (Suisse) et AUXI-BTP Ingénieurs Conseils à Cotonou dans le secteur du marché International de gare routière centrale à Cotonou dans le secteur du marché International de Dantokpa et les autres gares, aux entrées Est et Ouest de la ville. Pour la mise en œuvre, la Banque Mondiale a, en 1999, dans le cadre du Projet Sectoriel des Transports (P.S.T) apporté un appui en finançant les études techniques de construction de construction et de gestion de la gare routière centrale de Dantokpa.

Les aménagements prévus sur les différentes gares comprennent : le revêtement en pavés et l'assainissement des aires de circulation, les bâtiments de gestion, le hall des voyageurs, les équipements d'éclairage et de signalisation.

La gestion est assurée par un concessionnaire privé. La capacité de ladite gare a atteinte.

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs visés dans la réalisation de ce projet sont :

- délocaliser les gares créées de façon anarchique à l'intérieur de la ville ;
- améliorer le déplacements des usagers à faibles revenus vers les zones périphériques de Cotonou à savoir : Akassato, Godomey et Ekpé ;
- réduire les accidents de circulation et les nuisances sur l'environnement.

ORGANISATION DU PROJET

Les études techniques seront réaliser par un bureau d'études choisi à cet effet par la Mairie. Ces études ont été déjà amorcées au cours des études de gestion des parkings et des gares routières. Le projet sera réalisé en deux phases à savoir :

1^{ère} phase : Etudes techniques

2^{ème} phase : Exécution des travaux de construction.

Le projet fera l'objet de plusieurs marchés. Les infrastructures à réaliser seront concédées à des opérateurs économiques privés qui en assureront la gestion directe et l'entretien.

La contre partie de la Mairie de Cotonou sera constituée des frais d'acquisition des différentes sites.

COÛT DE REALISATION

1-Coût total du projet : 950.000.000 FCFA

Détails :

- Est (PK11) : 350.000.000 FCFA
- Ouest (Godomey) : 265.000.000 FCFA
- Nord (Abomey-Calavi) : 335.000.000 FCFA

3- Acquisition des sites : 127.000.000 F CFA (Mairie de Cotonou).

PROJET N°2

Intitulé projet : Parkings poids lourds

- PK 11
- Akassato

PRESENTATION DU PROJET

1-Problèmes

Le stationnement des poids lourds à l'intérieur de la ville de Cotonou, se fait actuellement un peu partout. Il s'ensuit un accaparement de la voirie urbaine et des espaces publics au détriment des usagers. La restriction actuelle des horaires de circulation des véhicules poids lourds ne résout pas tous les problèmes liés à la circulation de ces véhicules et les nuisances à leur stationnement aux abords des routes dans l'attente des heures autorisées.

2-Solutions Envisagées

Afin de lutter contre le stationnement anarchique, une étude du stationnement des poids lourds financée par la Banque Mondiale a été faite par un bureau d'études suisse afin de définir une politique de stationnement des poids lourds à Cotonou. Deux concepts de stationnement sont retenus : stationnement de courte durée (01 jour) à l'intérieur de la ville et le stationnement de longue durée (supérieur à 1 jour) à l'extérieur de la ville aux sorties Ouest et Est.

En ce qui concerne le stationnement de courte durée, l'intérieur de la ville, sur financement de l'IDA, et dans le cadre du projet sectoriel des transports, deux parcs de stationnement ont été construits. Le premier au centre ville devant le collège de l'Espoir et le second à Todomé à Dantokpa.

La présente fiche ne prend alors en compte que les parcs à l'extérieur de la ville. A l'est au PK 11 et à l'Ouest à Akassato.

L'aménagement prévu comprend le revêtement et l'assainissement de l'air de circulation, et la gestion, l'hébergement et la restauration sur les parcs.

Contrairement à la tarification progressive qui augmente avec la durée de stationnement, appliquée sur les parcs de courte durée celle des parcs de longue durée serait dégressive.

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs visés dans la réalisation de ce projet sont :

- répondre à la demande de stationnement de longue durée ;
- répondre aux problèmes d'insécurité et de congestion liés aux poids lourds ;
- améliorer la fluidité du trafic ;
- diminuer les nuisances sur l'environnement ;
- récupérer de l'espace public ;
- résoudre le problème de dégradation des infrastructures et ouvrages d'assainissements urbains dus aux poids lourds.

ORGANISATION DU PROJET

Les études techniques seront réalisées par un bureau d'études choisis à cet effet. Ces études ont été amorcées au cours de l'étude du stationnement des poids lourds. Le projet sera réalisé en deux tranches :

- 1^{ère} tranche : le parking PK 11
- 2^{ème} tranche : le parking d'Akassato

Il fera l'objet de plusieurs marchés. Après réalisation, ces parkings seront concédés à des privés qui assureront la gestion directe et la maintenance de tous les équipements.

FICHE FINANCIERE

Coût total du projet : 884.000.000 FCFA

-Coût Akassato : 484.000.000 FCFA

-Coût PK 11 : 400.000.000 FCFA

PROJET N°3

Intitulé du projet : Zone piétonne de Ganhi

PRESENTATION DU PROJET

1-Problématique

L'hypercentre de Cotonou situé au cœur de la zone commerciale de Ganhi est traversé par l'avenue Clozel qui constitue l'une de la principale liaison entre les deux routes Nationales Inter-Etat. Cette situation de l'avenue Clozel ajoutée et le caractère commercial de la zone font que ce centre est le pôle d'un important trafic motorisé. Il en résulte des nuisances importantes dont entre autres, le bruit, la pollution et les stationnements anarchiques.

2-Solutions envisagées

La solution envisagée dans le plan de circulation est la réalisation d'un 3^{ème} Pont sur la lagune de Cotonou et la création d'un axe Est-Ouest qui déviera le trafic principal du Centre-ville. Ce dernier, dégagé de volumes importants de circulation pourra alors être réaménagé. L'accessibilité principale en sera assurée par l'Avenue Steinmetz et le Boulevard de France. Les aires de stationnement seront en périphérie de l'hypercentre. Il sera ainsi mis en place. Pour la livraison à heures fixes.

La condition de la mise en place de ce projet est la réalisation du 3^{ème} Pont de Cotonou et de ses voies d'accès dont les travaux sont actuellement en exécution.

A Cotonou, cet enjeu est très important pour l'hypercentre, car actuellement il n'est pas complètement structuré, ni densité. Cet aménagement sera l'un des principaux paramètres positifs du plan de circulation.

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs visés dans la réalisation de ce projet sont :

-Protéger le Centre ville Ganhi et sécuriser les piétons ;

- revaloriser le Centre commercial Ganhi, le décharger du trafic et des nuisances ;
- offrir une excellente accessibilité à ce centre et développer son rôle d'attractivité ;
- récupérer de l'espace, affecté aujourd'hui aux déplacements et l'embellir.

ORGANISATION DU PROJET

Les études seront réalisées par un bureau d'études choisi à cet effet par la Mairie. Les conditions de mise en œuvre de ce projet que sont : la construction du 3^{ème} Pont de Cotonou et de ses voies d'accès sont remplies. Le projet sera exécuté en deux phases à savoir :

- a. 1^{ère} phase : Etudes techniques
- b. 2^{ème} phase : Exécution des travaux d'aménagement.

COÛT DE REALISATION

Coût total du projet : 290.600.000 FCFA

Détails :

- Surface totale de la zone piétonne : 12.000m²
- Surface à paver : 9.600m²
- Espace verts : 2.400 m²
- Coût au m² : 18.500 FCFA
- Coût totale pavage : 177.600.000 FCFA
- Espaces vert : 18.000.000 FCFA
- Equipements : 75.000.000 FCFA
- Etudes techniques : 20.000.000 FCFA

PROJET N°4

INTITULE DU PROJET : AMELIORATION DE LA MOBILITE URBAINE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de circulation de Cotonou, différentes actions ont été entreprises depuis 1997 par la ville de Cotonou avec l'aide des partenaires au développement dont notamment la Banque Mondiale. Ces actions ont contribué à une amélioration sensible du réseau de voirie.

L'un des volets les plus importants de ce plan de circulation est l'implantation à Cotonou d'un système de transport collectif de masse. Elle devrait changer fondamentalement le paysage du transport urbain à Cotonou et régler entre autres, les énormes problèmes d'embouteillages et de pollution.

Pour y parvenir, différentes études ont été réalisées en vue d'affiner la stratégie du transport urbain collectif définie par le Plan de Circulation. Ces études sont :

- Etude de mise en place des transports urbains collectifs à Cotonou (Décembre 2001-SRHAU-SA)
- Etude technico-économique de rentabilité de la concession des lignes d'autobus du transport urbain collectif à Cotonou (Novembre 2002-Cabinet CSI Consultants)

Le présent Projet de Mobilité Urbaine vise donc à appuyer la Mairie de Cotonou pour la mise en place des différentes infrastructures nécessaires au démarrage du transport urbain collectif et à renforcer les capacités du service municipal chargé de la mobilité urbaine. Les coûts des travaux de construction des infrastructures et les besoins nécessaires au renforcement des capacités de gestion se présentent comme suit :

- 1 Appui pour la construction des abris bus et les gares aux bouts des lignes

Tableau descriptif des lignes

Désignation	Origine	Destination	Longueur	Nombre d'arrêts
Ligne N°1	Carrefour Godomey	Carrefour Lègba	9,60 km	16
Ligne N°2	Stade de l'Amitié	Marché Ganhi	8,7 km	14
Ligne N°3	Aéroport	Carrefour la Lune	11,00 km	30
Ligne N°4	Abattoir	Carrefour Lègba	11,50 km	19
Ligne N°5	Bourse du Travail	Carrefour Suru-Léré	7,90 km	24
Total			48,70	103

Le réseau de transport urbain collectif par bus de la ville de Cotonou s'étale sur une longueur d'environ 50.000 mètres linéaires (voiries bitumées et pavées) et est constituées de 206 (103 x 2) points d'arrêts. Deux gares sont identifiées la gare de l'Ancien pont, face à l'Eglise Notre-Dame, long de l'avenue Clozel et de la gare de la Station Lègba.

Les aménagements des arrêts sont prévus pour être exécutés dans les emprises de la voirie mais suffisamment éloignés des chaussées afin de ne pas constituer un obstacle supplémentaire. Ils devront en outre offrir aux usagers un abris de protection contre les intempéries, constituer un élément d'esthétique urbaine et d'embellissement de l'espace et servir de support publicitaires ou de panneau d'informations générales sur la ville.

Des abris bus de 4 m x 2 m (4mètres de façade sur rue et 2mètres de profondeur équipés de bancs) ont été proposés. L'aménagement de gares est du même type que celui des arrêts bus mais avec une capacité plus importante.

Le coût de la construction des abris et des gares se présente comme suit :

-Construction de deux cent six (206) abris bus: $1.984.670 \times 206 = 408.842.020$ FCFA

-Construction de deux (02) gares : PM 326.106.520 FCFA Total : 734.948.540 FCFA

2- Aménagement des itinéraires et des points d'arrêt

L'aménagement des itinéraires et des points d'arrêt ne prend pas en compte la construction des voies, ni leur réhabilitation et entretien. Il s'agit de la signalisation horizontale constituée du marquage au sol des itinéraires et du marquage au droit des arrêts.

Les éléments du coût pour l'aménagement des itinéraires sont :

-Peinture : 5.500 F/m²

-Main d'œuvre : PM

-Longueur du réseau intéressé : 62.700 ml

-Surface : $0,20 \times 62.700 \times 50 \% = 6.270$ m²

Estimation sommaire : $6.270 \text{ m}^2 \times 5.500 \text{ F/m}^2 = 34.485.000$ FCFA

Les éléments du coût pour l'aménagement au droit des arrêts sont :

-Peinture : 5.500 F/m²

-Main d'œuvre : PM

-Nombre total d'arrêts à aménager : 206 arrêts

-Surface : 191 m²

Estimation sommaire : $191 \text{ m}^2 \times 5.500 \text{ F/m}^2 = 1.050.500$ FCFA

Total aménagement des itinéraires et des points d'arrêts :
 $34.485.000 + 1.050.500 = 35.535.500$ FCFA

Total : 35.535.500 FCFA

3-Construction de gares routières aux sorties Ouest et Est de la ville

Les infrastructures de stationnement (gares routières et parcs) de la ville de Cotonou ont largement dépassé leur capacité. Cette situation crée de nombreux problèmes d'engorgement et d'encombrement de la voirie urbaine de même que l'installation anarchique de gares routières. La délocalisation et l'implantation de certaines de ces infrastructures aux entrées Est et Ouest de la ville sont des solutions trouvées pour y remédier. Leur mise en œuvre constituera un des points forts du présent projet de mobilité urbaine à Cotonou.

4-Equipement des carrefours du réseau de transport urbain collectif.

La ville de Cotonou compte trente trois carrefours équipés de feux tricolores dont la plupart se trouve sur les lignes du transport urbain collectif. Toutefois, pour augmenter la capacité et faciliter la fluidité du trafic, certains carrefours situés sur le réseau de transport urbain collectif nécessitent une régulation par feux tricolores et d'autres des travaux d'aménagement en génie civil. Il s'agit des carrefours Agontikon, Légba, barrière Houéyiho, Ségbèya pour l'équipement et des carrefours sainte Rita, Okpé Oluwa et Maromilitaire pour le génie civil.

L'estimation sommaire des coûts (excepté des travaux d'aménagement et de génie civil) se présente comme suit :

40.000.000 F CFA X 4 = 160.000.000 FCFA

Total : 160.000.000 FCFA

5-Rennforcement des capacités du service municipal chargé de la mobilité urbaine

La structure chargée de la mobilité urbaine au sein de la Mairie de Cotonou est la Direction des Services Techniques. Elle est dotée d'un service des transports, de l'Eclairage et de la Signalisation ayant en charge la conduite du volet mobilité urbaine. Le renforcement des capacités de cette direction s'avère indispensable. Il pourra se faire à travers les actions suivantes :

-fourniture d'équipements de bureau (micro-ordinateurs et accessoires, appareils photocopieurs, etc....) ;

-Acquisition de matériel roulant pour visites de terrain, contrôleurs et autres interventions ;

-stages de formation en transport, orienté spécifiquement vers la gestion et l'exploitation d'un réseau de transport urbain collectif pour les responsables chargés de la mise en place du transport urbain collectif par bus à Cotonou.

6-Appui pour la réimmatriculation et l'organisation des taxis motos

En matière de statistique, la Mairie de Cotonou n'a ce jour que le point de l'évolution des enregistrements des véhicules taxi motos. Le nombre de conducteurs de taxi motos qui a cessé d'exercer et/ou qui s'est reconverti entre 1992 et 2002, soit 10 ans est significatif et devra être pris en compte pour garantir un temps la fiabilité des statistiques. L'opération de réimmatriculation est donc nécessaire et devra être lancée le plus vite afin de quantifier la situation réelle du parc des taxis motos à Cotonou après ces dix années (1992-2002) d'enregistrement.

Les taxi-motos et en général les véhicules 2 roues ont fait l'objet d'un atelier dénommé Atelier National sur l'impact du transport développement tenu les 6 et 7 mars 2003 à Cotonou. Les recommandations dudit atelier dont les grandes lignes sont :

-Amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel de la profession ;

-Amélioration de l'accès des opérateurs à la propreté de leurs outils de travail ;

-Rationalisation du transport urbain à deux roues ;

-Réduction des effets néfastes sur l'environnement ;

-Amélioration de la sécurité routière ;

-Renforcement de la capacité d'intervention des réparateurs de taxi-motos ;

-Promotion de la réinsertion et / ou reconversion socioprofessionnelle des conducteurs de taxi-motos.

7-Tableau récapitulatif des coûts

N°	Coût estimation	Observations
1	Construction des abris bus et des gares aux bouts des lignes Montant : 734.948.540 FCFA	Etudes disponibles
2	Aménagement des itinéraires et des points d'arrêts Montant : 35.535.500 FCFA	Etudes disponibles
3	Construction de gares routières aux entrées Est et Ouest de la ville de Cotonou Montant : 950.000.000 FCFA	Réalisation des études
4	Equipements des carrefours du réseau de transport urbain collectif Montant : 160.000.000 FCFA	Etudes disponibles
5	Renforcement des capacités du service municipal chargé de la mobilité urbaine Montant :	
6	Appui pour la réimmatriculation et l'organisation des taxi-motos	

Le coût total du projet est de **1.880.484.140 FCFA** auquel s'ajouteront les coûts relatifs au renforcement des capacités du service de la mobilité urbaine et l'appui pour la ré immatriculation et l'organisation des taxi motos.